

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

**Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville
De la région Dakhla Oued Eddahab**

MONOGRAPHIE

REGION DAKHLA OUED EDDAHAB

2019

**Service local de l'observatoire
Direction Régionale de Dakhla Oued Eddahab
Avenue Al Walae quartier Administratif B.P 72 Dakhla
Tél : +212528898925/Fax : +212528898926**

MONOGRAPHIE REGIONALE DE DAKHLA OUED EDDAHAB

Au titre de l'année 2019

Table des matières

Tables des illustrations	- 2 -
Liste des sigles et abréviations	- 5 -
Chapitre I : Contexte territorial et économique de la région Dakhla Oued-Eddahab.....	- 6 -
I. Contexte territorial de la région Dakhla Oued Eddahab	- 7 -
1. Organisation administrative de la région	- 8 -
2. Superficie de la région :	- 9 -
3. Revenus de gestion des provinces de la région :	- 9 -
II. Contexte sociodémographique la région Dakhla Oued Eddahab.....	- 10 -
1. Population	- 10 -
2. Education :	- 13 -
III. Contexte économique de la région Dakhla Oued Eddahab	- 14 -
1. Potentialités économiques :	- 14 -
2. La répartition des projets réalisés dans la région Dakhla Oued Eddahab	- 30 -
Chapitre II : Les conditions d’habitat et le foncier	- 33 -
I. Les conditions d’habitat	- 34 -
II. La construction et le foncier.....	- 37 -
Chapitre III : L’Aménagement du territoire, de l’urbanisme, de l’habitat et de la politique de la ville	- 39 -
I. Ministère l’Aménagement du territoire, de l’urbanisme, de l’habitat et de la politique de la ville	- 40 -
II. Le bilan des programmes d’investissement du ministère.....	- 42 -
III. Les mesures d’accompagnements	- 43 -
IV. Redynamisation du secteur de l’habitat	- 43 -
V. L’aménagement du territoire et urbanisme	- 45 -
VI. Mise à niveau des villes et des grands projets structurants	- 47 -
Chapitre IV : L’aménagement du territoire, de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la politique de la ville	- 52 -
au niveau de la région Dakhla Oued Eddahab.....	- 52 -
I. Planification urbaine et études d’urbanisme	- 53 -
II. Etudes urbanistiques et architecturales :	- 62 -
III. Le secteur de l’habitat	- 80 -

Tables des illustrations

FIGURE 1: DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA REGION.....	- 8 -
FIGURE 2: TOP 5 DES PORTS POUR LES DEBARQUEMENTS EN 2018 (EN 1000 TONNES)	- 21 -
FIGURE 3: TOP 5 DES PORTS POUR LA VALEUR DE PRODUCTION EN 2018 (EN MDH)	- 22 -
FIGURE 4: TOP 5 DES PORTS, EN NOMBRE D'UNITES DE TRANSFORMATION EN 2018.....	- 22 -
FIGURE 5: REPARTITION DES LOGEMENTS URBAINS OCCUPES PAR TYPE DE LOGEMENT	- 34 -
FIGURE 6: MODES D'EVACUATION DES DECHETS MENAGERS PAR MILIEU DE RESIDENCE.....	- 36 -
FIGURE 7: LOCALISATION DES PROJETS PHARES AU NIVEAU DE LA VILLE.....	- 62 -
FIGURE 8: ILLUSTRATIONS DES PROJETS PHARES AU NIVEAU DE LA VILLE DE DAKHLA	- 63 -
FIGURE 9: AMENAGEMENT DE LA ZONE DE 25 HA DE L'U.A.T.....	- 65 -
FIGURE 10: REFERENCEMENT DES MESURES PROPOSEES PAR LE PDU.....	- 66 -
FIGURE 11: AIRE DE L'ETUDE DE LA ZONE INDUSTRIELLES DE DAKHLA	- 67 -
FIGURE 12: ETAT ACTUEL ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DE QUELQUES SITES DE LA ZONE INDUSTRIELLE 'ESSALAM' – DAKHLA	- 68 -
FIGURE 13: PLAN MASSE DE SYNTHESE DE LA MISE A NIVEAU ET L'INTEGRATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DANS LE TISSU URBAIN DE LA VILLE DE DAKHLA	- 69 -
FIGURE 14: VUE D'AMBIANCE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE NORD	- 70 -
FIGURE 15: VUE D'AMBIANCE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE SUD.....	- 71 -
FIGURE 16: SCHEMA GLOBAL DU PROJET URBAIN DE LA VILLE DE DAKHLA	- 72 -
FIGURE 17: LA SITUATION DES CENTRES EMERGENTS AU NIVEAU DE LA REGION DAKHLA-OUED EDDAHAB	- 74 -
FIGURE 18: LES QUATRE SEQUENCES PROPOSEES DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIE COTIERE.....	- 75 -
FIGURE 19: QUELQUES ESPACES VERTS A DAKHLA.....	- 76 -
FIGURE 20: QUELQUES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS POUR LE SITE.....	- 78 -
TABLEAU 1: L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	- 8 -
TABLEAU 2: DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE D'OUED EDDAHAB.....	- 9 -
TABLEAU 3: DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE D'AOUSSERD	- 9 -
TABLEAU 4: REPARTITION DE LA SUPERFICIE TOTALE DE LA REGION SELON LES PROVINCES	- 9 -
TABLEAU 5: REVENUS DE GESTION DES PROVINCES DE LA REGION DAKHLA OUED EDDAHAB...	- 9 -
TABLEAU 6: REVENUS DE GESTION DES COMMUNES	- 10 -
TABLEAU 7: REPARTITION DE LA POPULATION LEGALE DE LA REGION SELON LA PROVINCE ET LE MILIEU DE RESIDENCE EN 2014	- 10 -
TABLEAU 8: EVOLUTION DE LA POPULATION LEGALE DANS LA REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 1982 ET 2014	- 10 -
TABLEAU 9: EVOLUTION DE LA POPULATION LEGALE DANS LA REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 1982 ET 2014	- 11 -
TABLEAU 10: EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MENAGES DANS LA REGION ENTRE 1982 ET 2014-	11 -
TABLEAU 11: EVOLUTION DE LA DENSITE DE LA POPULATION SELON LES PROVINCES	- 11 -
TABLEAU 12: STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA REGION SELON LES GROUPES D'AGES.....	- 11 -
TABLEAU 13: INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE) DANS LA REGION EN 2014.....	- 11 -
TABLEAU 14: PROJECTION DE LA POPULATION PAR LA REGION DE 2014 A 2030	- 11 -
TABLEAU 15: EVOLUTION DU TAUX D'URBANISATION PAR REGION ENTRE 2014 ET 2030.....	- 12 -

TABLEAU 16: TAUX DE PAUVRETE DANS LA REGION SELON LA PROVINCE EN 2014	- 12 -
TABLEAU 17: TAUX DE VULNERABILITE DANS LA REGION SELON LA PROVINCE EN 2014	- 12 -
TABLEAU 18: INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DANS LA REGION SELON LA PROVINCE	- 12 -
TABLEAU 19: INDICE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA REGION SELON LA PROVINCE.....	- 12 -
TABLEAU 20: EVOLUTION DES INDICATEURS DU CAPITAL HUMAIN DANS LES REGIONS DE SUD-	13 -
TABLEAU 21: EVOLUTION DES REALISATIONS ET ACTIONS DE L'INDH DANS LA PROVINCE OUED EDDAHAB : PROGRAMME TRANSVERSAL	- 13 -
TABLEAU 22: EVOLUTION DES REALISATIONS ET ACTIONS DE L'INDH DANS LA PROVINCE OUED EDDAHAB : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE.....	- 13 -
TABLEAU 23: EVOLUTION DU TAUX D'ANALPHABETISME POUR LA POPULATION AGE DE 10 ANS ET PLUS DANS LA REGION SELON LE SEXE EN 2014.....	- 13 -
TABLEAU 24: REPARTITION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, COMMERCIALES ET SERVICES DE LA REGION	- 15 -
TABLEAU 25: EVOLUTION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE DANS LA VILLE DE DAKHLA	- 16 -
TABLEAU 26: REPARTITION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ET LA FORME JURIDIQUE DANS LA VILLE DE DAKHLA.....	- 16 -
TABLEAU 27: ETABLISSEMENTS COOPERATIFS DE LA REGION SELON LE SECTEUR, EN 2016	- 16 -
TABLEAU 28: SUPERFICIE REGIONALE CULTIVABLE (EN HECTARES)	- 17 -
TABLEAU 29: LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES DE LA REGION	- 18 -
TABLEAU 30: UNITES DE PRODUCTIONS ANIMALES SELON LA PROVINCE EN 2014.....	- 18 -
TABLEAU 31: EFFECTIF DU CHEPTEL DANS LA REGION (2015-2016)	- 18 -
TABLEAU 32: LA PRODUCTION LAITIERE ET EN VIANDE DE LA REGION EN 2016.....	- 18 -
TABLEAU 33: PROJETS REALISES PAR LA DPA (COMPAGNE 2015-2016)	- 19 -
TABLEAU 34: ETAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE A FIN AOUT 2017 DANS LA REGION DAKHLA-OUED EDDAHAB.....	- 19 -
TABLEAU 35: PROJETS DE L'AGRICULTURE SOLIDAIRE (PILIER II) AU TITRE DE LA PERIODE 2010- 2017 DANS LA REGION DAKHLA-OUED EDDAHAB	- 19 -
TABLEAU 36: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE HAUTURIERE PAR PORT EN POIDS (EN TONNES).....	- 22 -
TABLEAU 37: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE HAUTURIERE PAR PORT EN VALEUR... -	23 -
TABLEAU 38: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE COTIERE ET ARTISANALE PAR PORT ET PAR REGION DE 2013 A 2018 EN POIDS (EN TONNES)	- 23 -
TABLEAU 39: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE COTIERE ET ARTISANALE PAR PORT ET PAR REGION DE 2013 A 2018 EN VALEUR (EN MDH).....	- 24 -
TABLEAU 40: REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE AU TITRE DE L'ANNEE 2018	- 24 -
TABLEAU 41: UNITES DE PECHE ACTIVES DANS LA REGION EN 2017.....	- 25 -
TABLEAU 42: LONGUEUR DES ROUTES CONSTRUITES ET REVETUES DANS LA REGION, EN 2014- 26 -	
TABLEAU 43: MOUVEMENTS DES AVIONS A L'AEROPORT DE DAKHLA, EN 2016.....	- 26 -
TABLEAU 44: MOUVEMENTS DES PASSAGERS A L'AEROPORT DE DAKHLA, EN 2016	- 27 -
TABLEAU 45: TRANSPORTS MARITIMES DE LA REGIONS EN 2016 ET 2017	- 27 -
TABLEAU 46: TRAFIC DOMESTIQUE DANS LE PORT DE DAKHLA EN 2014 (EN TONNES).....	- 27 -
TABLEAU 47: RESEAU POSTAL SELON LE GENRE ET LA PROVINCE, EN 2009	- 28 -
TABLEAU 48: PARC DE TELECOMMUNICATION SELON LE GENRE ET LA PROVINCE EN 2009.....	- 29 -
TABLEAU 49: PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE EN MILIEU URBAIN	- 30 -
TABLEAU 50: PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE.....	- 30 -
TABLEAU 51: PROGRAMME TRANSVERSAL.....	- 30 -
TABLEAU 52: LE PLAN D'ACTION 2017 DU PROGRAMME DE REDUCTION DES DISPARITES TERITORIALES ET SOCIALES.....	- 31 -

TABLEAU 53 : TYPE DE LOGEMENT PAR PROVINCE	- 34 -
TABLEAU 55: REPARTITION DES MENAGES PRIVES DES EQUIPEMENTS DE BASE DANS LE LOGEMENT PAR MILIEU DE RESIDENCE EN 2014.....	- 35 -
TABLEAU 56: MODE D'EVACUATION DES EAUX USEE	- 35 -
TABLEAU 57: STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	- 36 -
TABLEAU 58: AUTORISATION DE CONSTRUCTION	- 37 -
TABLEAU 59: REQUISITION DEPOSEES	- 37 -
TABLEAU 60: TITRES FONCIERS ETABLIS	- 37 -
TABLEAU 61: TITRES FONCIERS ETABLIS EN SUITE DE MORCELLEMENT	- 38 -
TABLEAU 62: HYPOTHEQUES INSCRITES	- 38 -
TABLEAU 63: RECETTES REALISEES PAR LE SERVICE DE L'ANCFCC (MILLIERS DE DH).....	- 38 -
TABLEAU 64: PLANS CADASTRAUX ETABLIS.....	- 38 -

Liste des sigles et abréviations

AU : Agence urbaine

AUOEA : Agence Urbaine d'Oued Eddahab Aousserd

APDS : Agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume

BET : Bureau d'études

CPS : Cahier des prescriptions spéciales

CR : Conseil régional

CTL : Comité technique local

DAT ; La Direction de l'Aménagement du Territoire

DADT : La Direction d'Appui au Développement Territorial

FDRZM : Fond de développement Rural et des Zones montagneuses

FLCN : Fonds de Lutte contre les effets des Catastrophes Naturelles

IRUAAT : Inspection Régionale de l'Urbanisme de l'architecture et de l'Aménagement du Territoire

MATNUHPV : Ministère d'aménagement du territoire national de l'urbanisme de l'habitat et de la politique de la ville

MEF : Ministère de l'Economie et des finances

PAR : Plan Agricole Régional

PARI : Programme d'Action Régional Intégré

PDU : Plan de déplacement Urbain

PDR : Plan de développement régional

PMV : Plan Maroc Vert

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

SDAU : schéma Directeur d'aménagement Urbain

SDTN : Les Schémas Directeur de transformation numérique des villes

SMIT: La Société Marocaine d'Ingénierie Touristique

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SOFA : Schémas d'organisation fonctionnelle et d'aménagement

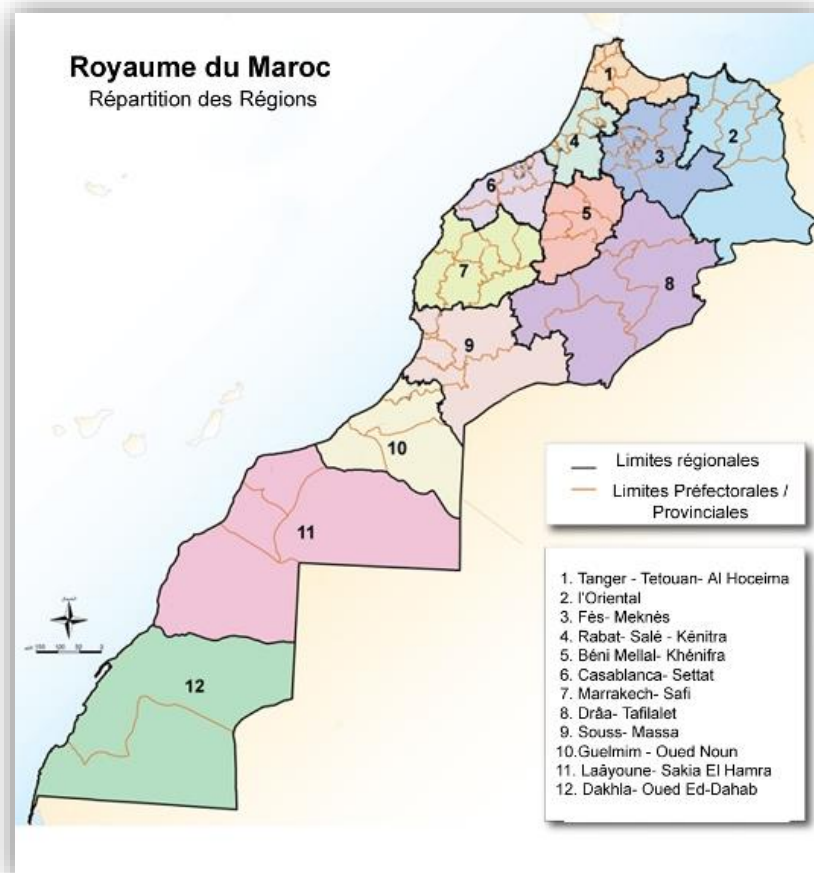
SRAT : Schémas régionaux d'aménagement du territoire

TAAM : Taux d'Accroissement Annuel Moyen

UAT : Unité d'aménagement touristique

Chapitre I : Contexte territorial et économique de la région Dakhla Oued-Eddahab

I. Contexte territorial de la région Dakhla Oued Eddahab



Considérée comme étant la porte du Maroc vers l'Afrique, la région de Dakhla-Oued Eddahab est limitée au Nord par la région de Laâyoune Sakia El Hamra, au Sud et à l'Est par la Mauritanie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région s'étend sur une superficie de 142.865 Km², soit 20 % du territoire national et 75% de la superficie des provinces du sud du Royaume.

La région de Dakhla Oued Eddahab est située à l'extrême sud du pays aux frontières de la Mauritanie. Une telle position, conjuguée à sa proximité des Îles Canaries, lui confère le rôle d'un hub ouvert entre l'Afrique et l'Europe. La région a été créée par le nouveau découpage territorial des régions de 2015, en gardant les mêmes provinces issues de l'ancien découpage régional de 1997.

Son tissu productif est relativement basé sur les secteurs tertiaire et primaire. Cependant, cette région dispose d'un potentiel naturel diversifié constitué du désert, des oasis, des sites archéologiques et d'une côte formant une offre touristique diversifiée, précisément le sport touristique de Surf. En outre, la région dispose d'un littoral de près de 667 km sur l'Atlantique, la dotant d'une ressource halieutique considérable, qui fait de la pêche maritime un secteur clé, exerçant des effets d'entraînement sur d'autres activités connexes telles que l'aquaculture, l'industrie de transformation et le commerce. Le vaste désert combiné à la puissance du vent au niveau du littoral de la région.

La région s'étend sur une superficie de 142.865 Km², soit 20% de la superficie totale du Royaume et compte 143 mille habitants selon les résultats du RGPH 2014, représentant ainsi 0,4% de la population nationale. Elle est donc parmi les moins denses en termes de nombre d'habitants par km² (0,8 habitant/km²). Sa contribution à la richesse nationale reste modeste en y participant à hauteur de 0,6% en 2016.

Al Argoub	El Glibat Foula
	Mijik
	Oum Dreyga
	Al Argoub
	Imlili

TABLEAU 2: DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE D'OUED EDDAHAB

Municipalité	Lagouira
Cercles	Communes rurales
Aousserd	Aousserd
	Aghouinite
	Tichla
	Zoug
Bir Gandouz	Bir Gandouz

TABLEAU 3: DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE D'AOUSSERD

2. Superficie de la région :

Province	Superficie en Km ²
Oued Eddahab	69 528
Aousserd	61 370
Total	130 898

TABLEAU 4: REPARTITION DE LA SUPERFICIE TOTALE DE LA REGION SELON LES PROVINCES

3. Revenus de gestion des provinces de la région :

Les provinces	2016		2017		Variation
	Montant	Taux	Montant	Taux	
Oued Eddahab	42.596.002,45	62,37	40.866.912,41	59,18	4,06
Aousserd	25.695.133,34	37,63	28.182.849,63	40,82	9,68
Total	68.291.135,79	100	69.049.762,04	100	1,11

TABLEAU 5: REVENUS DE GESTION DES PROVINCES DE LA REGION DAKHLA OUED EDDAHAB¹

Les communes	2016		2017		Variation
	Montant	Taux	Montant	Taux	
Commune Dakhla	127.381.192,70	68,02	158.444.718,64	69,79	24,39
Commune Imlil	9.005.814,32	4,81	12.538.038,23	5,52	39,22
Commune Bir Gandouz	7.343.377,97	3,92	6.232.716,70	2,75	15,12
Commune Al Argoub	10.081.342,82	5,38	10.910.436,16	4,81	8,22
Commune Lagouira	7.385.967,51	3,94	9.042.930,82	3,98	22,43

¹ Conseil Régional des comptes Dakhla Oued Eddahab

Les communes	2016		2017		Variation
	Montant	Taux	Montant	Taux	
Commune Bir Anzarane	5.702.980,46	3,05	6.011.270,66	2,65	5,41
Commune Aousserd	4.095.927,56	2,19	4.657.062,81	2,05	13,70
Commune Tichla	2.608.868,44	1,39	4.332.957,14	1,91	66,09
Commune Mijik	2.811.540,01	1,50	3.026.434,10	1,33	7,64
Commune Zoug	2.912.331,14	1,56	3.477.539,53	1,53	19,41
Commune Klibate Lfoula	2.550.494,00	1,36	2.987.527,86	1,32	17,14
Commune Aghouinite	2.880.122,48	1,54	2.879.284,44	1,27	0,03
Commune Oum Dreyga	2.499.019,65	1,33	2.500.322,56	1,10	0,05
Total	187.258.979,06	100	227.041.239,65	100	21,24

TABLEAU 6: REVENUS DE GESTION DES COMMUNES

II. Contexte sociodémographique la région Dakhla Oued Eddahab

1. Population

La région de Dakhla Oued Eddahab compte environ 142.000 habitants, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, répartis comme suit² :

PROVINCE	Urbain	Rural	Total
Oued Eddahab	106.277	20.488	126.765
Aousserd	PM	16.190	16.190
Total	106.277	36.678	142.955

TABLEAU 7: REPARTITION DE LA POPULATION LEGALE DE LA REGION SELON LA PROVINCE ET LE MILIEU DE RESIDENCE EN 2014

PROVINCE	Urbain	Rural	Total
Oued Eddahab	106.277	20.488	126.765
Aousserd	PM	16.190	16.190
Total	106.277	36.678	142.955

TABLEAU 8: ÉVOLUTION DE LA POPULATION LEGALE DANS LA REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 1982 ET 2014

Recensement Général	Effectifs de la population légale			Accroissement global	Taux d'accroissement annuel	Période
	Urbain	Rural	Total			
1982	17.822	3.674	21.496	-	-	1971-1982
1994	30.340	6.411	36.751	15.255	-	1982-1994
2004	61.830	37.537	99.367	62.616	10,5	1994-2004

² Recensement général de la population et de l'habitat 2014

Recensement Général	Effectifs de la population légale			Accroissement global	Taux d'accroissement annuel	Période
	Urbain	Rural	Total			
2014	106.277	36.678	142.955	43.588	3.7	2004-2014
2018	129.375	35.875	165.250	22.295		

TABLEAU 9: EVOLUTION DE LA POPULATION LEGALE DANS LA REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 1982 ET 2014

Général Recensement	Effectifs des ménages			Accroissement global	Période
	Urbain	Rural	Total		
1982	1.627	704	2.331	-	1971-1982
1994	6.111	1.139	7.250	4.919	1982-1994
2004	14.399	2.777	17.176	9.926	1994-2004
2014	25.469	3.916	29.385	12.209	2004-2014

TABLEAU 10: EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MENAGES DANS LA REGION ENTRE 1982 ET 2014

Provinces	Superficie en km ²	Densité en km ²		
		2014	2004	1994
Oued Eddahab	69.528	1.82	1.13	0.49
Aousserd	61.370	0.26	0.33	0.04
Total	130.898	1.09	0.76	0.28

TABLEAU 11: EVOLUTION DE LA DENSITE DE LA POPULATION SELON LES PROVINCES (1994 ET 2014)

Les grands groupes d'âges	Taux
0 – 14 ans	33,1
15 – 59 ans	63,4
60 ans et plus	3,5
Total	100.0

TABLEAU 12: STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA REGION SELON LES GRANDS GROUPES D'AGES EN 2014

	Indice
Indice synthétique de fécondité	2,9

TABLEAU 13: INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE (NOMBRE MOYEN D'ENFANTS POUR UNE FEMME) DANS LA REGION EN 2014

	Population			Poids (en %)			TAAM (%)
	2014	2020	2030	2014	2020	2030	
Dakhla-Oued Eddahab	141.981	178.600	264.178	0,4	0,5	0,7	3,96

TABLEAU 14: PROJECTION DE LA POPULATION PAR LA REGION DE 2014 A 2030

Régions	2014	2020	2030
Dakhla-Oued Eddahab	74,2	80,1	87,5

TABLEAU 15: EVOLUTION DU TAUX D'URBANISATION PAR REGION ENTRE 2014 ET 2030

Taux de pauvreté	Taux
Province Oued Eddahab	0.6
Province Aousserd	0.4
Région	1.5

TABLEAU 16: TAUX DE PAUVRETE DANS LA REGION SELON LA PROVINCE EN 2014

Taux de vulnérabilité ³	Taux
Province Oued Eddahab	11.5
Province Aousserd	11.9
Région	11.5

TABLEAU 17: TAUX DE VULNERABILITE DANS LA REGION SELON LA PROVINCE EN 2014

Indice de Développement Humain ⁴	Taux
Province Oued Eddahab	0.781
Province Aousserd	0.806

TABLEAU 18: INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DANS LA REGION SELON LA PROVINCE EN 2004

Indice de Développement Social ⁵	Taux
Province Oued Eddahab	0.557
Province Aousserd	0.664

TABLEAU 19: INDICE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA REGION SELON LA PROVINCE EN 2004

Indicateur	2004	2014
Nombre moyen d'années d'études pour la population âgée de 25 ans et plus	3.4	4.6
Proportion des personnes âgées de 25 ans et plus ayant un niveau scolaire supérieur ou égal au niveau collégial	23.8	33.3

³ HCP : carte de la pauvreté 2007⁴ HCP : carte de la pauvreté 2007⁵ HCP : carte de la pauvreté 2007

Indicateur	2004	2014
Espérance de vie scolaire en années	11.4	13.5

TABLEAU 20: EVOLUTION DES INDICATEURS DU CAPITAL HUMAIN DANS LES TROIS REGIONS DE SUD⁶

ANNEES	Nombre de projets	Budget	Apport de l'INDH
2014	47	5.418.222,00	3.936.793
2015	55	12.954.508,45	4.643.499
2016	63	5.400.000,00	3.780.000
2017	60	3.491.604,28	2.444.123
Totaux	225	27.264.334,73	14.804.415

TABLEAU 21: EVOLUTION DES REALISATIONS ET ACTIONS DE L'INDH DANS LA PROVINCE OUED EDDAHAB : PROGRAMME TRANSVERSAL

ANNEES	Nombre de projets	Budget	Apport de l'INDH
2014	7	1.200.000,00	1.200.000,00
2015	5	651.654,84	651.654,84
2016	5	3.850.000,00	3.850.000,00
2017	8	3.518.413,50	3.518.413,50
Totaux	25	9.220.068,34	9.220.068,34

TABLEAU 22: EVOLUTION DES REALISATIONS ET ACTIONS DE L'INDH DANS LA PROVINCE OUED EDDAHAB : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE

2. Education :

Taux d'analphabétisme	2004	2014
Masculin	35.5	20.1
Féminin	44.3	29.1
Total	39.0	23.9

TABLEAU 23: EVOLUTION DU TAUX D'ANALPHABETISME POUR LA POPULATION AGE DE 10 ANS ET PLUS DANS LA REGION SELON LE SEXE EN 2014

En vue d'assurer un cadre favorable à l'apprentissage des élèves, il est procédé en 2017 à l'extension de l'offre scolaire, à travers le lancement des études et des travaux de construction pour 151 établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées), avec un coût global de près de 1,5 MMDH. Ce montant prend en considération la réalisation des constructions prévues dans le cadre de conventions de partenariats signées entre les Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) et les différents partenaires.

⁶ Haut Commissariat au Plan

Le tableau ci-dessous présente les projets de la région DAKHLA OUED EDDAHAB dans le cadre de ce programme :

Région	Nombre Projet	Montant Global DH
Dakhla-Oued Eddahab	3	18 666 000
Niveau national	151	1 417 769 000

III. Contexte économique de la région Dakhla Oued Eddahab

1. Potentialités économiques⁷ :

Suite aux recommandations de la Commission consultative de la régionalisation et le découpage administratif qui en a découlé, les provinces du sud ont été érigées en trois régions devant constituer des pôles compétitifs de développement économique et social, conformément au modèle de développement des provinces de sud, mis au point par le Conseil économique, social et environnemental. Dans cette configuration, la région de Dakhla Oued Eddahab occupe une place de choix.

La région Dakhla Oued Eddahab dispose de potentialités économiques importantes essentiellement dans le domaine de la pêche maritime, de l'agriculture et du tourisme. L'activité économique est générée par plus de 6215 unités économiques affichant des flux bancaires de 1720 millions de DH de dépôts bancaires et plus de 655 millions DH de crédit le nombre de commerçant en 1975 se comptait en moins d'une centaine.

En 2017, on compte 86 468 actifs occupés affichant un taux d'emplois au niveau de la région de 66,6% la moyenne nationale étant de 41,9% et un taux de chômage régional de 7,4% en 2017 la moyenne nationale est de 10,2%. Les jeunes moins de 35 ans représentent 65% de la force du travail dans la région soit 55 493 jeunes travailleurs.

Le PIB par habitant en 2016 atteint 76 000 DH dans la région, il est plus que double de la moyenne nationale de 28 953 DH. Le secteur tertiaire crée près de 65% de la richesse tandis que le secteur primaire ne participe qu'en raison de 26,9% et le secondaire avec moins de 9%.

La région a réalisé près de 1,1% du PIB national (en 2016) soit plus de 11,75 milliards de DH, son poids démographique est de 0,4% (en 2014). Le PIB par habitant atteignant 76 milles DH, est le double de la moyenne nationale.

Durant l'année 2018, un total de 661 certificats négatifs (contre 591 l'an dernier) ont été délivrés par la délégation régionale du ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique et le Centre régional de l'investissement (CRI) pour la création de nouvelles entreprises dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

D'après des données du CRI, la ventilation par nature juridique fait ressortir une prédominance de la société à responsabilité limitée (SARL) avec 530 certificats, soit 80% des demandes déposées pour la création d'entreprises, suivie des Sociétés à nom collectif (96 certificats/15%) et les sociétés des personnes physiques (34 certificats/5%).

S'agissant de la répartition par secteur d'activité, les services arrivent en tête avec 212 certificats, soit 32 %, suivi par le commerce (209/31%), le bâtiment et travaux publics (BTP) (89/13%), le tourisme (81/12%), l'agriculture et la pêche (59/9%), l'industrie (08/3%) et l'énergie et mines (3). De même, le guichet d'aide à la création d'entreprises a enregistré durant l'année 2018, la création de 1.018 entreprises. La répartition des entreprises commerciales par nature juridique, fait ressortir la prédominance de la SARL (53%), suivie de la PPH (41 %) et enfin de la SNC (6%).

Quant à la répartition sectorielle des entreprises commerciales, elle relève la prédominance du secteur de

⁷ Haut commissariat au Plan

commerce (48%), suivi de celui des services (24%) et du tourisme (11%). Les secteurs des BTP, de l'Agriculture, de l'énergie et mines et de l'industrie enregistrent des taux respectivement de 8%, 4%, 2% et 3%.

Etablissements ⁸	Nombre De salariés	Nombre d'unités
Les établissements Industriels :		
Congélation des produits de mer	990	80
Entreprise de Construction	345	42
Boulangeries Modernes	51	06
Labo-Photos	18	06
Tours	17	05
Imprimeries	12	02
Menuiseries Modernes	27	06
Unités de fabrication des Glaces	17	03
Total	1.477	150
Les établissements commerciaux		
Les commerçants (grossistes)	114	57
Commerçants des produits alimentaires	5.840	4.170
Commerçants des articles de pêche et équipements électroménagers	162	82
Commerçants des articles de construction Et drogueries	392	136
Commerçants des pièces- Auto	74	37
Pharmacies	76	30
Total	6.658	4.512
Les Services		
Service divers	760	380
Café, Restaurants et Pâtisserie	680	340
Les autres Services : Transport, l'assurance, les cabinets téléphonique	380	180
Total	1820	900

TABLEAU 24: REPARTITION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, COMMERCIALES ET SERVICES DE LA REGION EN 2016

⁸ Source : Délégation provinciale du commerce et de l'industrie

Secteur d'activités	Nombre d'établissements	
	2001/2002	2013/2014
Industrie	338	399
BTP	20	113
Commerce	2.170	2.346
Services	653	970
Total	3.181	4.328

TABLEAU 25: EVOLUTION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE DANS LA VILLE DE DAKHLA^{9, 14}

Secteur d'activités	Personne physique	Personne morale				Total
		SA	Coopérative	SNC	SARL	
Industrie	343	0	1	6	49	389
BTP	98	1	1	0	13	113
Commerce	2.780	13	1	2	50	2.844
Services	896	16	17	2	39	970
Total	4.117	30	20	10	151	4.328

TABLEAU 26: REPARTITION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ET LA FORME JURIDIQUE DANS LA VILLE DE DAKHLA¹⁰

Secteur	Nombre	
	Coopératifs	Membres
Artisanat	38	258
Agriculture	286	1.892
Services	12	78
Denrées Alimentaires	14	92
Pêche maritime	11	77
Autres secteurs	3	15

TABLEAU 27: ETABLISSEMENTS COOPERATIFS DE LA REGION SELON LE SECTEUR, EN 2016

1.1 Agriculture

⁹ Source : Recensement économique 2001

¹⁰ Source : La carte économique de la ville de DAKHLA 2014

La filière agricole la plus importante de la région de Dakhla-Oud Eddahab, s'érige en expérience pionnière sur l'étendue des provinces du Sud.

En effet, les périmètres irrigués destinés essentiellement à la production de primeurs sous serres, constituent un exemple concret de la réussite des efforts de mise en valeur agricole des terres sahariennes. Le climat tempéré qui prévaut toute l'année sur la bande littorale de la baie d'Oued Eddahab, les encouragements octroyés par l'Etat, et l'acharnement des exploitants de ces périmètres à les rendre aptes aux différentes cultures se sont traduits, en l'espace de quelques années, par la mise en valeur d'une superficie de 500 ha de terres désertiques, dotée d'équipements de pointe. Le secteur, qui a connu une forte impulsion à la faveur des actions initiées dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV), conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, repose sur deux activités principales, la première est liée à la culture locale et à l'élevage, notamment camelin, et la deuxième activité est relative à l'agriculture sous serres, notamment la production des primeurs. Ces potentialités associées aux efforts consentis par l'Etat en matière d'incitation, dans le cadre du Fonds de développement agricole a permis l'installation et l'équipement des plusieurs unités de production des cultures maraîchères sous serres destinées à l'export, sur une superficie de 600 ha. Grâce aux conditions climatiques de la région et au savoir-faire des investisseurs les rendements à l'export réalisés sont très satisfaisants. La production en 2018 est estimée à plus de 60.000 tonnes, destinées, principalement, exportée au marché extérieur.

Grâce aux investissements réalisés au niveau des périmètres de production maraîchères, le secteur agricole occupe, dans la région de Dakhla Oued Eddahab, le deuxième rang après la pêche en matière d'emploi. En effet, le secteur a créé en 2018 plus de 2.5 millions journées de travail. L'agriculture à Dakhla est marquée également par l'élevage notamment camelin avec un effectif de plus de 35.000 têtes tenant ainsi le haut du classement à l'échelle du Royaume. Des actions de sensibilisation et d'information sont organisées régulièrement au profit des éleveurs sur les méthodes et moyens destinés à protéger la santé du bétail et à développer la productivité du cheptel. L'élevage de petits ruminants (ovin, caprin) est également pratiqué dans la région, l'effectif recensé est de l'ordre de 70.000 têtes.

Les productions animales s'élèvent à 6 millions de litres/an pour le lait et 1.500 T/an de viandes rouge, ce qui permet la satisfaction des besoins de la région en ces produits. Par ailleurs, l'introduction de bovins laitiers dans le périmètre de Tawarta (600 têtes) a permis de développer un mode d'élevage intensif, permettant la production d'environ 1 million de litres par an. De même, des unités avicoles sont installées dans la région avec une production annuelle de l'ordre de 450 t/an. Cette production ne couvre qu'environ 40% des besoins de la région. Depuis son inclusion dans le Plan Maroc Vert, la région de Dakhla s'est fixé plusieurs objectifs axés essentiellement sur l'augmentation des niveaux de production des différentes productions, l'amélioration de la qualité et des conditions de commercialisation de la production, la valorisation de l'eau d'irrigation, la création de l'emploi ainsi que l'amélioration des revenus de la population rurale.

	2016-2015	2015-2014
Cultures fourragères	39	30
Cultures maraîchères	385.8	436.8
Fruits et légumes	10.5	10.5
TOTAL	435.3	477.3

TABLEAU 28: SUPERFICIE REGIONALE CULTIVABLE (EN HECTARES) ¹⁵

Type de culture	Production		Rendement (q/ha)	
	2016-2015	2015-2014	2016-2015	2015-2014
Cultures fourragères	18330	14100	470	470
Cultures maraîchères	311120	443030	1000	1100
Fruits et légumes	367.5	367.5	35	35

TABLEAU 29: LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES DE LA REGION¹⁵

Type d'équipements	Région	Aousserd	Eddahab Oued
Centre de collecte du lait	5	2	3
Centre de volailles	3	0	3
Unité de bovins	22	0	22
Elevage autruche	1	0	1

TABLEAU 30: UNITES DE PRODUCTIONS ANIMALES SELON LA PROVINCE EN 2014¹¹

Nombre de têtes	
Bovins	520
Ovins	40 000
Caprins	30 000
Camelin	30 000

TABLEAU 31: EFFECTIF DU CHEPTEL DANS LA REGION (2015-2016)¹⁵

Le litre en lait	
Bovins	1 544 640
Camelins	16 200 000
Tonne en Viandes	
Viandes rouges	1 500
Viandes blanches	450

TABLEAU 32: LA PRODUCTION LAITIERE ET EN VIANDE DE LA REGION EN 2016¹⁵¹¹ Source : Direction Régionale de l'agriculture à Dakhla

	2016	2015
Abrèvement de Chapel		
Nombre de camions	12	10
Quantité d'eau transportée (T)	15 000	12 000
Aménagement et équipement des points d'eau		
Nombre de puits	11	16
Coût en dirhams	1 000 000	2 000 000

TABLEAU 33: PROJETS REALISES PAR LA DPA (COMPAGNE 2015-2016) ¹⁵

Sous-programme	Crédits budgétaire	Taux de réalisation
Projets pilier II	12 194 189	21%
Réhabilitation des périmètres de petites et moyenne hydraulique	8 621 006	27%
Aménagement et amélioration des parcours	3 459 534	6%
Labélisation et produits de terroir	958 429	0%
Total Région Dakhla-Oued Eddahab	25 233 157	20%

TABLEAU 34: ETAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE A FIN AOUT 2017 DANS LA REGION DAKHLA-OUED EDDAHAB

Région	Nombre projet pilier II	Nombre bénéficiaires	Investissement (Mille DH)			Valeur ajoutée (milles DH)
			Etat	Bénéficiaires	Total	
Dakhla-Oued Eddahab	11	1 049	131 382	30 654	162 036	33 545
Total régions	700	764 272	14 765 526	1 671 528	16 437 055	10 340 185

TABLEAU 35: PROJETS DE L'AGRICULTURE SOLIDAIRE (PILIER II) AU TITRE DE LA PERIODE 2010-2017 DANS LA REGION DAKHLA-OUED EDDAHAB

- **CONTRAINTES ET PERSPECTIVES :**

Contraintes

Les contraintes majeures au développement durable de l'élevage pastoral sont essentiellement :

- Un climat aride de type saharien caractérisé par la rareté des précipitations ;
- La dégradation très poussée des parcours par le surpâturage et la succession des années de sécheresse
- Les règles d'usage actuelles de l'exploitation des parcours ne favorisent pas une exploitation rationnelle et durable de ces ressources ;
- L'absence de structure régionale de recherche spécialisée en élevage dans les zones sahariennes ;
- L'absence des programmes d'amélioration génétique chez les camélins ;
- Organisation professionnelle des éleveurs peu développée et ne contribue pas dans le développement local de la région ;
- Circuits de commercialisation des produits agricoles, notamment ceux de l'élevage peu développés ;
- Eloignement de la zone des centres d'approvisionnement en facteurs de production (poussins, aliments de bétail...);
- Dominance de l'exploitation des races locales peu productives.
- La conduite traditionnelle du cheptel caractérisée par une transhumance sur de grandes distances.

Perspectives

- Intensification de la production de viandes de volailles dans la région
- amélioration de la productivité du cheptel camelin en passant de 6 kg/tête/an à 8 kg/tête/an
- étude des systèmes des productions animales et les modes de gestion de l'espace pastoral ;
- L'établissement d'une cartographie des ressources pastorales ;
- l'analyse des structures sociales des populations pastorales et leur mode de déplacement ;
- Faisabilité du système ranching.
- réalisation des actions d'encadrement, de sensibilisation, voyage d'étude, visites,... au profit des éleveurs de la région
- Création de coopératives, activités génératrices de revenus et encadrement
- Organisation de la transhumance et développement des pâturages Création d'une plateforme de valorisation des produits animaux.

1.2 La pêche

Dotée d'une façade littorale de 667 km, la région de Dakhla-Oued Eddahab est l'une des zones les plus poissonneuses dans le Royaume, et dont les eaux recèlent des ressources halieutiques abondantes et diversifiées. La région se distingue également par une baie de 400 km², sur une longueur de 37 km, dont l'éco système lui a valu trois statuts de reconnaissance en tant que site d'une grande importance écologique (zone protégée dans le cadre de la convention relative aux zones humides (RAMSAR), zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) et site d'intérêt biologique et écologique (SIBE). La région contribue à hauteur de 43 % en poids et 33 % en valeur de la production halieutique nationale (bilan de 2018).

Composée de 24 chalutiers hauturiers, 193 navires de pêche côtière et 3.255 barques de pêche artisanale, la flotte maritime au niveau de la région a réalisé en 2018 une production halieutique de l'ordre de 587.000 T, pour une valeur estimée à 2,23 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une baisse de 10 % par rapport à l'année 2017. Au total, le secteur emploie plus de 47.000 personnes dont plus de 20.000 indirectes, répartis sur les segments de la pêche hauturière et côtière (6.822 personnes) et artisanale (11.000), le mareyage (594), les activités sur le littoral (440), les industries de poisson (7.971) et les navires accord de pêche (760). A cet égard, le secteur de la pêche dans la région a bénéficié d'importantes infrastructures, dont deux ports, une

halle au poisson, 6 villages de pêcheurs équipés par des halles aux poissons, un centre de qualification maritime et un centre régional de l'Institut national de recherche halieutique (INRH). Il dispose également de 79 unités de congélation et de valorisation de produits de mer, six fabriques de glace, 11 fermes aquacoles, trois unités d'expédition des crustacés vivants et quatre centres d'expédition des coquillages, ainsi qu'une unité de production de la farine et de l'huile du poisson et un conserverie. S'agissant de la répartition des débarquements par espèces en 2018, les poissons pélagiques forment 95,04 % du total des débarquements des produits de la pêche au niveau de circonscription maritime de Dakhla, les céphalopodes (2,64 %), les poissons blancs (2,16 %), les crustacés (0,07 %), les algues (0,06%) et les coquillages (0,03%).

Fort de ces atouts maritimes importants, la région de Dakhla-Oued Eddahab est devenue un vrai pôle d'attraction pour les hommes d'affaires et les entrepreneurs désirant investir dans le secteur de la pêche qui a été conforté au cours des dernières années par la réalisation de nombreux projets ayant permis le développement des infrastructures dans ce secteur prometteur et qui est considéré comme l'un des piliers du tissu économique diversifié de la région.

Parmi les actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie Halieutis, une action transversale de grande importance consiste à renforcer les compétences des ressources humaines œuvrant dans le domaine, et à améliorer l'attractivité des métiers des pêches maritimes. Dans ce sens, le département de la pêche maritime n'a cessé de déployer des efforts considérables pour répondre aux besoins en formation au niveau régional et ce, à travers la diversification de l'offre de formation. Ainsi un montant de 0,5 millions DH a été consacré à la mise à niveau des équipements pédagogiques du centre de Qualification des Pêches Maritimes de Dakhla au titre de l'année 2017.

Top 5 des ports pour les débarquements en 2018 (en 1000 tonnes)

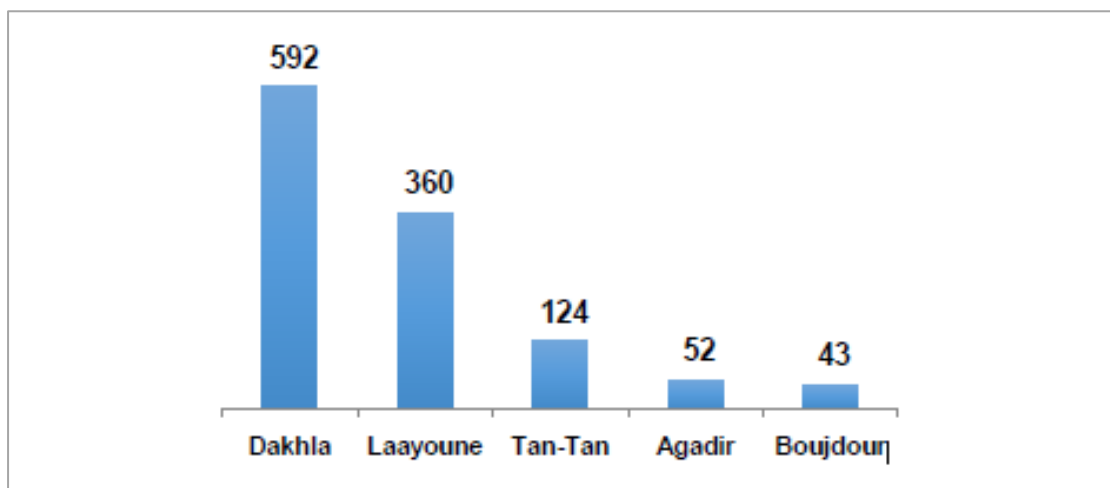


FIGURE 2: TOP 5 DES PORTS POUR LES DEBARQUEMENTS EN 2018 (EN 1000 TONNES)

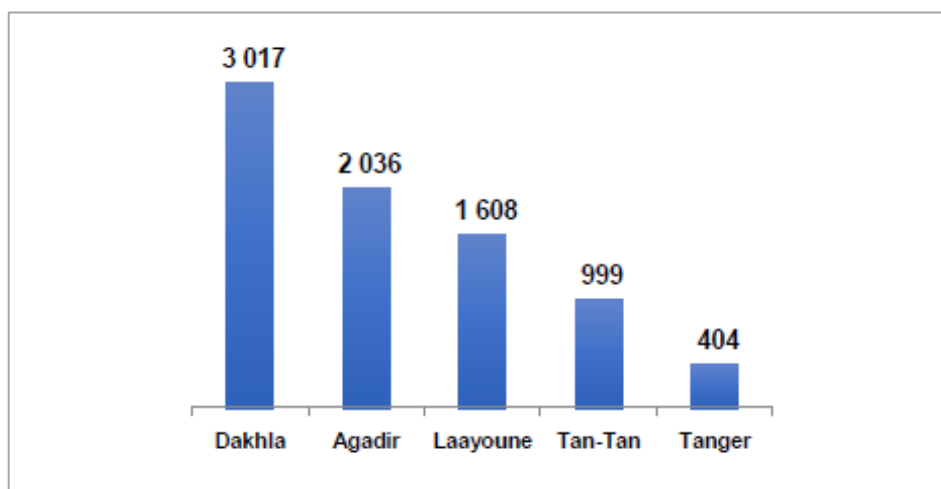
Top 5 des ports pour la valeur de production en 2018 (en MDH)¹⁶

FIGURE 3: TOP 5 DES PORTS POUR LA VALEUR DE PRODUCTION EN 2018 (EN MDH)

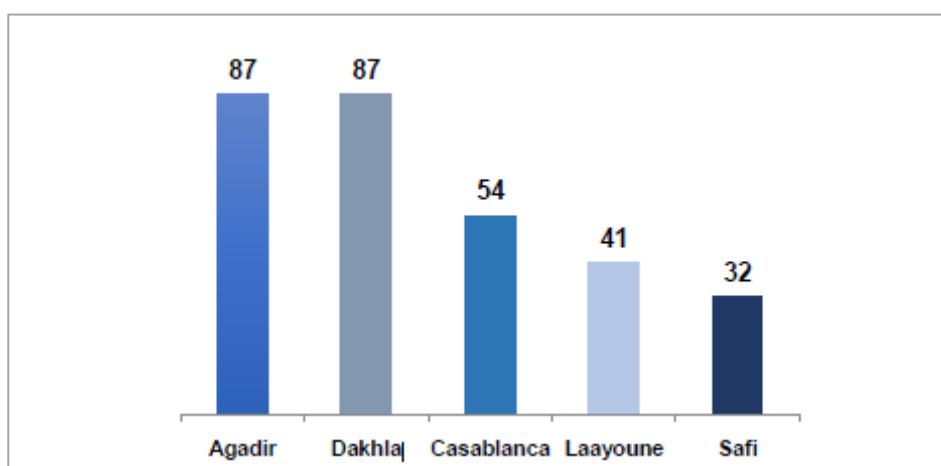
TOP 5 DES PORTS, EN NOMBRE D'UNITES DE TRANSFORMATION EN 2018

FIGURE 4: TOP 5 DES PORTS, EN NOMBRE D'UNITES DE TRANSFORMATION EN 2018

Evolution des captures de la pêche hauturière par port de 2013 à 2018¹² :

- **En poids (en tonnes)¹⁷**

Port/ Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agadir	70365	48 749	54 818	56 070	41 523	28 104
Tan-Tan	3 268	12 175	11 699	12 497	8 767	4 393
Tanger	1 548	1 599	1 274	1 469	1 222	1 205
Dakhla	3 803	9 324	10 458	11 521	21 491	23 450
Autres	170	176	184	210	240	142
Total	79 154	72 023	78 432	81 767	73 243	57 294

TABLEAU 36: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE HAUTURIERE PAR PORT DE 2013 A 2018 EN POIDS (EN TONNES)

¹² Chiffres provisoires pour l'année 2018

- **En valeur (en millions de DH) ¹⁷**

Port/ Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agadir	2 765	2 358	2 805	3 235	2 555	1 755
Tan-Tan	111	515	555	640	520	316
Tanger	166	176	184	204	213	216
Dakhla	113	363	500	605	1 277	1 646
Autres	20	22	22	24	26	17
Total	3 176	3 434	4 065	4 708	4 592	3 950

TABLEAU 37: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE HAUTURIERE PAR PORT DE 2013 A 2018 EN VALEUR (EN MDH)

Evolution des captures de la pêche côtière et artisanale par port et par région de 2013 à 2018

- **En poids (en tonnes)**

Port/ Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dakhla-Oued Eddahab	558 839	469 302	616 010	624 338	607 743	587 225
IMOUTLAN	1 255	1 214	1 472	1 256	1 547	1 059
NTIREFT	4 487	4 246	5 088	4 304	4 196	4 028
Dakhla	538 129	449 387	590 856	602 724	586 207	568 777
LASSARGA	6 147	5 958	7 138	4 883	5 242	4 063
LABOURDA	7 133	6 178	8 254	7 647	7 339	6 043
AIN BIDA	44	63	28	7	13	6
LMHIRIZ	1 646	2 256	3 175	3 516	3 199	3 249
Total	1 159 738	1 277 611	1 269 970	1 357 829	1 285 787	1 296 757

TABLEAU 38: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE COTIERE ET ARTISANALE PAR PORT ET PAR REGION DE 2013 A 2018 EN POIDS (EN TONNES)

- **En valeur (en millions de DH)**

Port/ Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dakhla-Oued Eddahab	1 899 347	1 934 268	2 400 307	2 274 185	2 476 855	2 231 178
IMOURLAN	39 279	60 350	78 905	64 671	96 407	80 122
NTIREFT	159 607	190 439	246 115	210 389	213 879	209 027
Dakhla	1 277 670	1163 760	1 379 449	1 421 539	1 447 430	1 371 056
LASSARGA	215 659	276 253	370 956	273 385	391 726	315 136
LABOUIRDA	178 423	195 112	273 527	243 803	287 407	220 176
AIN BIDA	3 545	9 493	3 221	1 346	2 482	887
LMHIRIZ	25 166	38 861	48 134	59 052	37 524	34 773
Total	5 419 573	6 012 934	6 521 043	7 194 840	7 194 840	7 290 529

TABLEAU 39: EVOLUTION DES CAPTURES DE LA PECHE COTIERE ET ARTISANALE PAR PORT ET PAR REGION DE 2013 A 2018 EN VALEUR (EN MDH)

Répartition des établissements de transformation des produits de la pêche au titre de l'année 2018 :

	établissements de transformation des produits de la pêche (Dakhla)
Conserve	1
Congélation	74
Frais	5
Farine & Huile	1
Coquillage	4
Entreposage	1
autres	1
Total	87

TABLEAU 40: REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Les unités de pêche actives dans la région en 2017 ¹³

Flottes de pêche	Total		Points de décharge		Dakhla de Port	
	Marins	Flottes	Marins	Flottes	Marins	Flottes
Pêche côtière						
Sardiniers	2 232	75	-	-	2 232	75
Palangriers	1 327	120	-	-	1 327	120
Palangriers réfrigérés	-	16	-	-	-	16
Chalutiers	30	3	-	-	30	3
Pêche hauturière						
Chalutiers pélagiques nationaux	360	24	-	-	360	24
Chalutiers affrétés	0	0	-	-	0	0
Navires opérant dans le cadre de l'accord Maroc – UE	96	4	-	-	96	4
Navires opérant dans le cadre de l'accord Maroc – Russie	339	10	-	-	339	10
Canots de pêche	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 384	252	-	-	4 384	252

TABLEAU 41: UNITES DE PECHE ACTIVES DANS LA REGION EN 2017

1.3 Tourisme

La région de Dakhla-Oued Eddahab s'est affirmée ces dernières années en tant que destination touristique de choix tant à l'échelle nationale qu'internationale, grâce aux atouts naturelles et culturelles dont elle dispose, aux efforts consentis par les différents intervenants, et à l'évolution des infrastructures touristiques dans la région.

A vrai dire, le secteur touristique dans la ville de Dakhla a affiché une forte croissance au cours des dernières années, comme en témoigne l'augmentation du nombre des nuitées dans les hôtels classés, qui sont passées de 116.798 en 2017 à 128.052 l'an dernier.

La capacité d'hébergement des hôtels de la région a enregistré, quant à elle, une évolution remarquable. Disposant à peine de 260 lits et 130 chambres en 2010, les hôtels de la région ont totalisé 1.471 lits et 692 chambres en 2018.

Le secteur s'appuie sur des leviers majeurs ayant trait au tourisme sportive (sports de glisse, Dakhla étant devenue un haut lieu de la discipline à l'échelle internationale), au tourisme de découverte, des voyages, balnéaire et environnementale et au tourisme des conférences, un nouveau créneau qui vient consolider le rayonnement de la région en tant que terre d'accueil, de rencontres et de grands rendez-vous culturels et intellectuels.

¹³ Source : Délégation Provinciale de la Pêche Maritime à Dakhla

La région de Dakhla-Oued Eddahab a connu, en effet, au cours des trois dernières décennies, un essor de développement remarquable, boosté par la réalisation d'importantes infrastructures dans différents secteurs et d'installations d'accueil à caractère touristique, dans le cadre d'une dynamique de développement global qui procède d'une vision ambitieuse et d'une forte volonté des responsables et des acteurs locaux à hisser cette partie du Royaume au rang des destinations touristiques incontournables aussi bien au niveau national qu'international.

Dans cette optique, les autorités locale œuvre pour ériger les provinces du sud en un nouveau pôle touristique, à travers la mise en place de produits touristiques innovants joignant les atouts qu'offre la mer aux attraits du désert, outre le développement d'une offre complémentaire axée sur la culture, l'environnement et les produits locaux.

1.4 Transport

• Infrastructure routière

Longueur des routes construites et revêtues dans la région, en 2014¹⁴

Routes revêtues	Routes non revêtues	Total
677	621	1 298
0	0	0
216	1 854	2 070
893	2 475	3 368

TABLEAU 42: LONGUEUR DES ROUTES CONSTRUITES ET REVETUES DANS LA REGION, EN 2014

Il est prévu l'élargissement et le renforcement de la liaison entre Laâyoune et Dakhla portant sur près de 1.055 Km pour un coût de 8,5MMDH dans le cadre de la première tranche.

• Transport aérien

Mouvements des avions à l'aéroport de Dakhla, en 2016¹⁵

Trafic commercial	Autres mouvements	Total général
1 508	382	1 962

TABLEAU 43: MOUVEMENTS DES AVIONS A L'AEROPORT DE DAKHLA, EN 2016

¹⁴ Source : Direction régionale de l'équipement à Dakhla

¹⁵ Source : Office National des Aéroports

Mouvements des passagers à l'aéroport de Dakhla, en 2016 ²⁰

Nature de mouvement	Total général	Autres mouvements	Trafic commercial			
			Total	Transit	Départ	Arrivée
Passagers	153 059	4 710	148 349	9 214	74 614	64 521

TABLEAU 44: MOUVEMENTS DES PASSAGERS A L'AEROPORT DE DAKHLA, EN 2016

• **Transports Maritimes** ¹⁶

Rubrique	2016	2017	Variation (valeur)	Variation (%)
Total du trafic de commerce T	399 719	432 321	32 602	9%
Hydrocarbures	221 948	243 322	21 374	10%
Poisson congelé à l'export	159 400	188 256	28 856	19%
conteneur	18 371	743	-17 628	-96%
Total du trafic de pêche T	623 614	610 331	-13 283	3%
Poisson pélagique	436 512	428 533	-7 979	-2%
Pêche côtière	174 763	159 181	-15 582	-9%
Pêche hauturière	12 339	22 617	10 278	83%

TABLEAU 45: TRANSPORTS MARITIMES DE LA REGIONS EN 2016 ET 2017

Trafic domestique dans le port de Dakhla en 2014 (en tonnes)²¹ :

	Import	Export	Total
Trafic domestique	456 113	3 083	459 196

TABLEAU 46: TRAFIC DOMESTIQUE DANS LE PORT DE DAKHLA EN 2014 (EN TONNES)

¹⁶ Source: Agence Nationale des Ports

1.5 Poste et télécommunication

Réseau postal selon le genre et la province, en 2009²²

Type de réseau	Total	Aousserd	Oued Eddahab
Réseau de contact			
Etablissements postaux	4	1	3
agences postales	0	0	0
Recette de plein exercice (bureau)	2	1	1
Guichets annexes	2	0	2
Intermédiaires agréés (points de vente de timbres)	90	0	90
Réseau de collecte			
Boîte aux lettres supérieur enterres en dehors des établissements	6	0	6
Boîte aux lettres supérieures enterres à l'intérieur des établissements	3	1	2
Réseau d'acheminement			
Liaison aérienne	1	0	1
Transport contractuel	0	0	0
Transport en régie	2	1	1
Réseau de distribution			
Urbaines	4	0	4
Nombre de boîtes postales	579	108	461

TABLEAU 47: RESEAU POSTAL SELON LE GENRE ET LA PROVINCE, EN 2009

Parc de télécommunication selon le genre et la province en 2009 ¹⁷

Type de Parc	Oued Eddahab	Aousserd	Total
	Services téléphoniques fixes		
Les abonnés	3229	52	3281
	Parc de liaison spécialisé		
Urbain	0	0	0
Inter urbain	32	16	48
	Parc de téléphone public		
Taxi phone (IAM)	58	2	60
Téléboutique	49	8	57
Télé kiosque	3	0	3

TABLEAU 48: PARC DE TELECOMMUNICATION SELON LE GENRE ET LA PROVINCE EN 2009

¹⁷ Source: Service technique d'Itissalat Al Maghrib

2. La répartition des projets réalisés dans la région Dakhla Oued Eddahab

2.1 La répartition des projets réalisés dans la région Dakhla Oued Eddahab par programme

- Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain

	Nombre Projet	Nombre Action	Montant Global DH	Nombre bénéficiaires
Dakhla-Oued Eddahab	49	12	35 686 949	17 061
Total National	1826	624	3 046 804 632	862 102

TABLEAU 49: PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE EN MILIEU URBAIN

- Programme de lutte contre la précarité

Région	Nombre Projet	Nombre Action	Montant Global DH	Nombre bénéficiaires
Dakhla-Oued Eddahab	7	8	11 444 319	3 192
Total National	865	565	1 708 973 079	397 702

TABLEAU 50: PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE

- Programme transversal

Région	Nombre Projet	Nombre Action	Montant Global DH	Nombre bénéficiaires
Dakhla-Oued Eddahab	344	102	50 432 727	21 919
Total National	5 341	2 156	3 318 453 554	852 712

TABLEAU 51: PROGRAMME TRANSVERSAL

Le plan d'action 2017 du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales » (PRDTS) qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et des zones de montagne, de la région Dakhla Oued Eddahab se présente comme suit :

Région	Nombre Projet	Coût (en MDH)
Dakhla-Oued Eddahab	Routes rurales	29,31
	Santé	3,00
	Education	1,78
	Etudes et assistance technique	3,43

TABEAU 52: LE PLAN D'ACTION 2017 DU PROGRAMME DE REDUCTION DES DISPARITES TERRITORIALES ET SOCIALES

2.2 Grands projets d'investissement régional au titre du projet de Loi de Finances 2018-Budget Général-

• Education Nationale :

- Création de 02 établissements scolaires dont une école communautaire et un collège : 20 MDH ;
- Aménagement extérieur de 21 établissements scolaires : 5,39 MDH.

• Enseignement Supérieur :

- Construction d'une école nationale de commerce et de gestion à Dakhla : 10 MDH.

• Equipement et Transport :

- Conventions signées devant sa Majesté le Roi : élargissement et renforcement de la route nationale N°1 entre Laâyoune et Dakhla (74 MDH) ;
- Programme de maintenance routière : maintenance des routes et des ouvrages d'art (6 MDH) ;
- Infrastructures portuaires : démarrage des travaux de réalisation du port de Dakhla méditerranée (7,5 MMDH), poursuite de la réalisation du port de la pêche artisanale à Mhiriz (84 MDH) et acquisition du système VTMS et création des équipements au niveau du port (14 MDH).

• Eau :

- Protection contre les inondations : 10 MDH.

• Urbanisme et aménagement du territoire :

- Actualisation du SRAT : 1 MDH.

• Agriculture :

- Projet de dessalement Dakhla : 100 MDH.

• Pêche Maritime :

- Construction de logements embryonnaires pour le développement et la promotion de la pêche artisanale : 16,35 MDH ;

- Mise à niveau des réseaux de la zone des nouveaux projets de valorisation des petits pélagiques à Dakhla : 10 MDH ;
- Réalisation d'une unité de production de pots en argile : 7 MDH ;
- Mise en place d'une formation en conchyliculture au profit des jeunes entrepreneurs de la région de Dakhla – Oued Eddahab : 3 MDH ;
- Mise à niveau de la délégation de la pêche maritime de Dakhla : 0,53 MDH ;
- Mise à niveau des équipements pédagogiques du Centre de Qualification des Pêches Maritimes de Dakhla : 0,6 MDH.
 - **Habous et Affaires Islamiques :**
 - Equipement de 02 mosquées : 300 KDH ;
 - Equipement des mosquées par des matériels de lutte contre l'incendie : 50 KDH.
 - **Justice et Libertés :**
 - Equipement du TPI Dakhla : 3,5 MDH.

Chapitre II : Les conditions d'habitat et le foncier

I. Les conditions d’habitat

Type de logement	Oued Eddahab	Aousserd	Région
Villa ou étage de villa	1,8%	1,6%	1,8%
Appartement dans un immeuble	3,7%	3,8%	3,7%
Maison marocaine Moderne	80,2%	44,6%	79,3%
Habitat sommaire	9%	29,1%	9,5%
Logement de type rural	1,9%	1,1%	1,9%
Autre	3,4%	19,9%	3,8%

TABLEAU 53 : TYPE DE LOGEMENT PAR PROVINCE

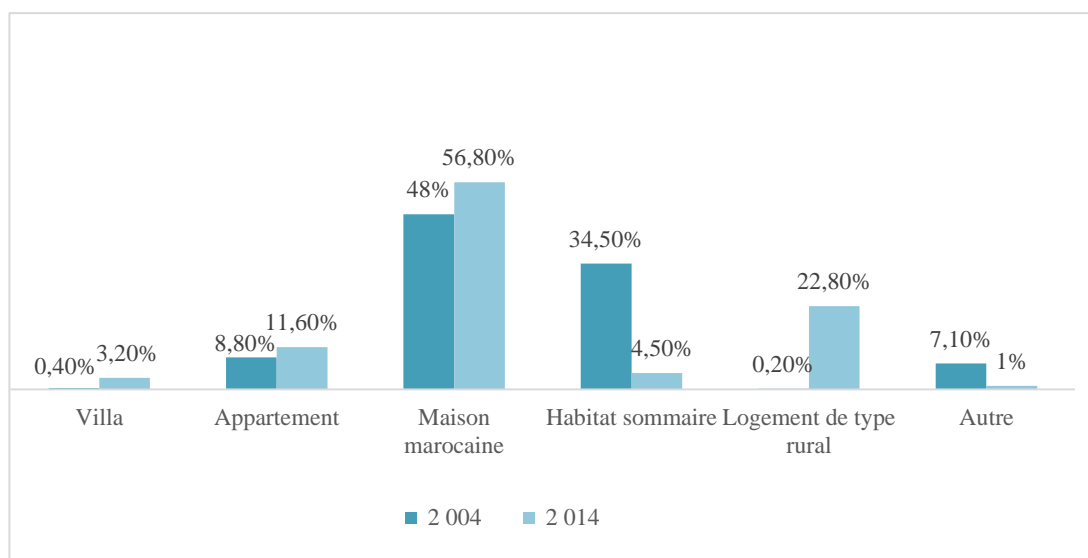
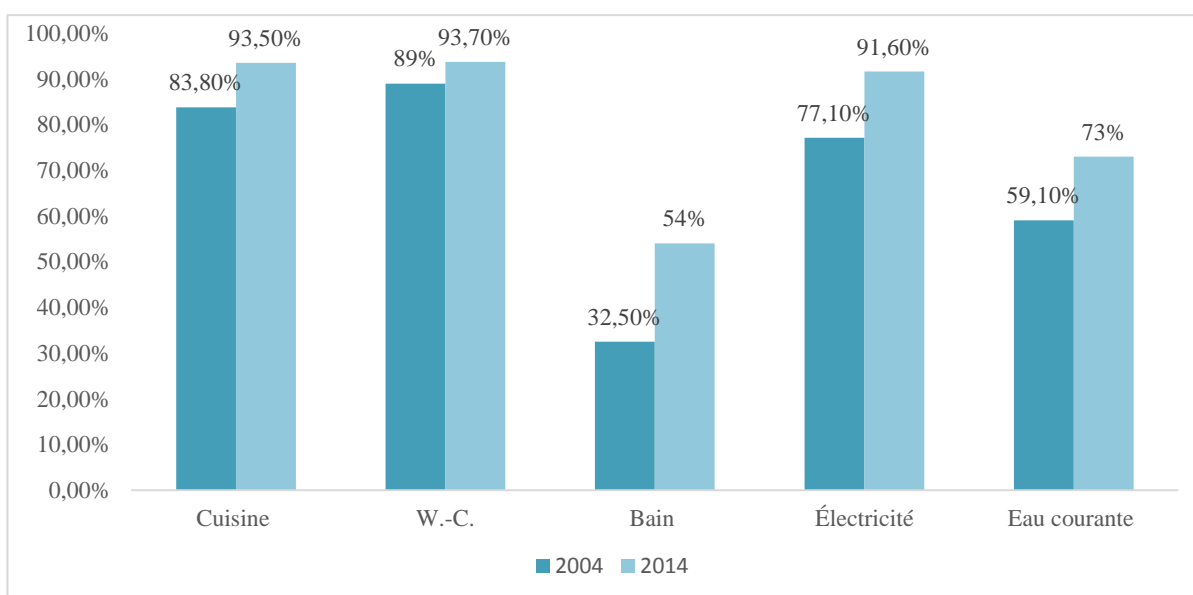


FIGURE 5: REPARTITION DES LOGEMENTS URBAINS OCCUPES PAR TYPE DE LOGEMENT

Équipement de base	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	94,9	90,8	93,5
W.-C.	99,0	83,4	93,7
Bain	58,3	45,9	54,0
Électricité	95,2	84,6	91,6
Eau courante	91,3	37,8	73,0

TABEAU 54: REPARTITION DES MENAGES PRIVES DES EQUIPEMENTS DE BASE DANS LE LOGEMENT PAR MILIEU DE RESIDENCE EN 2014



Mode d'évacuation des eaux usées	Oued Eddahab			Aousserd		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Réseau public	96,3	3,2	86,3	--	35,6	35,6
Fosse septique	1,3	23,1	3,6	--	33,3	33,3
Autre	2,4	73,1	10	--	31,1	31,1

TABEAU 55: MODE D'EVACUATION DES EAUX USEE

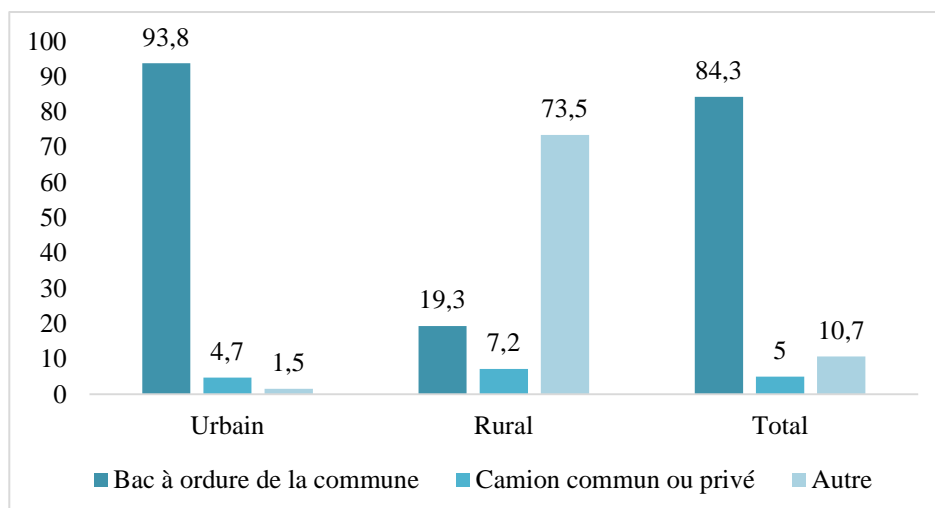
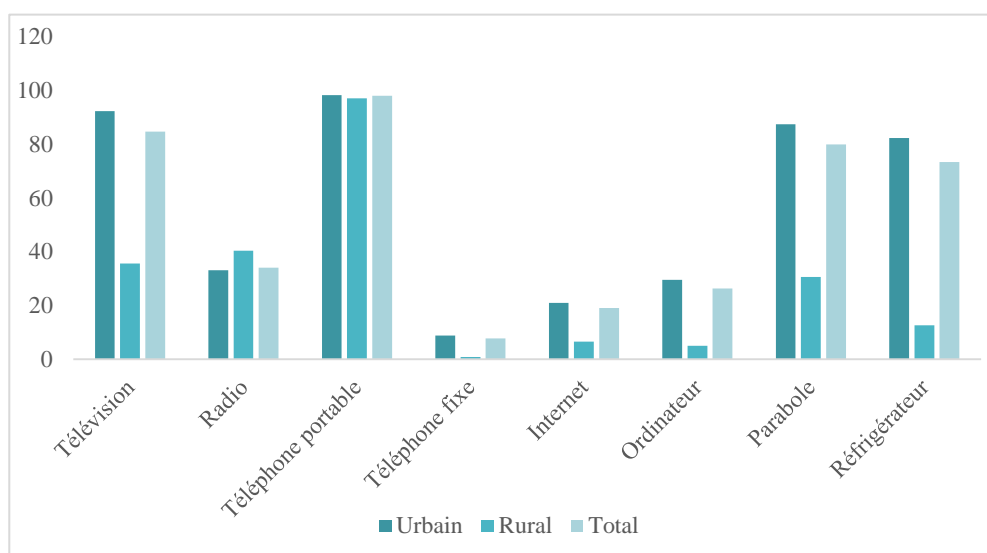


FIGURE 6: MODES D'EVACUATION DES DECHETS MENAGERS PAR MILIEU DE RESIDENCE

Statut d'occupation des logements	Oued Eddahab			Aousserd		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Propriétaire	42,7	34,3	41,8	(-)	38,3	38,3
Locataire	49	1,3	44	(-)	10	10
Autre	8,2	64,4	14,2	(-)	51,8	51,8

TABLEAU 56: STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS



II. La construction et le foncier

1. Autorisation de construction¹⁸ :

Autorisations de construction	2017	2018 ¹⁹	Variation %
Nombre d'autorisation	693	538	-22,4
Surface des planchers (milliers de m ²)	157	114	-27,4
Surface bâtie (milliers de m ²)	197	143	-27,4
Valeur prévue (millions de Dh)	397	286	-28,0
Nombre de logement	822	574	-30,2
Nombre de pièces	2 336	1 606	-31,3

TABLEAU 57: AUTORISATION DE CONSTRUCTION

2. Réquisitions déposées

	2017		2018	
	Nombre	Superficie (Hectares)	Nombre	Superficie (Hectares)
Dakhla Oued Eddahab	23	18 489	14	3 317

TABLEAU 58: REQUISITION DEPOSEES

3. Titres fonciers établis en suite d'immatriculation

	2017		2018	
	Nombre	Superficie (Hectares)	Nombre	Superficie (Hectares)
Dakhla Oued Eddahab	62	66 024	94	50 128

TABLEAU 59: TITRES FONCIERS ETABLIS

¹⁸ HCP

¹⁹ Chiffres provisoires

4. Titres fonciers établis en suite de morcellement

	2017		2018	
	Nombre	Superficie (Hectares)	Nombre	Superficie (Hectares)
Dakhla Oued Eddahab	123	37	159	0

TABLEAU 60: TITRES FONCIERS ETABLIS EN SUITE DE MORCELLEMENT

5. Hypothèques inscrites

	2017		2018	
	Nombre	Valeur (en millier de Dh)	Nombre	Valeur (en millier de Dh)
Dakhla Oued Eddahab	142	74 714	190	1 708 468

TABLEAU 61: HYPOTHEQUES INSCRITES

6. Recettes réalisées par le service de l'ANCFCC (en milliers de Dh)

	2017	2018	Variation
Dakhla Oued Eddahab	5 763	9 467	20%

TABLEAU 62: RECETTES REALISEES PAR LE SERVICE DE L'ANCFCC (MILLIERS DE DH)

7. Plans cadastraux établis

	2014	2015	Variation
Dakhla Oued Eddahab	219	217	-1%

TABLEAU 63: PLANS CADASTRAUX ETABLIS

Chapitre III : L'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville

I. Ministère l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville

1. Présentation du ministère

Créé en 1972 sous l'intitulé de Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, le Département, tantôt Ministère ou Ministère Délégué, tantôt Secrétariat d'Etat, s'est, au cours des années et au gré des changements gouvernementaux ou des priorités politiques, enrichi de secteurs clés comme le Tourisme, l'Aménagement du Territoire, voire l'Emploi et la formation professionnelle. Il s'est également recentré sur ses attributions premières que sont l'Habitat et l'Urbanisme.

En 2014, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville est officiellement organisé par Décret n° 2.14.196.

Une année importante, 2012, marque un tournant dans l'approche gouvernementale élargissant le cadre de réflexion et d'intervention tout en adoptant une démarche inclusive, participative et de développement durable. Apparaît alors la notion de « politique de la ville » qui sera désormais présente dans l'intitulé du Ministère.

Le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville élabore et met en œuvre la politique gouvernementale dans les domaines de l'Habitat et de la Politique de la ville.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines qui lui sont attribués en matière d'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ce Ministère s'est vu, notamment, investi des missions ci-après :

- ↳ Mise en place d'une politique d'aménagement du territoire et d'une vision prospective visant à appuyer les territoires dans leur développement territorial durable par la création des conditions favorables à l'investissement ;
- ↳ Adoption d'une politique urbaine renouvelée afin de promouvoir un urbanisme incitatif, prospectif, inclusif et durable permettant d'accompagner les dynamiques de développement des territoires ;
- ↳ Conduite des stratégies en matière de politique de la ville et d'intégration urbaine en faveur de la réduction des écarts et des disparités sociales et des équilibres entre les territoires ;
- ↳ Appui à la promotion immobilière (logement social, régulation du marché et incitations) ;
- ↳ Revalorisation du patrimoine architectural et encadrement juridique du secteur de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
- ↳ Modernisation et adaptation de l'arsenal juridique régissant ou impliquant le secteur, et le renforcement de la déconcentration et l'amélioration de la représentativité du ministère au niveau territorial en tenant compte du processus de la régionalisation avancée,
- ↳ Amélioration de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et développement du cadre de partenariat, de coopération.

2. Principaux outils d'intervention du ministère

• Référentiels de l'Aménagement du Territoire

Le Référentiel National de l'Aménagement du Territoire se veut un cadre de cohérence nationale et de convergence territoriale de l'action de l'Etat, qui vise la conception d'une vision intégrée des interventions publiques structurantes

à différentes échelles territoriales.

- **Système de Planification Territoriale**

Il s'agit d'une feuille de route nationale visant le renouvellement des méthodes de planification par l'adoption d'une approche prospective qui redéfinit le dispositif d'action en vigueur en :

- Dotant les territoires de documents d'urbanisme et de cartes d'aptitude à l'urbanisation pour permettre leur développement durable et cohérent ainsi que leur résilience face aux différents risques de catastrophes ;
- Instaurant des modalités de mise en œuvre et de financement innovantes ;
- Optant pour des logiques d'intervention et des mécanismes adaptés à des contextes en constante mutation.

- **Villes nouvelles et nouveaux pôles urbains**

Il s'agit d'une politique d'aménagement stratégique permettant de :

- Renforcer et d'équilibrer l'armature urbaine ;
- Répondre aux problèmes inhérents à l'urbanisation et à l'étalement urbain ;
- Satisfaire les besoins en logements et équipements structurants.

- **Normalisation et référentiels**

Plusieurs règlements généraux de construction ont été adoptés pour asseoir les règles de sécurité, de performance énergétique, parasismique et la simplification des procédures nécessaires à l'acte d'investir dont notamment :

- Le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations d'urbanisme,
- Le règlement général de construction fixant les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions,
- Le règlement général de construction fixant les règles de performance énergétique dans le bâtiment,
- Le règlement général parasismique des constructions en terre.
- A ceux-là s'ajoutent, l'adoption d'autres référentiels techniques, de régulation, d'opérationnalisation et de planification durable :
- Référentiel de l'urbanisme durable,
- Référentiel de densités et de formes urbaines,
- Référentiel de programmation des équipements publics et d'intérêt général,
- Référentiel d'opérationnalisation des zones ouvertes à l'urbanisation,
- Référentiel des modes d'aménagement en milieu rural.

- **Contractualisation des programmes et projets**

Le développement urbain, qui figure parmi les priorités de ce Ministère, embrasse toutes les formes d'intervention en matière de planification, de production et de gestion de la ville dans le but d'assurer l'inclusion et la cohésion sociale à travers la lutte contre l'exclusion et la précarité dans les aires urbaines. Les projets relevant de ce cadre font l'objet d'un mode d'action concerté basé sur le partenariat et la contractualisation entre les différents acteurs concernés.

Ainsi, plusieurs programmes de développement urbain ont vu le jour. Il s'agit de grands projets urbain visant à :

- Renforcer l'attractivité économique ;

- Améliorer les infrastructures de connectivité, socio-culturelles et d'animation ;
- Promouvoir les indicateurs de développement humain dans ces espaces urbains.

II. Le bilan des programmes d'investissement du ministère

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie élaborée par le Ministère, trois programmes d'investissement ont été élaborés :

- **Programme d'investissement (2009 – 2010)**

Il regroupe 26 programmes identifiés essentiellement à partir des études et stratégies élaborées par le département de l'Aménagement du Territoire, des programmes des agences de développement, l'INDH et les stratégies sectorielles. La typologie des projets retenus couvre cinq catégories : les projets de territoires intégrés, les projets émanant des plans locaux de développement, le programme Agenda 21, les projets prioritaires (Inondations 2009) et les projets appuyant l'approche territoriale. Le coût global dudit programme s'élève à 1,2 Mdh dont 655,676 Mdhs comme contribution du FDRZM.

- **Programme d'investissement (2010 – 2012)**

Il concerne 62 projets de développement rural se basant sur une approche ascendante. Le ciblage territorial avait touché les provinces nouvellement créées afin de leur permettre de booster la dynamique de développement de leurs territoires ruraux. La typologie des projets retenus couvre cinq catégories : les programmes d'appui de renforcement des infrastructures et de désenclavement, les projets de territoires intégrés, les programmes visant à améliorer les indicateurs de développement humain. Le Coût global dudit programme s'élève à 637,98 Mdhs dont 252,48 Mdhs comme contribution du FDRZM.

- **Programme d'investissement (2012 - 2014)**

En termes de bilan global, il y a lieu de relever que plus de 60% des programmes retenus sont réalisés ou en cours d'achèvement. Au niveau du ciblage territorial, l'ensemble des programmes et projets de développement initiés par le Ministère ont couverts toutes les régions du Royaume, 90% des provinces et environ 700 communes abritant une population estimée à environ six millions d'habitants. Il est à préciser que 50% des ressources FDRZM mobilisées ont été affectées aux zones de montagne.

Pour encourager l'émergence de projets émanant des territoires ruraux et leur donner un nouvel élan, il a été décidé de recourir à la procédure d'appel à projets qui a ciblé les centres délimités et a permis de concrétiser l'approche territoriale participative ascendante, de soutenir l'initiative des acteurs locaux et de favoriser la concurrence entre les différents territoires ruraux. La typologie de 61 projets sélectionnés est répartie en quatre catégories : les projets de territoires, les projets de développement économique et social, les projets de mise à niveau urbaine et les actions de renforcement des infrastructures de base et des services de proximité. Le Coût global dudit programme s'élève à 957 Mdhs dont 376,6 Mdhs comme contribution du FDRZM.

III. Les mesures d'accompagnements

Pour mieux appuyer la mise en œuvre des programmes et projets de développement rural plusieurs mesures et actions d'accompagnement qui ont été prises :

- Lancement d'une expertise pour l'évaluation des projets de développement rural financé par le FDRZM ;
- Réalisation des sessions de formation en ingénierie de développement rural au profit des représentations régionales du Ministère et des porteurs de projets ;
- Mise en place d'un système d'information pour le suivi des projets de développement rural financés dans le cadre du FDRZM.

IV. Redynamisation du secteur de l'habitat

L'habitat est un secteur à fort potentiel de développement et à effets d'entraînement multiples sur le reste de l'économie. Dans ce cadre l'action du Ministère porte sur :

1. Un Partenariat Public-Privé...

- L'esprit de complémentarité, s'appuyant sur une approche favorisant une plus grande adhésion et une mobilisation du secteur privé, ce partenariat permet :
- La maîtrise des prix, des délais et de la qualité ;
- L'ouverture sur la petite et moyenne entreprise de promotion immobilière ;
- La réalisation des premiers équipements de proximité.

2. Un Encadrement...

- Sur le plan technique, le Ministère entreprend des actions pour améliorer le processus de production du logement, notamment en matière de sécurité, de qualité et de productivité. Il vise également l'assainissement de l'environnement dans lequel s'exercent les professions qui s'y rattachent.
- Le Ministère procède à la révision et à la modernisation du dispositif juridique régissant le secteur et élabore un certain nombre de lois en vue de l'adapter aux exigences et aux besoins actuels.

3. Une Mobilisation Du Foncier Public...

Pour un développement intégré, afin d'instaurer les conditions favorables d'aménagement de nouvelles villes, de favoriser la lutte contre l'habitat insalubre et développer l'investissement immobilier relatif à la promotion de l'habitat social, de l'habitat à faible VIT ainsi que des produits destinés à la classe moyenne.

4. Un levier de financement... le FSHIU

Le Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine, créé en 2002, est destiné au financement des projets d'habitat social et aux actions et programmes de résorption de l'habitat insalubre, notamment en drainant les produits de la taxe spéciale sur le ciment. Ce Fonds a vu ses emplois s'élargir aux financements des projets intégrés s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville.

5. Des Fonds de Garantie... Pour un accès facilité au logement

- FOGARIM créé en 2002, afin de couvrir les prêts octroyés par les établissements de crédits aux populations à revenus modestes et/ou non réguliers pour l'acquisition ou la construction d'un logement social.
- FOGALOGÉ : pour octroyer des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.
- Ces deux fonds ont fusionné en un fonds dénommé « Daman Sakan ».

6. Programmes phares

Villes Sans Bidonville : Ce programme vise l'amélioration des conditions de vie de 376 000 ménages bidonvillois dans 85 villes et centres urbains.

Logement A Faible Valeur Immobilière : Ce programme ambitionne la réalisation de 130 000 unités au profit des ménages ayant un revenu inférieur à 2 SMIG.

Logement Social A 250 000 Dh : Deux conditions doivent permettre de bénéficier de ce programme :

- Une superficie couverte comprise entre 50 et 80 m² ;
- Un prix de cession n'excédant pas 250 000 DH HTVA ciblant les bénéficiaires non propriétaires d'un logement.

Un Logement pour la Classe Moyenne : Ce programme encourage la création d'un logement destiné aux citoyens dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 20 000 dirhams, à un prix de vente ne dépassant pas 7 200 DH/m² pour une superficie comprise entre 80 et 150 m².

V. L'aménagement du territoire et urbanisme

L'aménagement du territoire se situe au cœur du processus global de développement. La politique de l'aménagement du territoire est l'ensemble des stratégies et actions qui visent la répartition adéquate de la population, des activités économiques et des infrastructures, en tenant compte des spécificités des territoires. Il permet, en effet, de planifier et d'exécuter les projets de développement durable de manière harmonisée et concertée sur la base des potentialités existantes - et des contraintes techniques et socio-économiques.

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire est chargé, à travers la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire.

Ainsi, l'aménagement du territoire a pour démarche la mise en cohérence territoriale des actions sectorielles. Cette démarche concerne le développement du territoire dans toutes ses composantes territoriales : économique, sociale et environnementale.

L'investissement dans ces domaines revêt une importance stratégique de par son rôle en matière d'encadrement du développement durable des territoires, et du développement socio-économique et urbanistique notamment, à travers la mise en place des conditions favorables à la création d'emplois et des zones d'activités et la production de logements.

En termes de planification et d'aménagement du territoire, le budget d'investissement régional au titre des années 2016 et 2017, a connu une évolution de près de 20% en passant de 137,62 MDH à 165 MDH. Le tableau ci-après illustre la répartition régionale de ces investissements :

Région	LF 2016		LF 2017	
	Montant en DH	%	Montant en DH	%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	15 500 000	11,3%	19 500 000	11,8%
L'Oriental	8 000 000	5,8%	15 500 000	9,4%
Fès-Meknès	19 840 000	14,4%	18 000 000	10,9%
Rabat-Salé-Kenitra	36 280 000	26,4%	20 000 000	12,1%
Béni Mellal-Khénifra	15 000 000	10,9%	12 000 000	7,3%
Casablanca-Settat	21 000 000	15,3%	19 000 000	11,5%
Marrakech-Safi	-	-	18 000 000	10,9%
Drâa-Tafilalet	13 000 000	9,4%	10 500 000	6,4%
Souss-Massa			10 500 000	6,4%
Guelmim -Oued Noun			6 000 000	3,6%
Laâyoune-Sakia El Hamra	6 000 000	4,4%	8 000 000	4,8%
Dakhla-Oued Ed Dahab	3 000 000	2,2%	8 000 000	4,8%
Total	137 620 000	100,0%	165 000 000	100%

Pour planifier ce développement, l'aménagement du territoire s'appuie sur un ensemble d'outils de planification. Il s'agit notamment des :

- **Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)** : le document de planification de référence en matière d'aménagement du territoire sur une échelle temporelle de 25 ans
- **Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT)**: principaux outils du développement cohérent de la région, ils permettent de mettre en place une vision globale du développement qui permet de définir les moyens à adopter pour améliorer son efficacité économique et la qualité de vie de ses habitants; d'élaborer une prévision réaliste des actions de l'Etat en matière d'infrastructures et d'équipements ; ainsi que de créer un cadre de partenariat dynamique autour des projets de développement proposés ;
- Schémas sectoriels à dimension régionale ou locale tels que les schémas d'organisation fonctionnelle et d'aménagement (SOFA) ;
- Documents de référence locaux ;
- etc.

En outre, la Direction de l'Aménagement du Territoire a élaboré un ensemble de stratégies qui couvrent aussi bien les différentes échelles du territoire national ainsi que les différentes thématiques sectorielles.

Par ailleurs, les principales actions réalisées au titre des années 2016 et 2017, et qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de sauvegarde du patrimoine architectural se présentent comme suit :

- Poursuite de l'opération de couverture des régions par les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) ;
- Evaluation des projets cofinancés par le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM) ;
- Lancement et mise en œuvre de 149 projets conventionnés en matière de développement rural ;
- Lancement du programme intégré de développement de la province de Tinghir ;
- Accélération du rythme d'élaboration des documents d'urbanisme, notamment pour les régions qui connaissent une forte pression urbanistique, à travers :
 - ✓ Le suivi de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU) :
 - ↳ 02 SDAU dont les projets de décrets sont en phase de signature : SDAU du Grand Agadir et du Grand Nador ;
 - ↳ 03 SDAU en instance de délibérations communales : SDAU du Grand Meknès, du Grand Kénitra et du Grand Beni Mellal ;
 - ↳ 14 SDAU en cours d'élaboration : SDU du Grand Fès, de la Conurbation de Rabat-Salé-Témara, de l'aire métropolitaine du Grand Marrakech, du Grand Tanger, du Grand Tétouan, du Grand Safi, du Littoral de la Province d'El Jadida, d'Ifrane-Azrou et leur aire d'influence, de Berrechid- Benslimane, de la vallée de Ghriss, de la Plaine de Kert, du Grand Khouribga, du Grand Laâyoune et du Littoral de Larache ;
 - ↳ Lancement des appels d'offres relatifs à 08 SDAU : Grand Essaouira, Grand Taroudant, Littoral de la

Région de Guelmim-Oued Noun, Grand Ouarzazate, Grand Berkane, Littoral de Driouch, Sidi Slimane-Sidi Kacem et Grand Settat.

- ✓ Le suivi de l'élaboration de 524 Plans d'Aménagement (PA) : 74 PA homologués, 168 PA en cours d'homologation et 282 PA en cours d'étude ;
- ✓ Le suivi de l'élaboration de 332 Plans de Développement des Agglomérations Rurales (PDAR : 34 PDAR homologués, 182 PDAR en cours d'homologation et de concertation réglementaire et 116 PDAR en cours d'étude.
- Poursuite de la couverture des médinas par des Plans d'Aménagement et de Sauvegarde (PAS), en partenariat avec les agences urbaines concernées : homologation des PAS des médinas de Rabat et Salé ;
- Poursuite de la participation à l'inscription et au classement des sites et bâtiments sur la liste du patrimoine national.

En outre, et en ce qui concerne le domaine de l'habitat, l'intervention du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO) s'opère, à travers ses filiales, dans le cadre de la mise en place de la politique gouvernementale en la matière. En 2016, le volume des investissements du HAO a progressé de 7% par rapport à 2015 et s'est établi à 5.875 MDH. Cela a permis la mise en chantier de 17.938 unités de production nouvelle et de 119.831 unités de mise à niveau urbaine. Quant à l'éradication de l'habitat insalubre, le nombre des démolitions de baraques, dans le cadre du programme Villes Sans Bidonvilles, s'est élevé en 2016 à 8.804 unités contre 8.200 en 2015. Par ailleurs, le Groupe a procédé à la livraison de 24.675 unités et à l'établissement de 18.775 contrats de vente.

Il est intéressant de signaler que les principaux projets du HAO au titre de l'année 2017 se présentent comme suit :

- La mise en chantier de 22.000 unités de production nouvelle dont 6.700 en partenariat avec le secteur privé ;
- L'achèvement de 146.000 unités dont 6.000 en partenariat avec le secteur privé ;
- Le lancement de projets de mise à niveau urbaine au profit de 120.000 ménages ;
- La signature de 20.000 contrats de vente ;
- La livraison de 23.000 unités de logement ;
- La démolition de 9.147 baraques ;
- La création de 38.308 titres fonciers.

VI. Mise à niveau des villes et des grands projets structurants

1. Accompagnement de la stratégie nationale du Tourisme

Il s'agit de l'accompagnement de la vision 2020 du secteur du Tourisme et l'assistance urbanistique et technique des grands projets touristiques relevant du Plan Azur, du Plan Biladi, et du développement de Nouvelles Stations Touristiques intégrées. En effet, plusieurs projets sont en cours de réalisation à travers le territoire marocain, notamment les nouvelles stations touristiques de Taghazout, Saidia, Lixus, Mogador, ImiOuaddar, Mehdiya, Ifrane, etc.

L'accompagnement de ces projets permettra d'accroître la capacité hôtelière du pays, de diversifier l'offre touristique, de mettre en valeur les potentialités territoriales, de développer différentes niches touristiques (tourisme de montagne,

tourisme culturel, tourisme balnéaire, etc.) et d'améliorer le positionnement du Maroc en tant que destination touristique privilégiée.

2. Urbanisme commercial

Cela consiste en l'accompagnement de la vision 2020 de la stratégie Rawaj et le développement d'un modèle d'urbanisme commercial, en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, qui vient renforcer et outiller le dispositif en place pour mieux encadrer le développement du commerce à travers des outils d'aide à la décision (les Schémas Régionaux de Développement du Commerce SRDC, le Référentiel national technique d'implantation des équipements commerciaux).

Cette réforme a pour objectifs d'assurer :

- L'équilibre du maillage commercial en favorisant un développement adapté des commerces aux typologies des territoires, un développement harmonieux du petit et grand commerce en encourageant le développement de nouvelles formes de distribution ;
- L'encadrement du développement du commerce dans sa globalité en conservant l'équilibre entre commerce moderne et traditionnel, commerce de centre-ville et de périphérie ;
- L'attractivité de l'appareil commercial en soutenant la modernisation du commerce de proximité et en encourageant l'animation des espaces commerciaux.

3. Simplification des procédures et amélioration du climat des affaires

Publication du décret n°2-13-42 portant approbation du règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et de toutes autres pièces exigibles.

Principaux apports du décret :

- Uniformisation et homogénéisation des formes et procédures d'autorisations adoptées au niveau national, palliant ainsi au recours aux multiples circulaires et initiatives ;
- Facilitation de l'accès à l'information et suivi du circuit des dossiers de demandes d'autorisation et amélioration de la coordination entre les différents intervenants ;
- Institution des guichets uniques au niveau des communes dont la population dépasse les 50.000 habitants, chargés du suivi du processus depuis le dépôt des demandes jusqu'à l'obtention des autorisations et permis, en tant qu'interlocuteur unique auprès des pétitionnaires ;
- Institution de comités provinciaux ou préfectoraux pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 50.000 habitants, chargés de recueillir les avis et visas exigés en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- Clarification des responsabilités dévolues aux différents intervenants selon la législation et la réglementation en vigueur ;
- Maitrise des délais impartis pour chaque phase du processus depuis le dépôt des dossiers jusqu'à l'obtention des autorisations et des permis d'habiter et des certificats de conformité ;

- Uniformisation des pièces constitutives des dossiers de demande d'autorisation pour chaque type de projet et les conditions de leur recevabilité ;
- Maîtrise de la procédure de délivrance des certificats de conformité et des permis d'habiter à travers la maîtrise des délais de programmation des commissions de récolement ;
- Prise en compte des règles de bonne gouvernance à travers l'institution de plusieurs mesures : une représentativité intuitu personae au sein des commissions d'instruction, la formulation des remarques dans la limite du domaine de compétence des intervenants sans succession d'avis, ... ;
- Incitation à la mise en place de procédures dématérialisées des différentes procédures d'octroi des autorisations d'urbanisme et à la mise en place de bases de données partagées permettant au pétitionnaire de suivre le parcours de son projet (dépôt, notifications électroniques,...) et aux responsables de veiller sur la bonne marche et l'efficacité des procédures adoptées ;
- Octroi aux gouverneurs, de par leurs prérogatives en matière de coordination et de contrôle de l'action des services publics administratifs, d'un rôle de veille sur le bon déroulement des procédures édictées par le règlement général de construction et de prise des mesures nécessaires s'imposant en cas de dysfonctionnements constatés.

La mise en application du présent règlement permettra sans doute l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'investissement ainsi que la simplification des procédures administratives adoptées dans ce sens.

4. Certification ISO des agences urbaines

Il existe 22 Agences Urbaines actuellement certifiées ISO. Plus qu'une reconnaissance, la certification ISO des agences urbaines est une obligation supplémentaire de qualité et de transparence attendue de la part des agences et de leurs employés. Le périmètre de certification des agences urbaines couvre la quasi-totalité de leurs missions, il s'agit notamment de la planification urbaine, de la gestion urbaine et de la délivrance de la note de renseignements urbanistiques, du service au citoyen, etc. La certification ISO permet l'amélioration de la qualité des activités de ces structures et des services offerts.

5. Durabilité des territoires

Le Maroc s'est engagé depuis plus d'une décennie dans une politique volontariste de développement durable à travers de nombreuses réformes et programmes opérationnels en vue d'asseoir des bases solides de développement économique, d'améliorer la résilience sociale et environnementale du pays et de promouvoir des modèles de production performants et durables.

Face à l'urbanisation soutenue qu'a connu notre pays durant les dernières décennies et ses impacts sur le développement des territoires, la question de l'urbanisme et notamment sa transition vers un urbanisme durable se trouve aujourd'hui au cœur de la politique urbaine de notre pays. Il s'agit en effet, de concevoir un cadrage des conditions et des modes d'organisation, d'aménagement et de développement de l'urbanisation à venir en veillant à structurer l'utilisation de l'espace de manière à satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités, d'équipements collectifs et de services urbains et à inscrire le territoire dans un processus de développement durable.

S'inscrivant dans ce cadre, le département de l'urbanisme s'est fixé comme objectif majeur la promotion d'approches innovantes au niveau des territoires notamment : celles des éco-quartiers et des éco-cités, de l'agriculture urbaine, de la performance énergétique des villes, le développement du potentiel de densification des villes, la réconciliation de l'urbanisation avec l'aménagement des berges des oueds et des rivières, la réhabilitation des carrières, le recyclage du foncier...et ce, dans la perspective de la co-construction de la ville durable.

Après Zenata, qui a servi de modèle pour le Maroc en matière d'urbanisme durable lors de la COP 22, le ministère de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire a décidé de mettre les bouchées doubles pour dérouler son programme d'édification de nouvelles éco-cités prévues aux quatre coins du royaume à l'horizon 2040. La ville de Dakhla est l'une des deux villes (en plus de la ville de Benslimane) qui ont été sélectionnées en 2017 comme commencement de ce projet.

Les deux futures «villes propres» pour lesquelles il vient de lancer des appels d'offres ouverts pour la réalisation des études relatives à leur mise en place. Ce projet s'inscrit dans le cadre des 17 objectifs du développement durable adoptés par les pays membres des Nations Unies en 2015. Ils doivent intégrer de manière volontariste les différents défis liés à l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement (protection de la biodiversité, des milieux naturels, des sols, de la qualité de l'air et des ressources en eau, adaptation aux changements climatiques et réduction de la facture énergétique), trois ingrédients nécessaires pour la confection d'un cadre de vie durable et de qualité.

6. Efficacité économique

Au niveau économique, ces projets devront créer les conditions d'un développement économique local dynamique, équilibré, solidaire, ouvert à tous et équitable, favorisant la création d'activités et d'emplois locaux. Sur le plan social, ces «villes vertes» seront érigées de manière à répondre aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire. L'accès aux services doit y être équitable et leurs infrastructures doivent être de qualité et offrir les conditions nécessaires au développement d'activités sociales, culturelles de qualité. Bref, les habitants devront se sentir dans un cadre de vie viable, responsable, accessible à tous, sécurisé, sans ségrégation sociale et favorisant une véritable solidarité. En matière de respect de l'environnement, les défis à relever par ces éco-cités sont également nombreux. En effet, pour réduire les empreintes environnementales et construire des espaces de vie plus respectueux de l'environnement, en préservant et valorisant la biodiversité, il faut toucher aux sols et aux milieux naturels en restaurant et valorisant la nature en ville (espaces verts, agriculture urbaine).

Il faut aussi assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau par exemple en recyclant les eaux pluviales, œuvrer à réduire la facture énergétique et optimiser les besoins en énergie à travers la diversification des énergies renouvelables et la promotion du développement de constructions à énergie positive. L'installation d'un environnement durable requiert également d'adapter les aménagements aux risques naturels et industriels, de maîtriser et trier les volumes de déchets produits et de développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage.

7. Préservation du patrimoine

Au niveau culturel, ces chantiers devront préserver et mettre en valeur les biens naturels et patrimoniaux et l'identité locale de Dakhla. En matière d'urbanisme aussi, plusieurs règles devront être observées. À commencer par le foncier: cette ressource devra être traitée comme une ressource précieuse qu'il convient d'utiliser le plus efficacement possible en aménageant des espaces présentant suffisamment de densité, de compacité et d'intensité d'activité tout en respectant un cadre de vie de qualité. Pour ce qui est de la mobilité, ces éco-cités devront offrir des modes de déplacement alternatifs et durables en encourageant l'usage des transports en commun, des liaisons douces et des cheminements dédiés aux piétons afin de réduire la dépendance à l'automobile. Les «villes du futur» seront conçues de façon à favoriser la transition numérique vers des territoires accessibles connectés en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants.

C'est la somme de tous ces chantiers harmonieusement menés qui permettra à ces «villes propres» d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Pour réussir à relever ces défis, le ministère de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire mettra à la disposition des bureaux d'études adjudicataires tous les documents à même de leur faciliter le travail, notamment les documents d'urbanisme couvrant les territoires objets des projets d'éco-cités, le référentiel de densités et de formes urbaines, le guide d'exploitation de l'espace public pour une meilleure gestion des déplacements urbains, etc.

**Chapitre IV : L'aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de
l'Habitat et de la politique de la ville
au niveau de la région Dakhla Oued Eddahab**

I. Planification urbaine et études d'urbanisme

- Schéma directeur d'aménagement urbain de la baie d'Oued Eddahab

Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la Baie d'Oued Eddahab, fixe les orientations stratégiques de développement et d'aménagement urbain à l'horizon 2030 sur le territoire couvrant le périmètre urbain de la ville de Dakhla, l'ensemble de la péninsule et les rivages de la baie intégrant également le centre d'El Argoub (soit une superficie totale d'environ 400km²).

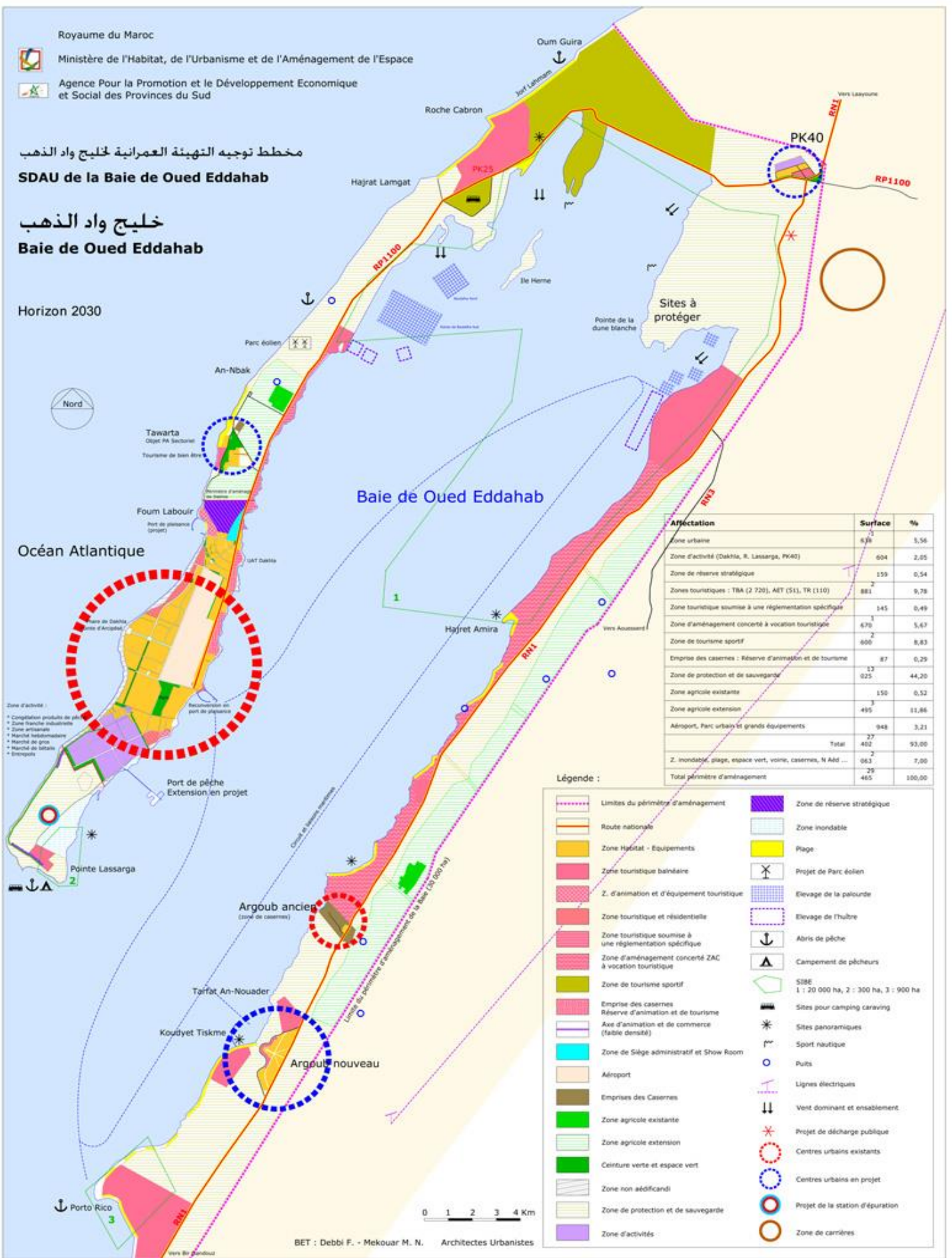
La mise en œuvre du S.D.A.U se traduit par la recherche d'un équilibre entre plusieurs impératifs, à savoir :

Ouvrir à l'urbanisation de nouveaux secteurs pour répondre aux besoins de la croissance, dans les domaines du logement, des équipements, des activités et des loisirs ;

Faciliter et orienter l'investissement dans les secteurs productifs, notamment la pêche, le tourisme et l'agriculture, pour la création d'emplois et de richesse ;

Préserver l'environnement de la Baie d'Oued - Eddahab.

L'année 2015 a été marquée par l'homologation du SDAU de la Baie d'Oued Eddahab et qui a été publiée au BO N° 6409 du 02/11/2015, et ce, par le décret N° 2.15.230 du 16 Octobre 2015.



- Plan d'aménagement de la ville de Dakhla

Le Plan d'Aménagement de la ville de Dakhla :

L'Agence Urbaine Oued Eddahab Aousserd a lancé la mise à jour et le suivi du plan d'aménagement en privilégiant une vision globale et durable qui consiste à :

- Augmenter l'attractivité de la ville ;
- Doter la ville de plusieurs centralités au sein de la ville ;
- Créer l'homogénéité entre les différentes composantes esthétiques du tissu urbain ;
- Renforcer les articulations sociales ;
- Allier densité architecturale et perspectives de l'aménagement urbain ;
- Participer à l'harmonisation du paysage urbain ;
- Instaurer un urbanisme identitaire respectueux de l'environnement.

Sur la base de la photo aérienne et de la restitution de la ville de Dakhla mises à jour, le plan d'aménagement a été élaboré à l'échelle 1/2000ème et a été instruit par une commission technique au siège de l'Agence Urbaine d'Oued Eddahab - Aousserd le 26/06/2014.

- L'affectation des différentes zones suivant leurs usages principaux et la définition des zones dans lesquelles toute construction est interdite (Zone à risque, zones inondables, ...etc.) ;
- La maîtrise du processus d'urbanisation au niveau de la zone ;
- La mise en place d'une plateforme référentielle en matière d'orientation et de gestion des investissements touristiques sur le site ;
- La définition d'un programme des équipements nécessaires de base pour accompagner le développement souhaité ;
- L'harmonisation du paysage urbain en préservant et en valorisant les atouts environnementaux de la zone et en garantissant l'équilibre écologique ;
- La définition d'une plateforme référentielle juridique permettant de réglementer les interventions actuelles et maîtriser les actions futures des différents opérateurs pour faciliter ainsi la gestion de l'espace ;
- La définition des règles d'utilisation du sol et les aménagements à prévoir sur cette zone.

Les deux variantes d'aménagement à l'échelle 1/5000ème ont été examinées lors d'une réunion présidée par Monsieur le Wali de la Région d'Oued Eddahab-Lagouira le 30 Déc. 2014. Le BET a été invité à passer à l'élaboration du PA à l'échelle 1/2000ème en prenant en considération les orientations et les remarques soulevées à ce sujet.

• Plan d'aménagement du centre d'Aousserd

L'actualisation du plan d'aménagement du centre d'Aousserd, homologué en 2001, a pour but de valoriser les potentialités et les ressources de ce centre en prenant en considération ses spécificités locales, naturelles, historiques, et culturelles.

Les contraintes naturelles telles que les inondations, les tempêtes de sable et la pénurie de l'eau seront maîtrisées à travers des propositions et perspectives accompagnées d'un ensemble de programmes opérationnels sur le court, moyen et long terme.

Pour l'élaboration de ce nouveau plan d'aménagement, l'A.U.O.E.A se basera sur les résultats des différentes concertations avec ses partenaires locaux pour relever les dysfonctionnements liés à la gestion urbaine de la commune d'Aousserd durant la dernière décennie ainsi que sur les études menées sur ce territoire, notamment l'étude relative à la protection du centre d'Aousserd contre les inondations et le Plan Communal de Développement de cette commune.

• Plan d'aménagement de la rive Est de la Baie d'Oued Eddahab et l'actualisation du plan d'aménagement du centre d'Al Argoub

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre l'Agence Urbaine et ses partenaires locaux, lors de la 4ème édition de son conseil d'administration tenu le 25 Mai 2012, qui vise la couverture de la Baie d'Oued – Eddahab par une nouvelle génération de documents d'urbanisme, l'Agence Urbaine d'Oued Eddahab Aousserd a lancé en 2014 une étude d'élaboration du plan d'aménagement de la Rive Est qui couvre une superficie de 5500 Ha et l'actualisation du plan d'aménagement d'Al Argoub homologué en 2003 et qui couvre une superficie de 530 ha.

Les principaux objectifs visés par cette étude peuvent être résumés comme suit :

- Poursuivre la mise en œuvre des orientations majeures du SDAU ;
- Concevoir un nouveau plan d'aménagement du centre d'Al Argoub en se basant sur des nouveaux concepts qui tiennent en compte l'enjeu du développement durable ;
- Asseoir une plateforme référentielle en matière d'orientation et de gestion des investissements touristiques le long de la Rive Est de la baie ;
- Maitriser le processus d'urbanisation en gestation le long de la baie (coté Est) ;
- Conforter les potentialités touristiques et paysagères de la côte de la baie ;
- Préserver des qualités environnementales et paysagères de la baie.

• Plan d'aménagement du centre de Bir Guandouz

- La situation géographique du centre de Bir Guandouz représente le principal atout qui a incité l'Agence Urbaine à engager la couverture dudit centre par un plan d'aménagement.
- En effet, sa localisation sur la route nationale N°1, à 13 km de la façade maritime et du village de pêche Lamhiriz, ainsi que sa proximité des frontières avec la Mauritanie, présentent des potentialités indéniables pour son développement.
- Ledit instrument a pour objet de définir les conditions d'utilisation du sol en prévoyant la destination des différents espaces (zone d'habitat, industrielle, commerciale, touristique,...), en définissant les règles de constructions et en imposant les servitudes nécessaires pour assurer la qualité du paysage urbain.
- Il est à préciser que ce document est homologué par décret n°2.10.377 du 6 septembre 2010.
- Parallèlement, la délimitation dudit centre afin de l'ériger en centre délimité, en applications des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, est en phase des visas des départements ministériels concernés.

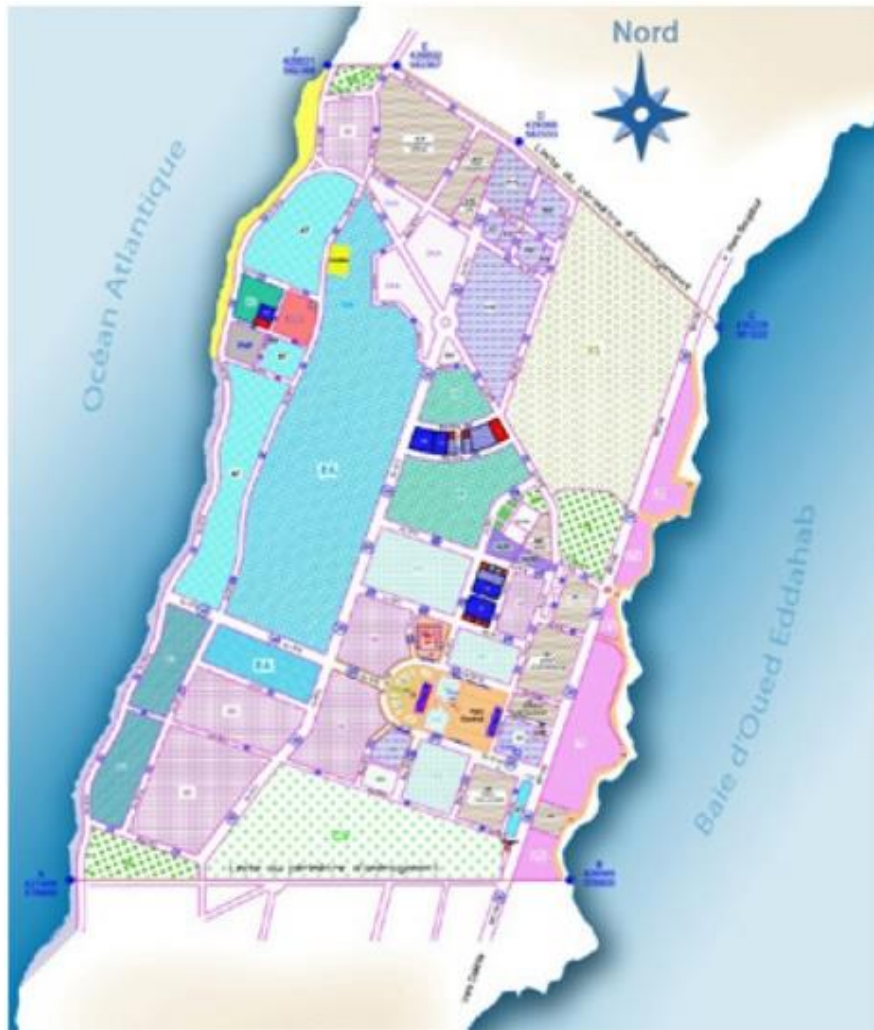
• Plan d'aménagement du Centre de Tawarta

Le Plan d'aménagement du centre périphérique de TAWARTA est le fruit des efforts entrepris par l'Agence Urbaine en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires locaux pour asseoir un cadre juridique pour l'encadrement du développement urbanistique de ce noyau urbain et l'encouragement de l'investissement afin de répondre à l'attente de la population locale.

Le plan d'aménagement de TAWARTA a été élaboré en se basant sur les éléments suivants :

- Les orientations du S.D.A.U qui préconise un plan d'aménagement sectoriel au niveau de Tawarta ;
- L'étude de développement et d'aménagement d'un noyau urbain à proximité de la ville de Dakhla sur le site de Tawarta qui a démontré l'importance des potentialités naturelles agricoles et touristiques du site ;
- La création d'un noyau urbain qui peut à la fois diminuer la pression sur la ville de Dakhla et constituer un espace de repos et de détente pour la population riveraine.

Le Plan d'aménagement du centre périphérique de TAWARTA a été homologué et publié au bulletin officiel n°2663 du 20 rejeb 1435 (20 mai 2014).



• P.D.A.R du centre de Bir Anzarane

Le plan de développement du centre de Bir Anzarane, en cours d'homologation, s'inscrit dans le cadre de la généralisation en documents d'urbanisme des centres chefs-lieux des communes. Ce document qui couvre une superficie d'environ 250 Ha définit le droit d'utilisation des sols et vise notamment à :

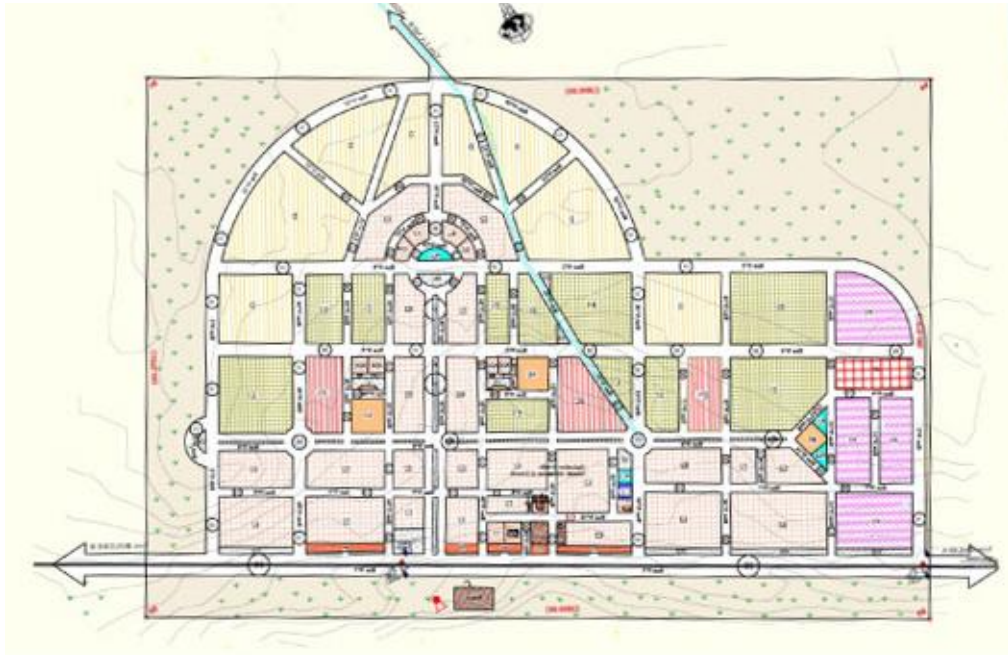
- Développer les capacités du centre pour attirer à la fois la population et les investisseurs ;
- Doter la région d'une assiette foncière favorisant les investissements publics ;
- Disposer d'une base de programmation des équipements publics ;
- Créer une complémentarité fonctionnelle entre le centre chef-lieu de la commune de Bir Anzarane et le village de pêche d'Imoutlane situé à proximité dudit centre ;
- Eriger le centre en un véritable pôle de développement socio-économique ;
- Encourager la fixation des marins pêcheurs par la création de structures d'accueil et de centres de service.

Et pour atteindre ces objectifs, le plan de développement réserve :

- 72ha pour les habitations ;
- 09ha pour les équipements ;
- 08ha pour les activités.

En plus, d'importantes surfaces ont été réservées à la détente, l'attraction et aux espaces verts.

Le Plan d'Aménagement de Bir Anzarane a été homologué et publié au BO N°6347 du 30 Mars 2015.



• P.D.A.R du centre de d'IMLILI

L'établissement du Plan de Développement du centre d'Imlili, vient de l'intérêt qu'accorde l'AUOEA à la généralisation de la couverture des centres chefs-lieux des communes par des documents d'urbanisme, et ce, en vue de rétablir un équilibre homogène entre les différentes composantes urbaines au niveau de son ressort territorial. Ce document qui couvre une superficie d'environ 145 ha définit le droit d'utilisation des sols, vise notamment de :

- Établir un équilibre entre le centre et le village de pêcheurs Labouirda dans une vision de développement intégré ;
- Renforcer la fonction centrale du centre à l'échelle communale ;
- Donner au centre les moyens susceptibles d'élever son attractivité et son niveau de compétitivité en vue de le qualifier à jouer un rôle plus dynamique au sein de l'espace communal voire même provincial et régional ;
- Orienter et maîtriser l'extension urbaine du centre ;
- Augmenter la capacité d'accueil du centre pour faire face aux flux migratoires.



• P.D.A.R des villages de pêche de N'TIREFT, d'Ain Bida et de Lamhiriz

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude relative à l'identification et le développement des centres émergents de la Région d'Oued Eddahab-Lagouira, qui a mis en valeur les potentialités halieutiques et même touristiques des villages de pêche le long du littoral atlantique et qui doivent être mises à profit pour le développement des communes rurales avoisinantes situées sur la RN1, l'A.U.O.E.A a initié l'élaboration de trois PDAR des villages de pêches de N'Tireft, Ain Bida et Lamhiriz. L'objectif étant d'assurer un développement équitable et harmonieux de ces villages de pêche en parfaite symbiose avec les centres avoisinants pour faire de ces sites des micros-pôles de développement local et régional intégrés, capables de participer de manière plus significative au développement socioéconomique de toute la Région de Dakhla Oued Eddahab.

- Pour le PDAR de N'TIREFT : une variante a été choisie entre deux variantes proposées par le BET adjudicataire de cette étude et ce, lors d'une réunion qui a été présidée par Monsieur le Wali de la région d'Oued Eddahab-Lagouira le 30 Déc.2014. La commission a mis le point sur l'importance de l'orientation du développement urbain vers le sud, en raison de l'implantation du futur port atlantique prévu au sud dudit village.
- Pour le PDAR de AIN BIDA : cette étude reste en sa première phase relative à l'élaboration du rapport diagnostic et le projet du plan de développement à l'échelle 1/5000ème.
- Pour le PDAR de LAMHIRIZ : le contrat a été résiliée avec le BET adjudicataire de ce marché vu le non-respect des clauses du CPS par le bureau d'étude, et vu la qualité du livrable.

• P.D.A.R de développement des villages de pêche d'Imoutlane et Labouirda

L'A.U.O.E.A a lancé, en 2014 une étude pour l'élaboration des plans de développement des deux villages de pêche Imoutlane et Labouirda situés respectivement sur le territoire des commune rurales de Bir Anzaran et Imlili. Le but étant la poursuite de la couverture des centres émergents identifiés au niveau régional pour orienter et accompagner le développement au niveau de ces centres qui peuvent constituer des noyaux urbains attractifs de la population afin de dépasser le déséquilibre que connaît la région et aussi pour diminuer la pression exercée sur la ville de Dakhla.

Il est à signaler que le BET adjudicataire du marché a été désigné en Décembre 2014 suite à l'appel d'offre lancé par l'AUOEA à ce sujet.

II. Etudes urbanistiques et architecturales :

• Intervention sur les quartiers menaçant ruine à Dakhla, vision de renouvellement urbain


Les quartiers centraux de Dakhla (Hay Al Matar, Labbouichate, Ksikissate, Moulay Rachid, Le noyau central, le carrefour central d'intersection entre les avenues Al Walae et Hassan II) dont la dégradation est assez avancée, constituent des sites stratégiques qui ne peuvent continuer à être marginalisés, surtout qu'ils font l'objet d'enjeux de plus en plus pesants. Pour ce, le projet de renouvellement urbain proposé pour les sites sensibles des quartiers centraux, apporte un plus à la stratégie de revalorisation et de développement de ces quartiers, ainsi qu'à l'ensemble de la ville de Dakhla. Il préfigure l'ambition de cette ville d'accéder au rang d'une agglomération dynamique et innovante, sur le plan de son évolution, et présentant toutes les conditions requises en matière de qualité urbaine et de fonctionnement de son territoire. Le scénario d'intervention retenu porte sur un renouvellement urbain différencié. Il s'agit d'associer l'action volontariste à l'évolution tendancielle. Ce qui reviendrait à donner le coup d'envoi de la centralité urbaine au sein de chacun des quartiers centraux, et laisser les dynamiques spontanées de renouvellement urbain évoluer sous les effets des interventions ponctuelles initiées.

Les principales composantes de ce projet ambitieux se résument aux volets de recomposition urbaine, d'aménagement viaire, d'équipements, d'habitat, de commerce et services tout en améliorant le paysage urbain.



 **Projet phare du Quartier KSIKSATE; Un parc de logement et de services**

 **Projet phare de la Place Laaroussyine**

 **Projet phare de la Mosquée**

 **Projet phare du Secteur Nord du quartier MOULAY RACHID**

 **Projet phare du Secteur central du quartier MOULAY RACHID**

FIGURE 7: LOCALISATION DES PROJETS PHARES AU NIVEAU DE LA VILLE

Dans la perspective de l'émergence d'une centralité urbaine unique et bien affirmée, des projets à fort pouvoir d'entraînement sont préconisés en vue d'initier des dynamiques de renouvellement urbain spontanées et convergentes.

Dans ce sens, ces projets sont voulus porteurs d'un modèle et d'un souffle nouveau prenant en charge les dysfonctionnements dégagés par le diagnostic, et mettant en valeur des solutions appropriées, dans la perspective de voir leurs effets se démultiplier et s'inscrire dans la durée.



FIGURE 8: ILLUSTRATIONS DES PROJETS PHARES AU NIVEAU DE LA VILLE DE DAKHLA

● Règlement de voirie de la ville de Dakhla

Le règlement de voirie de la ville de Dakhla a été fondé sur une volonté de maîtrise du développement urbain en cohérence avec les procédures de gestion urbaine et des documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration pour préserver le cadre bâti, sauvegarder des valeurs architecturales et esthétiques et anticiper le développement harmonieux du territoire de la ville. Il a pour objet de :

- Permettre une meilleure maîtrise au niveau des fonctions de la gestion urbaine ;
- Faciliter la tâche à l'Administration de manière générale ;
- Mettre en place une plateforme référentielle juridique pour une instruction claire des demandes d'autorisation de construction ;

- Éviter toute ambiguïté d'interprétation des textes réglementaires en vigueur entre les différentes parties concernées ;
 - Permettre à l'administration et aux maîtres d'œuvre une bonne assimilation des données techniques et juridiques ;
 - Rationaliser la gestion urbaine ;
 - Améliorer la qualité architecturale, urbanistique et paysagère de l'espace urbain de la ville de Dakhla ;
 - Assurer la commodité, l'hygiène et la sécurité du cadre bâti, de l'espace public et également des constructions.
 - Ce règlement a été validé par l'A.U.O.E.A et ses partenaires locaux, il constitue désormais un référentiel juridique et technique appliqué par la commission de voirie.
- **Etude d'Aménagement Urbanistique de la zone touristique située au Nord de la ville de Dakhla**

L'Agence Urbaine d'Oued Eddahab Aousserd a lancé une étude pour l'élaboration de l'aménagement urbanistique, de l'Unité d'Aménagement Touristique (U.A.T), projetée par le S.D.A.U au nord de la ville de Dakhla. Ce document qui constituera une référence intermédiaire entre les documents d'urbanisme et un plan de lotissement à élaborer par la suite sur l'aire d'étude, sera un outil d'orientation pour les décideurs locaux en matière de gestion de développement du territoire concerné, notamment en ce qui concerne la gestion des projets d'investissement touristiques et de prise de mesures et d'initiation d'actions de développement. Le but étant de conforter la vocation touristique et la sauvegarde des qualités paysagères et environnementales de l'aire de l'étude.

Le livrable final, validé au niveau local permet de :

- Définir les composantes du programme prévu dans l'U.A.T ;
- Fixer les affectations de chaque partie de l'aménagement de l'U.A.T ainsi que les dispositions urbanistiques (Hauteur, COS, CUS, recul, etc.,...) ;
- Fixer les orientations générales en terme de prescriptions urbanistiques architecturales et environnementales ;
- Servir de documentation et de référentiel écrits pour l'instruction des demandes ultérieures d'obtention de l'autorisation de lotir de l'U.A.T et des permis de construire des composantes constituant l'U.A.T.

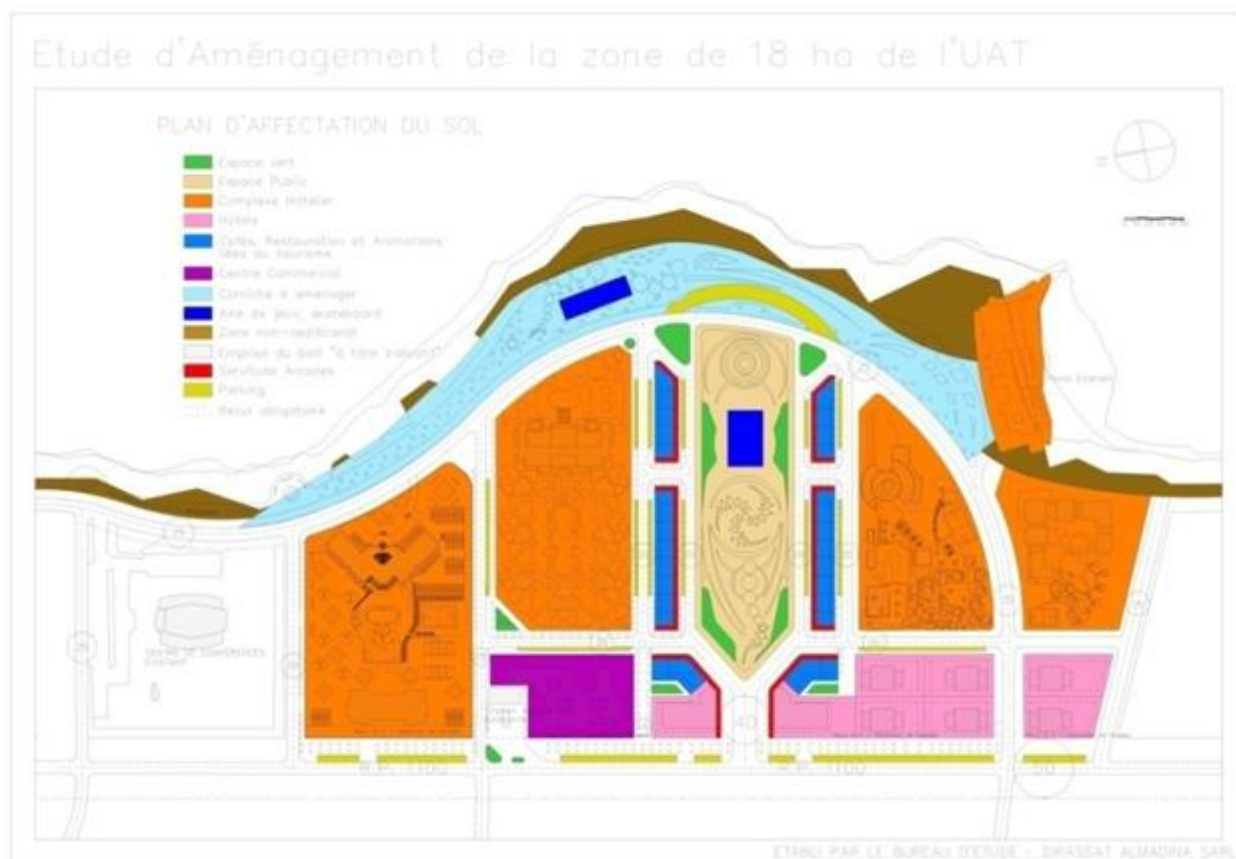


FIGURE 9: AMENAGEMENT DE LA ZONE DE 25 HA DE L'U.A.T

- Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la ville de Dakhla

La ville de Dakhla est l'une des villes du Royaume qui a fait des déplacements urbains une pierre angulaire de son aménagement urbain. En effet, l'A.U.O.E.A a lancé, parallèlement à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement urbain de la ville de Dakhla, une étude stratégique anticipative sur le déplacement urbain à l'horizon 2023, et ce, pour prévenir les éventuels problèmes liés à la mobilité urbaine qui peuvent survenir du fait d'une croissance urbaine exponentielle et d'une extension rapide de la ville.

Le P.D.U élaboré sur la base d'un diagnostic partagé par tous les gestionnaires de la ville, a révélé que la ville de Dakhla ne connaît pas actuellement de dysfonctionnements majeurs en termes de mobilité et de gestion des circulations. Néanmoins, et pour faire face aux défis de l'avenir dus au développement urbain, à l'augmentation du trafic et à l'insuffisance des infrastructures (des allées piétonnes, places, parking ...etc.), un plan d'actions a été arrêté pour améliorer ainsi les conditions de déplacements dans la ville de Dakhla à court, à moyen et à long terme.

Pour le **court terme**, le P.D.U de la ville de Dakhla vise la recherche de solutions aux problématiques posées par la présence des poids-lourds (itinéraires et stationnements) et la valorisation de l'espace public par un meilleur partage de la voirie entre les différents modes de transport avec la prise en compte des piétons.

Au **moyen-long terme**, le P.D.U propose une démarche structurée à même de déterminer les orientations à suivre en matière de déplacements multimodaux en valorisant les modes doux et la gestion de la circulation dans une perspective multimodale.



FIGURE 10: REFERENCEMENT DES MESURES PROPOSEES PAR LE PDU

- Etude de la mise à niveau et l'intégration de la zone industrielle « Essalam » dans le tissu urbain de la ville de Dakhla

Dans le but de rehausser la qualité urbanistique, architecturale et paysagère de la zone industrielle 'ESSALAM' et de pallier au désordre visuel qui la caractérise, l'étude de sa mise à niveau apparaît comme outil adéquat pour dessiner son image future, gérer son évolution et les mutations éventuelles qui peuvent s'y opérer dans l'avenir, en vue de confirmer son rôle de vrai levier de l'économie de la ville de Dakhla.



FIGURE 11: AIRE DE L'ETUDE DE LA ZONE INDUSTRIELLES DE DAKHLA

Un programme de mise à niveau et d'intégration urbaine de la zone industrielle ESSALAM a été proposé et qui vise :

- L'amélioration de la qualité architecturale et de l'image urbaine de la zone industrielle ;
- L'amélioration de la qualité environnementale par l'intégration de la composante végétale et traitement paysager ;
- L'Intégration de la zone dans l'armature viaire urbaine et extra urbaine ;
- L'organisation de la circulation à l'intérieur et aux abords de la zone d'activités ;
- Le rehaussement de la qualité de l'infrastructure routière du lotissement de la zone industrielle ;
- Le rehaussement du niveau d'attractivité en matière de qualité de service en faveur des investisseurs et des employés, et ce par la création d'un centre d'accueil et de gestion sur la rive atlantique contenant un siège, hébergement type motel, une station, locaux d'entretien et de maintenance et un parking sécurisé ;
- La préservation des ressources en eau et l'optimisation de la consommation ;
- La maîtrise des consommations d'énergie électrique ;
- La limitation et la gestion des déchets d'activités ;
- La limitation et la gestion les rejets liquides.

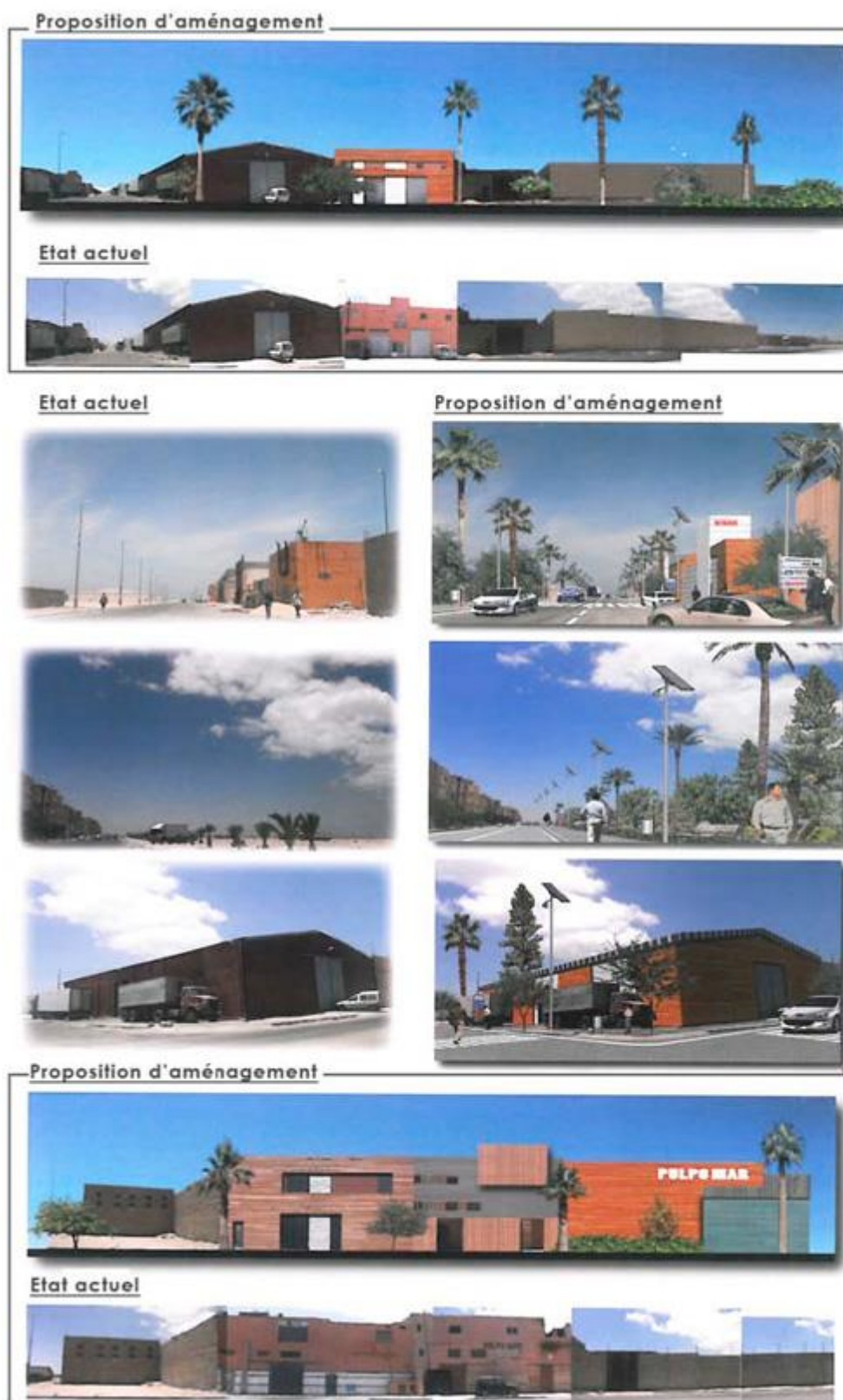


FIGURE 12: ETAT ACTUEL ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DE QUELQUES SITES DE LA ZONE INDUSTRIELLE 'ESSALAM' – DAKHLA
 L'année 2014 a été caractérisée aussi par la validation du rapport final de cette étude qui a débouché sur un projet de mise à niveau ambitieux avec un coût global estimatif de 100.350.000,00 DH.

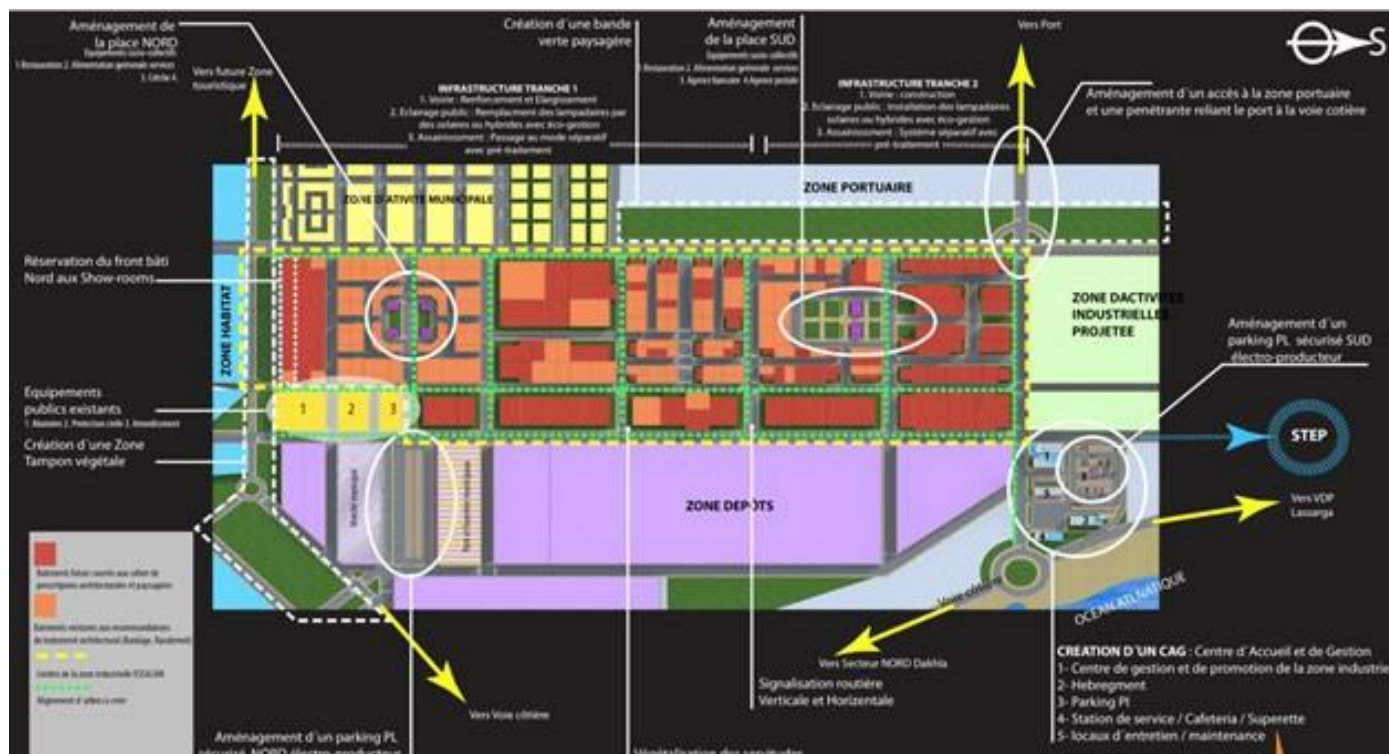


FIGURE 13: PLAN MASSE DE SYNTHÈSE DE LA MISE A NIVEAU ET L'INTEGRATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DANS LE TISSU URBAIN DE LA VILLE DE DAKHLA

● Aménagement sectoriel des sites touristiques de la ville de Dakhla

Un grand intérêt a été porté à l'élaboration des plans sectoriels des sites touristiques ouverts à l'urbanisation à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Dakhla dans le but de l'encadrement architectural des projets projetés ainsi que pour la promotion du secteur prometteur qu'est le tourisme et pour créer une dynamique et un développement urbain apte à augmenter la compétitivité de la ville. L'aire de l'étude est de 63.08 ha et est scindée en deux entités spatiales dans le périmètre urbain de la ville de Dakhla, l'une à l'extrême Nord à proximité de la plage d'Oum Labouir, donnant sur l'Atlantique et l'autre, à l'extrême Sud dans la zone qui abritait les ex campements I et II et Lahrait, de superficies respectives d'environ 23.70 Ha et 39.38 Ha.

Les principaux objectifs visés par cette étude peuvent être résumés comme suit :

- Assoir une plate-forme référentielle en matière d'orientation et de gestion des investissements touristiques dans ces zones ;
- Maitriser le processus d'urbanisation en gestation sur la baie d'Oued Eddahab coté Est ainsi que du côté de l'Atlantique ;
- Œuvrer à la concrétisation des options et orientations du SDAU;
- Conforter les potentialités touristiques et paysagères sur la baie d'Oued Eddahab coté Est ainsi que du côté de l'Atlantique ;
- Préserver les qualités environnementales et paysagères des zones en question ;
- Accompagner les investissements touristiques.

- Concernant l'état d'avancement de l'étude, elle est à sa 1ère phase intitulée « Analyse - Diagnostic, éléments de projet d'aménagement et proposition d'aménagement ».



FIGURE 14: VUE D'AMBIANCE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE NORD



FIGURE 15: VUE D'AMBIANCE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE SUD

- Schéma de Structure et de zoning des zones touristiques situées sur le littoral Ouest de la Baie d'Oued Eddahab

Le site touristique ouvert à l'urbanisation par le S.D.A.U du côté Ouest de la Baie d'Oued Eddahab et qui s'étend sur une superficie de 1533 ha fait l'objet d'une grande pression en termes de demande de projets d'investissement, ce qui met les décideurs locaux dans la confusion d'orienter les investissements d'une façon harmonieuse et rationnelle. Aussi l'A.U.O.E.A a-t-elle initié une étude portant sur le Schéma de Structure et de Zoning du littoral Ouest de la Baie d'Oued Eddahab pour l'organisation de l'occupation du sol. Aussi les différentes opérations touristiques ont été spatialisées, comme suit :

- La Zone Touristique Spécifique (Z.T.S): il s'agit d'un secteur situé au Nord de TAWARTA entre la route RP 1100 et la Baie destinée à des opérations touristiques et d'animation intégrées de faible densité. Elle peut comporter des équipements hôteliers ou d'animation. Cette zone est subdivisée en deux sous-zones à savoir :
 - T.S 1 : consacrée principalement aux activités et équipements d'animation et de services.
 - T.S 2 : destinée principalement à l'hôtellerie.
- La Zone d'Animation et de Tourisme Balnéaire (Z.A.T.B) : C'est une zone destinée à accueillir des projets touristiques à vocations diverses : Hôtellerie, villages de vacances, RIPT, équipements d'animation, restauration, ...etc.

- La Zone de Tourisme Sportif (Z.T.P) : Ce secteur est destiné à des installations touristiques légères respectueuses de l’environnement et liées essentiellement au tourisme sportif notamment les sports aquatiques, des équipements d’activités liées aux sports nautiques, aussi les villages de vacances sont permis dans cette zone.

Ce Schéma de Structure et de Zoning, validé au niveau local, constitue une véritable feuille de route pour les décideurs locaux pour la gestion des dossiers d’investissements touristiques en s’inscrivant dans une vision globale prenant en compte la spécificité du milieu et en valorisant d’avantage ses potentialités.

- **Projet urbain de la ville de Dakhla et de l’aménagement de la corniche**

L’étude relative au projet d’aménagement urbain de la ville de Dakhla, achevée en 2011, a été lancée par l’agence urbaine d’Oued Eddahab Aousserd, dans une perspective de développer les potentialités de la ville, de dynamiser son économie et de renforcer son identité par la mise en valeur du paysage urbain.

En effet, le but étant de rétablir l’image de la ville de Dakhla et la réconcilier avec son environnement, notamment ses deux façades maritimes (la baie et l’océan), et de rehausser sa qualité urbaine en faisant de la corniche un axe principal de rénovation spatiale et de développement économique.

Aussi, le projet urbain de la ville de Dakhla vise l’émergence d’une vision de réaménagement urbain et d’aménagement de la corniche, la valorisation de la vie sociale et économique et l’appropriation de l’espace par la population.

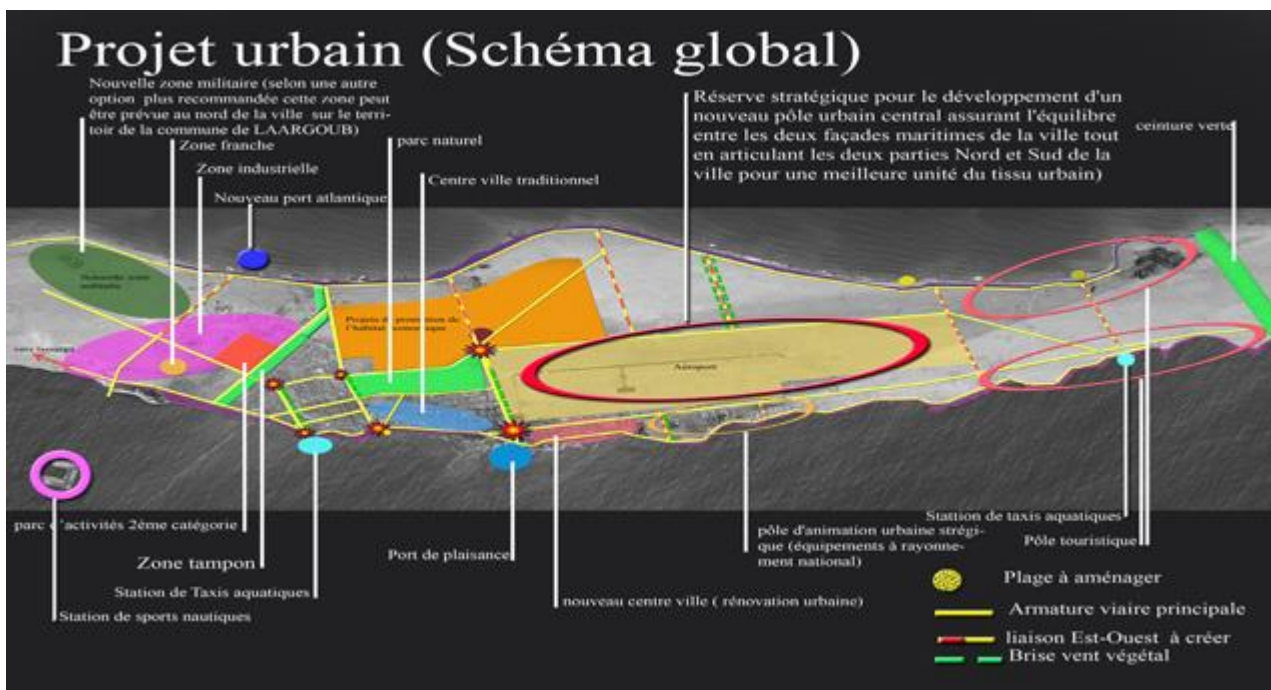


FIGURE 16: SCHEMA GLOBAL DU PROJET URBAIN DE LA VILLE DE DAKHLA

- **Identification et développement des centres émergents**

La région de Dakhla-Oued Eddahab connaît actuellement une répartition de la population ne permettant pas de garantir le développement équilibré du territoire régional. En effet, la ville de Dakhla concentre plus de 85% de la population de la région. Cette situation a eu des répercussions négatives sur la ville elle-même, seul pôle urbain de la région.

C'est pour quoi, l'Agence Urbaine avait initié une étude sur l'identification des centres ruraux émergents dans la région qui ont fait preuve d'une dynamique remarquable dans leur évolution sociodémographique, économique, culturelle et écologique pour en assurer la promotion, en consolidant leurs atouts et capacités à attirer des migrants d'origine rurale. Cette étude a fait ressortir les centres émergents potentiels suivants :

EL ARGOUB

- Le centre d'El Argoub offre de nombreux avantages et bénéficie d'atouts similaires à ceux de Dakhla.

BIR GANDOUZ

- Le centre Bir Gandouz possède toutes les qualités requises pour s'imposer en tant que pôle rayonnant sur presque tout le sud de la province, et même de la région.

BIR ANZARANE

- Ce centre occupe une position stratégique entre le nord de la région de Dakhla-Oued Eddahab, et celle Laayoune-Boujdour Saquia El Hamra. Pour cela il mérite d'être accompagné pour le développement de l'ensemble de la région.

IMLILI

Ce centre qui risque d'être concurrencé en tant que halte routière possède d'importantes potentialités dues à sa proximité de la mer. Ce qui lui donne un profil remarquable par rapport aux localités situées sur la route nationale N°1. Aussi, et pour assurer une fédération des ressources, une capitalisation des acquis, et une création d'un environnement optimal, l'accouplement de ces centres émergents sous forme de combinat spatialement individualisés a été jugé opportun. Aussi les espaces projets retenus sont :

- Le combinat BIR GANDOUZ- LAMHIRIZ
- Le combinat Grand Dakhla (EL Argoub-N'tireft)
- Le combinat Bir Anzarane-Imoutlane
- Le combinat IMlili-LABOUIRDA

Les résultats de cette étude peuvent constituer une feuille de route pour le développement futur de la région.

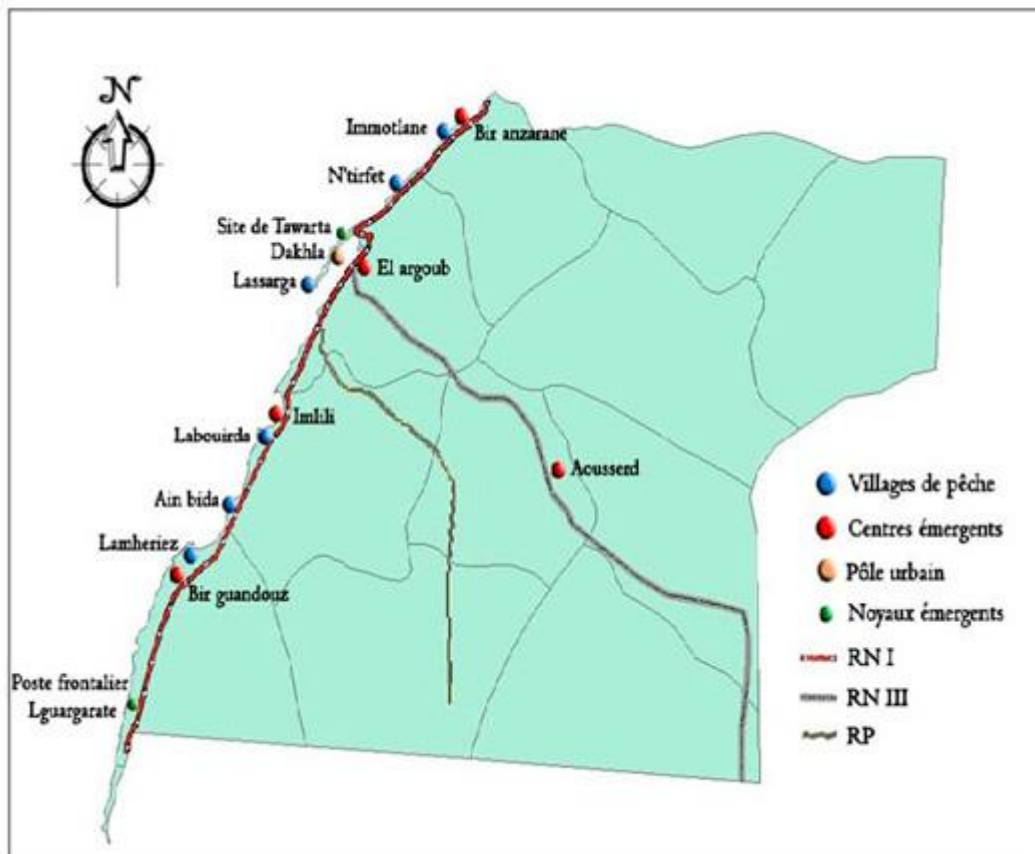


FIGURE 17: LA SITUATION DES CENTRES EMERGENTS AU NIVEAU DE LA REGION DAKHLA-OUED EDDAHAB

● Développement et aménagement de la voie côtière de la ville de Dakhla

L'urbanisation qui s'étale de la rive donnant sur la Baie d'Oued Eddahab vers celle de l'atlantique a engendré un certain nombre de dysfonctionnements urbains qui doivent être considérés dans le cadre de l'aménagement de l'axe côtier, il s'agit essentiellement de :

- La rupture entre les quartiers Sud-Ouest de la ville et les récentes extensions nord de l'agglomération ;
- Les nouveaux fronts d'urbanisation tournant le dos à l'océan ;
- L'absence d'espaces verts pour ponctuer l'axe côtier atlantique ;
- La sensibilité des zones du littoral matérialisées par des falaises présentant un risque apparent ou caché d'effondrement.

Pour faire face à cette situation, l'Agence Urbaine d'Oued Eddahab-Aousserd a achevé en 2014 l'étude d'aménagement et de développement de la voie côtière à partir de l'entrée Nord de la ville jusqu'à la zone industrielle, afin de situer le devenir de l'essentiel de la façade atlantique de la ville et son articulation avec l'ensemble du périmètre urbain.

Aussi, cette étude se présente comme une feuille de route pour le développement futur de la rive donnant sur l'océan Atlantique et ce par :

- Une analyse multicritères.

La phase suivante de cette étude aura pour objet d'élaborer des propositions à court, moyen et long terme ainsi que des orientations stratégiques pour le développement et l'évolution du patrimoine paysager de la ville de Dakhla.

Il est à signaler que l'avancement de cette étude est tributaire des orientations du futur plan d'aménagement de la ville de Dakhla à l'échelle 1/2000ème en cours d'élaboration.



FIGURE 19: QUELQUES ESPACES VERTS A DAKHLA

- Prise de vues aériennes et des restitutions pour la Commune Urbaine de Dakhla et la zone touristique qui se situe entre PK26 et le PK36 de la Commune Rurale d'Al Argoub

L'élaboration de ces photos aériennes et plans stéréophotogrammétriques entre dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre l'Agence Urbaine et ses partenaires locaux, lors de la 4ème édition de son conseil d'administration tenu le 25 Mai 2012. Dans ce cadre, l'Agence Urbaine d'Oued Eddahab Aousserd a lancé une étude qui consiste en l'exécution d'une mission de ces prises de vues aériennes en couleur à l'échelle 1/7500ème et une restitution photogrammétrique par procédé numérique à l'échelle 1/2000ème du périmètre urbain de la ville de Dakhla et de la zone touristique qui se situe entre le PK26 et le PK36.

Il est à signaler que cette étude est achevée en début de l'année 2014. Les photos aériennes et les plans stéréophotogrammétriques élaborés ont été validés constituant ainsi une base cartographique du plan d'aménagement qui couvrira l'aire de l'étude.

- Aménagement de l'entrée Nord de la ville de Dakhla

L'Aménagement de l'entrée Nord de la ville de Dakhla revêt une importance primordiale dans le rehaussement de la qualité du paysage urbain. Le but étant de :

- Faire émerger les traits d'une identité urbaine propre à la ville de Dakhla (géographique, historique, culturelle...);
- Créer un pôle attractif multifonctionnel comme future centralité touristique et commerciale en se référant aux documents d'urbanisme ;
- Intégrer l'entrée de ville et, à fortiori, la péninsule ;
- Harmoniser les différents usages de la voie et de ses abords ;
- Conforter l'identité urbaine du paysage urbain.

Concernant l'état d'avancement de l'étude, elle est à sa 2ème phase intitulée « Document de synthèse et avant-projet d'aménagement urbanistique».

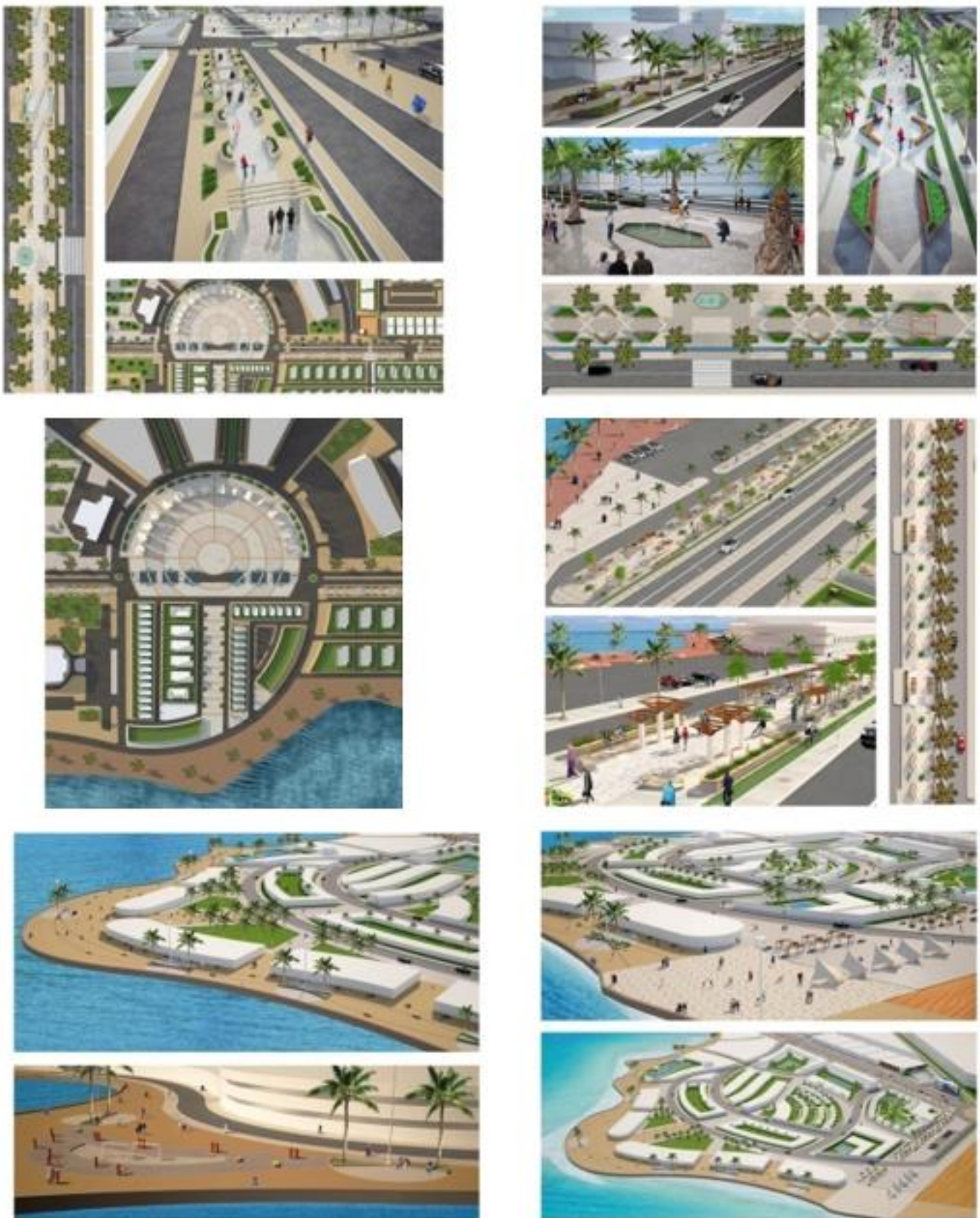


FIGURE 20: QUELQUES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS POUR LE SITE

- **Prise de vues aériennes et des restitutions pour la Rive Est de la baie d'Oued Eddahab**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat susmentionnée signée entre l'Agence Urbaine et ses partenaires locaux, lors de la 4ème édition de son conseil d'administration tenu le 25 Mai 2012, l'Agence Urbaine d'Oued Eddahab Aousserd a lancé une étude qui consiste en l'exécution d'une mission de prise de vues aériennes en couleur à l'échelle 1/7500ème et une restitution photogrammétrique par procédé numérique à l'échelle 1/2000ème de la Rive Est de la baie d'Oued Eddahab.

Les zones à couvrir sont délimitées par les coordonnées (U.T.M) ci-après et tels que situés à titre indicatif sur le schéma ci-dessous.

Cette étude a été achevée et validée en Octobre 2015.

- **Levés topographiques du village de pêche Labourda, Village de pêche Imoutlane et l'ancien centre de Bir Anzarane**

Les levés topographiques permettent d'avoir une information géographique et topographique précises représentant ainsi une base cartographique nécessaire pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Dans ce cadre, l'Agence Urbaine d'Oued Eddahab Aousserd a lancé une étude qui consiste à l'élaboration des levés topographiques des deux villages de pêche Labourda et Imoutlane qui connaissent une dynamique économique importante durant la période de la pêche, et l'élaboration également des levés topographique pour l'ancien centre de Bir Anzarane qui a une grande valeur historique et symbolique pour la population locale.

Il est à signaler que les levées topographiques des villages de pêche d'Imoutlane et Labourda ont été achevées, alors que celui de l'ancien centre de Bir Anzarane est en en cours d'exécution.

- **Levés topographiques du village de pêche de Lamhiriz**

Dans le cadre de la mise à jour et l'actualisation des données urbanistiques et géographiques du village de pêche de Laminiez et le centre frontalier de Guerguarat, l'AUOEA a pris l'initiative de lancer une étude de prise de vue aérienne et la restitution de ces sites.

Il est à signaler que cette étude est dans la première phase.

III. Le secteur de l'habitat

Les projets réalisés ou en cours de réalisation à Dakhla Oued Eddahab :

- Début des travaux de préparation du lotissement «Al-Farah», qui contient 150 lots de terrains affiliée à la société Al-Omrane Sud dans la communauté de Bir Kunduz.
- Ce projet, qui s'étalera sur une superficie de 4,5 hectares sur une période de 12 mois, pour un coût total de 19,5 millions de dirhams, dont 7,9 millions de dirhams pour l'achèvement des travaux d'assainissement et de voirie, dans le cadre du nouveau programme de logement dans les provinces du sud, qui entend intensifier l'offre de logements et renforcer le réseau urbain dans la province de Aousserd.
- Projet de 50 logements économiques sur 1.5 hectares, pour un coût de 13.3 millions de DH.
- Projet de construction de maison d'hôte (type villas), sur une superficie de 900 M2, avec une enveloppe budgétaire d'environ 2 millions DH.
- Projet de construction de 6 résidences de fonctionnaires d'un coût de 1.5 millions DH
- Projet de construction une salle d'activités avec un cout global de plus de 400 000 DH
- Construction de 2 bibliothèques d'une enveloppe budgétaire de 417 000 DH
- Construction d'une Salle sportif à 865 000 DH, au lycée collège AL WAHDA.

Ces projets à dimension sociale s'inscrivent dans le cadre de l'accord - cadre du partenariat signé entre la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de Dakhla et le Ministère de l'aménagement du territoire, l'Urbanisme, de l'Habitat et de la de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021, dans le but de réduire le déficit en habitat et renforcer le réseau urbain au niveau de la province.

- **500 Logements réalisés à Dakhla**

Un total de 800 logements évolutifs est programmé à Dakhla, dont une première tranche de 500 unités est déjà achevée.

Le projet de la seconde tranche est doté de l'ensemble des équipements de base, il bénéficie d'une parfaite desserte par la voie côtière principale.

- **200 Logements à Aousserd**

La réalisation de la première tranche du programme Al Aouda (200 unités sur un total programmé de 400 unités) a accompagné l'installation de plusieurs équipements publics, amorçant la création d'une nouvelle entité urbaine dans la province d'Aousserd.

- **Les villages de pêcheurs**

Plusieurs petits centres côtiers sont des foyers d'attraction pour une population migrante à la recherche des emplois offerts par le secteur de la pêche artisanale.

Le secrétariat d'Etat à l'Habitat participe activement à l'effort déployé par le gouvernement pour le développement harmonieux de ces centres, dont les quartiers résidentiels sont organisés autour d'un pôle d'activités et d'animation.

Ainsi, le programme Al Aouda prévoit l'aménagement de lotissements qui représentent, pour les 6 villages Sidi Ghazi, Oued Kraâ, Aârich, foug Bouir, Punta CHICA ET Roc Chico, un total de 1.500 lots équipés.

- **Le programme Al Wahda**

Al Wahda est un programme ambitieux d'aménagement de près de 10.000 lots d'habitat social. L'opération concerne les grandes villes, chef-lieux de provinces, notamment Laâyoune, boujdour, Essemara et Dkhala.

Le programme de lotissement est basé sur le concept de Zone d'aménagement progressif (ZAP) qui prévoit la réalisation des infrastructures hors-site de l'ensemble de l'opération, puit la viabilisation de tranches complètement desservies en voirie, eau potable, assainissement, électricité. Les lots sont livrés aux bénéficiaires qui procèdent eux-mêmes à la construction de leur logements suivant un cahier des charges déterminé. Le Maître d'Ouvrage veille au plan d'ensemble et des cahiers des charges et fournit une assistance technique à la population. Il construit également les équipements de quartier et coordonne l'ensemble du projet. Il importe de souligner que ce projet se propose des objectifs complémentaires, notamment: développer le mouvement associatif et coopératif lors du processus d'auto-construction (achats groupés, entraide organisée...) favoriser l'émergence de métiers d'artisanat et partant, contribuer à la création d'emplois Inciter la population bénéficiaire du programme à participer à la gestion de son futur quartier et notamment à la valorisation des équipements sociaux (foyers féminins, maisons de jeunes, terrains de sport, etc) Al Wahda à Boujdour, Smara et Dakhla.

Une zone d'aménagement progressif (ZAP) a été lancée dans chacune de ces villes, l'ensemble totalisant 4.330 lots d'habitat social.

Les plans des lotissements ont fait l'objet d'études détaillées en vue d'assurer, d'une part, l'intégration harmonieuse des ZAP aux tissus existants, et d'organiser, d'autre part, les équipements collectifs de manière cohérente avec des accès carrossables et piétonniers.

- **Le programme d'habitat à faible coût**

Le programme d'habitat à faible coût (140.000 DH) dans les provinces du Sud, porte sur la construction durant la période 2008-2011 de quelque 1.770 unités. Ce programme bénéficie aux ménages habitant les bidonvilles ou résidant dans des habitations menaçant ruine, aux agents et petits fonctionnaires de la sûreté nationale et de la fonction publique, aux salariés du secteur privé et aux artisans. Le programme national de logement à faible coût prévoit la réalisation d'environ 130.000 unités de logement à 140.000 DH pour un investissement de 15,50 milliards DH. Ce programme sera directement réalisé à hauteur de 65% par les filiales du holding Al Omrane, alors que le reste sera exécuté par des promoteurs immobiliers privés dans le cadre d'un partenariat avec les filiales du holding. Ce nouveau produit vise à faire bénéficier les familles les plus démunies, des subventions de l'Etat, notamment celles dont le salaire mensuel n'excède pas 2 fois le SMIG (2.700 dirhams), à diversifier l'offre en logements dans le cadre de la lutte et la prévention contre l'habitat insalubre et à impliquer les petits et moyens promoteurs immobiliers dans ce type de projets.²⁰

Dans le même cadre le ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville a lancé la tranche suivante du programme relatif à la période 2011-2016. Une convention relative à ce programme a été signée en Juillet 2015 entre le ministère

²⁰ Aujourd'hui le Maroc : l'habitat social fait son chemin 03/11/2009

de l'habitat, holding Al Omrane et l'UNPPI (l'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers). Cette convention a donné naissance à plusieurs projets très prometteurs dont le programme JAOUHARA Sidi Moumen pour la construction de 400 logements, la construction de 80 logements à Chellalate à Mohammedia, et 300 logements à Lahraouiyine.

De 2008 et à fin juillet 2016, quelques 63 conventions public-privé ont été signées, et 52.644 logements ont été mis en chantier dont 35.508 achevés.

Le tableau suivant présente quelques projets d'habitat réalisés par l'Etat dans la région de Dakhla Oued Eddahab :

Dénomination	Localisation	Nature des Projets	Consistance		Coût projet ²¹
			Lots	Logements	
Hay Oum Tounssi	Dakhla	Construction de logements sociaux	---	250	17,96
Quartier Militaire	Dakhla		----	50	
Hay My Rachid	Dakhla	Construction de logements sociaux	---	192	23,16
Ensemble Immobilier AL WAHDA	Dakhla	logements économiques	---	100	30,10
Wahda	Dakhla	Construction de logements embryonnaires	---	64	7,20
Al Quassam I	Dakhla	Viabilisation en lots : -Habitat économique -Villas	278	---	8,30
Al Quassam II	Dakhla	Viabilisation en lots : -Habitat économique	228	---	12,20
Al Aouda 1 ^{ère} Tranche	Dakhla	Equipements et Viabilisation en lots pour construction de 250 logements.	---	---	14,80
Al Aouda 2 ^{ème} tranche	Dakhla	Equipements et Viabilisation en lots pour construction de 250 logements.	---	---	7,80
Al Aouda 1 ^{ère} Tranche et 2 ^{ème} tranche	Dakhla	Construction de logements sociaux	---	500	58,30
Hay Hassani	Dakhla	Viabilisation en lots économiques	1628	---	59,20
Al Aouda 3 ^{ème} tranche	Dakhla	Viabilisation de lots et construction de logements sociaux	212	200	33,50

²¹ En millions de DH

Dénomination	Localisation	Nature des Projets	Consistance		Coût projet ²¹
			Lots	Logements	
Al Aouda N'tireft	Commune El Argoub	Viabilisation de lots et construction de logements sociaux et d'un centre de vie	203	100	22,90
Al Aouda El Argoub	Commune El Argoub		364	100	21,60
Al Aouda Labouirda	Commune Imlili		212	76	17,60
Lotissement de promotion OUED ECHIAF	Dakhla	Viabilisation de lots : 372 lots et 7 équipements	379	--	20,00
Lotissement de villas AL KHALIJ	Dakhla	Viabilisation de lots : 1 lots d'immeubles, 82 lots de villas, - 4 équipements.	97	---	24,40
Lotissement Hay AlWikala 1ère tranche	Dakhla	Viabilisation en lots de résorption : Immeubles (368 lots) H.E.C (72 lots) H.E (1428 lots) Equipements (08lots)	1876	--	61,20
Lotissement Hay AlWikala 2ème et 3ème tranche	Dakhla	Viabilisation en lots : Immeubles (404 lots) Habitat économique (3224 lots) équipements (19 lots)	3648	--	117,93
Zone d'Activités Hay Hassani	Dakhla	Zone d'activités	292	--	11,20
Zone d'Activités TAMAYA	Dakhla	Zone d'activités	261	--	36,00
Al Aouda	Aousserd	Construction de logements sociaux	---	200	30,40
Al Aouda Bir-Guendouz 1ère T	Commune Bir-Guendouz	Viabilisation de lots et construction de logements sociaux et d'un centre de vie	209	100	22,10
Al Aouda Bir-Guendouz 2ème T	Commune Bir-Guendouz	Viabilisation de lots, construction de logements sociaux et d'un centre de vie	415	76	24,00

Dénomination	Localisation	Nature des Projets	Consistance		Coût projet ²¹
			Lots	Logements	
Programme Al Wakala 1 ^{ère} tranche	Commune Bir-Guendouz	Construction de logements sociaux	--	250	---

ANNEXE : CONTRAT-PROGRAMME REGIONAL REGION DE DAKHLA-OUED EDDAHAB AU TITRE DE LA PERIODE 2017 – 2021

Le présent Contrat-programme porte sur un plan d'actions quinquennal 2017 - 2021. Au terme de chaque exercice, les prévisions budgétaires et les programmes relatifs aux exercices restants pourront être éventuellement mis à jours en fonction des contraintes ou opportunités du contexte et de l'environnement et des performances de réalisation de l'exercice achevé.

Les représentations régionales et locales du Ministère s'engagent à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et d'audit des projets et des programmes subventionnés et à l'établissement des rapports et de pièces périodiques conformément au calendrier et aux échéances prescrits, notamment par le plan d'actions, objet du présent Contrat.

Le plan d'actions 2017-2021, objet du présent Contrat, est présenté dans le tableau récapitulatif figurant en annexe, selon les objectifs stratégiques du Ministère.

Objectif stratégique 1 : Adopter un modèle renouvelé de la politique d'aménagement du territoire

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Appui et renforcement de l'appui et de renforcement de la cohérence et de la convergence des politiques territoriales								Ouvrir un débat national sur l'aménagement du territoire afin de mettre en œuvre les actions de l'appui et de renforcement de la cohérence et de la convergence des politiques territoriales	
Prospective et observation des dynamiques territorial								Cette vision devra être le résultat d'un diagnostic général de l'état des lieux, et doit être établie sur la base d'une concertation élargie	
contribution à la réduction des disparités territoriales par des documents de planification stratégiques								Réaliser des études de développement stratégiques tout en prenant le potentiel naturel et humain offert	
Accompagnement des territoires dans la réalisation des stratégies et programmes de développement								Elaboration d'un guide référentiel de suivi et d'évaluation pour des SRAT régionaux	
Appui aux acteurs locaux en matière de veille et d'ingénierie territoriale								Former des formateurs en matière de veille et d'ingénierie territoriale	

Objectif stratégique 2 : Mettre en place une politique urbaine renouvelée

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Mise en place des fondements d'une politique urbaine								Organiser un atelier regroupant les cadres des agences urbaines sur la politique urbaine	La vision stratégique devra être basée sur un diagnostic émergent les points de réussite et d'échec
Adoption des référentiels de la planification territoriale durable								Intégrer les concepts de l'urbanisme durable, la durabilité, et de l'accessibilité lors de l'élaboration des référentiels en question Prendre en considération le volet juridique et technique lors de l'élaboration des dits référentiels Prendre en considération les efforts déployés en matière de la mise en ligne des documents d'urbanisme	L'élaboration des référentiels de la planification territoriale durable doit être faite sur la base d'une large concertation avec tous les acteurs et intervenants en matière de l'urbanisme et de la construction
Généralisation de la couverture du territoire en documents d'urbanisme	Faire homologuer 25 documents d'urbanisme	12	04	04	05	-	10.8 MDh	*Revoir la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme, afin de la rendre très efficace et simplifier *Réaliser une étude d'évaluation de la mise en œuvre des dispositions des documents d'urbanisme ; Faire Activer la procédure d'homologation des documents d'urbanisme afin d'éviter le refus des services compétents.	Cet objectif fait partie des préoccupations de cet établissement -Prévoir des formations en matière d'évaluation des documents d'urbanisme
	Lancer l'élaboration de 20 documents d'urbanisme	04-02	04	05	-	06	20.4 MDh		
	Evaluation des documents d'urbanisme								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Réaliser un Atlas annuel des documents d'urbanisme							Elaborer un référentiel de méthodes et d'approches d'évaluation Au lieu d'un Atlas, il est utile d'élaborer une banque de données nationale relative aux documents d'urbanisme	
Faire émerger de nouvelles pratiques urbaines durables	Promouvoir l'agriculture urbaine	01						- Lancement d'une étude sur la vallée d'oued Za (Province de Taourirt)	La réussite de l'expérience des éco-quartiers reste tributaire de l'adhésion de tout le monde (Commune, administration, association, citoyens et société civile) L'intégration de la dimension environnementale et de la durabilité en matière la planification urbaine Le projet urbain doit être porté par tous les intervenants et acteurs locaux - Généralisation de l'expérience de l'éco-quartier Sensibilisation des associations, citoyens et société civile de l'importance des éco-cités et les éco-quartiers Elaboration des plans verts de villes
	Promouvoir les éco-quartiers et les éco-cités							La mise en œuvre de l'étude d'éco-quartier Al Hikma sis à la ville d'Oujda	
	Mettre en place un programme de réconciliation des villes et des rivières							Faire émerger l'exercice réussit de l'aménagement d'oued ennachef à Oujda	
	Elaborer des études de trames vertes et bleues							Etablir une charte ou un référentiel pour ce type d'études	
	Concevoir des projets urbains et des projets de villes							Les dits projets doivent être réalisés dans le cadre d'une concertation élargie avec tous les intervenants et acteurs locaux	
Renforcement de la résilience des territoires	Elaborer les cartes d'aptitude à l'urbanisation pour les territoires les plus							Elaborer un guide référentiel pour les zones qui feront objet de ce type d'étude	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	vulnérables (30 cartes)								
	Evaluer la vulnérabilité urbaine des villes face aux changements climatiques (10 aires urbaines)							Le choix des aires doit être réparti équitablement afin de prendre les 12 régions du royaume	
Accompagnement de la transformation numérique des territoires	Dématérialiser les procédures d'autorisation d'urbanisme							Unifier la procédure de dématérialisations au niveau des agences urbaines	L'AUO a pris en charge l'adhésion totale pour faire réussir progressivement ce chantier Organiser des formations continue au profit des acteurs concernées pour avoir de l'expertise en la matière
	Mettre en place d'un géoportail national des documents d'urbanisme							L'agence urbaine d'Oujda a mis en ligne les documents d'urbanisme	
	Elaborer des Schémas Directeurs de transformation numérique des villes (6 villes pilotes)							Intégrer la ville d'Oujda parmi les 06 villes numériques	
	Promouvoir des agences urbaines numériques							E-instruction Requête en ligne Délivrance de la note de renseignements en ligne	
	Déployer le Système d'Information partagé avec les A.U								
	Réaliser des plans d'aménagement en 3D							Elaborer un référentiel pour ce type de projet	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Développement de la prospective des territoires	Modéliser la croissance urbaine des villes (5 villes pilotes)							-Réaliser des études sur la dynamique urbaine afin	
	Mettre en place un observatoire des phénomènes urbains							d'identifier d'avantage les phénomènes urbaines qui entravent l'extension rationnelle des villes et centres urbains - Mettre en place un observatoire au phénomène de l'habitat clandestin	
	Concevoir un atlas national des expansions urbaines (52 villes)							Oujda doit faire partie de ces villes	
Encouragement et partage des bonnes pratiques	Instituer annuellement la rencontre nationale de l'urbanisme et le prix national de l'urbanisme							Organiser le « Jours de prix de bonnes pratiques et meilleure agence» pour les expériences et modèles réussis en matière de l'urbanisme	
	Elaborer le projet de loi relative aux documents d'urbanisme								
Mise en place de nouveaux outils pour la planification et l'urbanisme opérationnel	Elaborer le projet de loi relative aux grands projets d'aménagement urbain							L'élaboration des projets de lois doit être issue d'un débat ouvert entre tous les intervenants en matière de L'urbanisme et de la planification	- Vulgarisation de l'information -Organisation des journées de communication et d'information
	Elaborer le projet de loi relative à l'aménagement foncier (remembrement urbain)								
	Elaborer le projet de loi relative à la contribution au financement de								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	l'urbanisation								
	Elaborer le projet de loi relative aux permis et autorisations (construction, lotissement, morcellement, réfection et démolition)								
	Elaborer le projet de loi relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction (texte spécifique)								
Accompagnement architectural pour l'appui au développement des espaces	Elaborer une Stratégie Nationale de Sauvegarde et de Développement des médinas							L'action doit être menée en collaboration avec l'Agence nationale de la réhabilitation des tissus anciens	
	Parachever la couverture des médinas par des PAS en coordination avec les Agences Urbaines concernées							Elaborer un guide référentiel pour ce type de projet	
	Réviser la loi pour une planification dédiée aux tissus anciens dans le cadre d'amendements de la loi 12-90 relative à l'urbanisme.							Elaborer un règlement ou un cahier de prescriptions architecturales qui va définir les règles et dispositions techniques, architecturales et juridiques applicables à la construction dans les médinas	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Elaborer une Stratégie Nationale de Promotion et de Sauvegarde des Qsour et Qasbas								Cette action devra être l'objet d'une concertation élargie regroupant tous les intervenants en matière de sauvegarde et réhabilitation	
Mettre en place le Centre de Recherche et de Promotion des Cultures de Construction Locales								Faire intégrer les universités afin de prévoir et mettre en place des formations et des UFR de recherche sur la promotion des cultures locales	
Réaliser l'Etude relative à la mémorisation des Qsour et Qasbas.								L'étude doit faire l'objet d'un diagnostic général de l'état des lieux	
Finaliser deux manuels de simplification des procédures relatives à la passation des marchés de prestations architecturales (concours et consultations) en concertation avec les partenaires concernés								Cette action devra faire l'objet d'une concertation avec tous les acteurs et intervenants concernés	
Evaluer la procédure des équivalences des diplômes étrangers d'architectes et de l'octroi des autorisations d'exercer.								-	
Elaborer un guide des procédures relatives aux équivalences des diplômes.								-	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Partenariat avec le CNOA								-	
Refonte globale de la loi n° 016-89 relative à la profession d'architecte et de la création de l'ordre national des architectes (refonte globale)								Prendre en considération les dispositions législatives et réglementaires en la matière	
Organiser la 2ème et la «3ème édition du Festival National de l'Architecture et de la journée de l'Architecte								Cette journée doit être célébrée annuellement	
Organiser des journées de vulgarisation concernant : Les PAS homologués Les recommandations issues de l'étude sur l'autopromotion								-	
Organiser des assises de la Formation supérieure en architecture								-	
Organiser une journée de présentation du nouveau numéro de la collection «patrimoine et esprit des lieux» consacré à la ville de								Action à généraliser pour les autres villes capitales des régions	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Rabat								
	Elaborer les documents suivants : Collection : « Patrimoine et Esprit des Lieux » : édition du numéro consacré à la ville de Rabat							Action à généraliser pour les autres villes capitales des régions	
	Ouvrage : « Atlas des Médinas »							-	
	Catalogue 2016 des concours et consultations architecturaux							-	
	2 manuels des procédures relatives aux concours et consultations architecturaux.							L'élaboration des deux manuels devra être l'objet d'une concertation avec toutes instances et services compétents	
	« Classeur des sites emblématiques des villes du Royaume »							-	
	Elaborer la Stratégie Nationale du Paysage							Cette stratégie doit faire l'objet d'une concertation élargie entre les différents intervenants en matière de l'espace et lieux	
Promotion de la qualité architecturale et paysagère	Finaliser le Classeur des sites paysagers emblématiques du Royaume : Identification des paysages communément reconnus emblématiques, devant leur							-	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
notoriété à un ou plusieurs éléments architecturaux.									
Initier la requalification paysagère des traversées ferroviaires. 1ère phase : Action expérimentale (projet pédagogique en cours) en partenariat avec l'ENAM et la Région de Marrakech-Safi.								Action à généraliser pour les 11 autres villes capitales du royaume	
Lancer une Etude de revalorisation des abords d'un axe ferroviaire (site pilote)								Action à généraliser	
Intégrer les dispositions des chartes au niveau des règlements des documents d'urbanisme.								Elaborer un modèle référentiel pou ce type de règlements	
Mettre en œuvre les recommandations des chartes								Les chartes doivent être signées par tous les acteurs concernées afin de les rendre réalisables	
Elaborer le RGC relatif à l'entretien des façades et des commodités publiques et le mettre dans le circuit d'approbation								Faire élaborer un modèle de règlement communal de construction afin de le généraliser pour toutes les villes et centres urbains	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Elaborer le RGC relatif aux règles de sécurité et normes de stabilité et de solidité des constructions. Elaborer le référentiel architectural relatif aux équipements pénitenciers, de santé, d'enseignement								L'élaboration de ce règlement doit faire l'Objet d'une concertation avec les services compétents	

Objectif Stratégique3 : Résorber les écarts de développement entre les territoires et renforcer la cohésion sociale

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Améliorer le ciblage territorial de la politique de la ville et réduire les déséquilibres entre les régions en matière de contractualisation selon un mode opératoire innovant et intégré	urbains et péri urbains prioritaires							Cette action doit être issue d'une étude à l'échelle nationale afin de définir davantage les déséquilibres entre les régions en matière de contractualisation ; -Mettre en place les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions, notamment la mise à niveau des centres émergents et le renouvellement et la rénovation urbaine	L'AUO a signé une convention avec la région dans laquelle elle s'engage à participer au financement d'une étude régionale relative à la thématique du patrimoine »
	Poursuivre la contractualisation avec les régions pour la mise à niveau des centres émergents								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Améliorer l'impact de la politique de la ville en matière d'intégration Promouvoir la convergence pour une efficacité et une efficience meilleures en matière de politique de la ville	Contractualiser et mettre en œuvre des projets intégrés de renouvellement et de rénovation urbains avec une dimension durable et intelligente							Mettre en œuvre les recommandations issues de la rencontre déjà organisée sur « La politique de la ville »	Cette action est prise en considération par les AU lors de l'instruction des grands projets de construction et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
	Généraliser l'introduction des accessibilités dans les projets de la politique de la ville								
	Repenser les équipements et les services en direction des femmes, enfants, jeunes, personnes à mobilité réduite, seniors								
	Etablir des partenariats avec les acteurs institutionnels autour de projets intégrés								
Améliorer le processus de suivi et de mise en œuvre des projets conventionnés au titre de la politique de la ville	Veiller au respect des engagements pris par le Ministère et les partenaires selon les délais impartis							Renforcer les institutions concernées par des ressources humaines qualifiées afin de garantir un bon suivi des projets en question	
Renforcement de capacités et de compétences en matière de politique de la ville	Accompagner les acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets								
Appui au développement des centres émergents	Elaborer le Programme National de Développement Intégré des Centres							Etablir un guide référentiel et qui va soutenir et permettre aux acteurs concernés l'élaboration de ce programme	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Emergents								
	Organiser un atelier sur " la contractualisation : outil pour la formalisation et la gouvernance des projets de territoires" en partenariat avec le CGET							La réussite de cet objectif reste tributaire de la formation continue en matière de coaching territorial	
	Organiser un Forum National sur le Développement Territorial Sous le thème : "Pour un développement inclusif et durable des territoires"								
Achèvement des projets de développement rural	Assurer le suivi des projets de développement rural en cours							Cette action doit faire l'objet d'une étude d'évaluation des réalisations et des contraintes entravant la bonne exécution des projets en question	
	Réaliser une évaluation des projets de développement rural financés par le FDRZM								
	Réaliser un Audit financier des projets engagés dans le cadre du développement rural								
contribution à l'aménagement et à l'encadrement de la construction dans le monde rural	Elaborer une carte thématique des architectures régionales							Elargir le champ d'application de l'assistance architecturale en monde rural -Elaborer un « Projet de loi sur la	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
								construction en milieu rural regroupant toutes les dispositions relatives à l'assistance architecturale, la construction et l'architecture locale	
	Mettre en œuvre le Programme d'Assistance Architecturale en milieu rural								

Objectif Stratégique 4 : Réduire le déficit en logement, diversifier et valoriser l'offre pour garantir la qualité et la durabilité

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Lutte contre l'habitat insalubre : Eradiquer les bidonvilles dans le cadre du programme "villes sans bidonvilles "	Achever le programme national "villes sans bidonvilles" : Déclaration des 29 villes restantes.								L'agence urbaine d'Oujda assure dans le cadre des commissions concernées un accompagnement technique permanent du projet en question
	Signer les conventions et les avenants relatifs aux ménages non programmés								
Lutte contre l'habitat insalubre : Traitement de l'Habitat menaçant ruine (HMR)	Achever le conventionnement du reliquat restant des ménages à partir du recensement effectué par le Ministère de l'Intérieur en 2012							Mettre en œuvre les dispositions de la loi concernant l'habitat menaçant ruine et le renouvellement urbain	L'agence urbaine participe aux travaux des différentes commissions chargées de constat de l'habitat menaçant ruine
	Etablir un diagnostic du traitement de l'habitat menaçant ruine, et dresser un plan d'action pour accélérer les opérations entamées afin d'achever le total des ménages recensés 43.734 ménages								
Clôture des conventions des programmes subventionnés	Etablissement des bilans de clôture pour l'ensemble des conventions achevées ou non réalisées (abandonnées)							-	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Audit des conventions relatives aux programmes subventionnés de lutte contre l'habitat insalubre	Lancement d'Audit des conventions pour la réalisation des programmes subventionnés							L'audit doit être fait d'une manière régulière par un auditeur interne	
Evaluation des programmes de lutte contre l'Habitat insalubre	Engagement d'une évaluation qualitative du programme VSB (stratégie, processus de conventionnement /programmation partenariat, gouvernance...)							-	
	Evaluation des impacts des programmes de lutte contre l'habitat insalubre sur les conditions de vie des ménages								
Relance de la dynamique du secteur de l'immobilier	Proposition d'un dispositif pour le logement de la classe intermédiaire (couche moyenne inférieure)							Organiser les assises de l'habitat et de l'urbanisme pour diagnostiquer les échecs et les réussites et ceci pour une meilleure relance	
	Redynamisation du programme de logements de la classe moyenne								
	Proposition d'un dispositif pour le logement destiné aux tranches les plus vulnérables (Logement Solidaire – التضامني السكن –)								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Promotion et dynamisation du secteur locatif								
	Encadrement et accompagnement de l'auto-construction/l'autopromotion								
	Renforcement de l'encadrement des actions des coopératives et amicales d'habitat								
	Proposition de nouvelles mesures fiscales, réglementaires et financières relatives au secteur dans le cadre des PLF								
Optimisation du Foncier pour accompagner la stratégie immobilière	Mise en place d'une démarche stratégique foncière							-	
	Evaluation de la valorisation des trois tranches foncières mobilisées au profit du HAO (8844 Ha)								
	Poursuite de l'apurement du passif des opérations héritées								
Outils et études stratégiques pour suivre et redynamiser le secteur immobilier (1/2)	Actualisation du guide pour l'accès au logement								-

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Etude pour l'évaluation du régime fiscal relatif au secteur immobilier								
	Etude pour l'accompagnement de la mise en place de l'Observatoire National de l'Immobilier Résidentiel								
	Etude pour la mise en place d'un système d'informations géographiques de l'immobilier résidentiel-"SIGIR"								
Outils et études stratégiques pour suivre et redynamiser le secteur immobilier (2/2)	Etude d'évaluation des systèmes de suivi des prix des matériaux de construction et des montants des loyers et								
	actualisation du répertoire des intervenants dans le Secteur Immobilier								
	Etude pour l'actualisation du Compte Satellite Logement (réalisée en 2000)								
	Etude pour la mise à jour de la Balance Economique liant le secteur de la promotion Immobilière à l'économie nationale (1ère Edition réalisée en 2005 et 2ème Edition en 2010)								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Enquête logement 2020								
	Etude pour l'élaboration et la mise en place d'un indice synthétique relatif au secteur de l'Habitat (indice synthétique composé à travers les différents indices des activités du secteur pondérés : indices des MC, des loyers, du Coût de la construction, des transactions,.....)								
	Etude sur le Coût de viabilisation des terrains								
Réglementation technique de la construction	Elaboration de la réglementation des travaux d'excavation en site urbain								
Encadrement technique de la construction (2/2)	Organisation du salon international du bâtiment (17ème et 18ème édition)								
Intégration de la durabilité dans la construction (1/2)	Elaboration d'un plan d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans l'habitat								
	Intégration de l'accessibilité dans les projets de construction								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Mise en place de projets bancables auprès des fonds de la finance climat								
Intégration de la durabilité dans la construction (2/2)	Elaboration d'un Référentiel du bâtiment durable							Les projets présentés par les OMRANES doivent donner l'exemple en la matière Accompagnement des nouveaux sièges des agences en matière de construction en intégrant la durabilité	
Encadrement technique de la construction (1/2)	Elaboration d'un guide sur les matériaux locaux économes en énergie								
	Qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat								
	Elaboration du guide pratique d'utilisation du règlement parasismique de construction en terre (RPCT 2011)								
	Elaboration du guide des pathologies de la construction								
	Encadrement des évènements professionnels								
	Participation à la mise en place du code de constructions arabe unifié								

Objectif stratégique 5 : renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et améliorer les outils de gouvernance et de formation

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Mettre en place une GRH moderne, basée sur le mérite et la compétence	Opérationnaliser la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences							Instaurer une culture de gestion basée sur des principes de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques	
	Achever le Référentiel des Emplois et des Compétences et la cartographie du département								
	Réaliser un diagnostic quantitatif et qualitatif des RH: Analyse démographique des RH, Evaluation des compétences réelles du personnel par rapport à celles requises par le REC (Bilans de compétences)								
	Elaborer les plans d'ajustement RH 2018- 2021: Plan de recrutement, plan de formation, plan de redéploiement, plan de mobilité, plan de relève...								
	Mettre en œuvre les plans de réajustement RH								
	Instaurer l'entretien individuel annuel d'évaluation notamment pour les cadres								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Mettre en place un système d'information RH								
	Mettre en place une GED								
	Dynamiser l'action sociale, ériger l'AOS en fondation et renforcer le sentiment d'appartenance								
	Elaborer le bilan social								
	Achever le Plan de Formation Continue 2017								
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de Formation Continue (PFC) à moyen termes 2018-2021								
	Mettre en place un dispositif de gouvernance de la formation continue (comité d'orientation et de suivi, réseau des responsables de formation...)								
	Mettre en place un dispositif d'évaluation de l'impact du PFC conformément aux objectifs arrêtés.								
	Pourvoir les postes supérieurs de responsabilité vacants (AU, IR, ENA...)								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Pourvoir les postes de responsabilité vacants								
	Assurer le suivi et la veille sur les postes de responsabilité								
Implémentation de la réforme budgétaire axée sur la performance	Accompagner les structures du Ministère dans l'appropriation des nouveaux référentiels en matière de gestion budgétaire introduite par la LOF								
	Etendre le projet de budgétisation par programme aux établissements sous tutelle								
	Poursuivre le processus d'informatisation des outils de gestion (gestion budgétaire, gestion des moyens généraux)								
	Renforcer l'environnement de contrôle et le dispositif d'audit interne : -Etablissement d'une cartographie des risques -Elaboration et formalisation d'un manuel de procédures opérationnelles et fonctionnelles - Réalisation des missions d'audit interne								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Instaurer une démarche de performance - Elaborer les documents de performance (Projet de Performance et Rapport de Performance) - Améliorer la programmation budgétaire pluriannuelle par la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) - Contractualisation avec les services extérieurs								
	Atteindre un niveau de contrôle modulé de la dépense - Remplir les critères fixés par le décret sur le Contrôle des Dépenses de l'Etat (CMD)								
Amélioration continue des conditions de travail avec une gestion optimisée et rationnelle de la logistique	Poursuivre l'aménagement, l'équipement et la mise à niveau des bâtiments administratifs							-	-Le nouveau siège de l'agence sera la meilleure plateforme pour réaliser cet objectif
	Renforcer les compétences des structures du Ministère dans la maîtrise de la politique d'achat								
	Renforcer et optimiser les moyens de travail Etablir des normes relatives aux conditions de travail								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Etablir un plan d'acquisition et d'optimisation des moyens de travail								
	Améliorer la sécurité et la fonctionnalité des bâtiments Mise à niveau énergétique et sécuritaire des bâtiments								
	Sauvegarder le patrimoine -Recenser, assainir et optimiser l'utilisation du patrimoine								
Adoption d'un mode de gouvernance rénové des agences urbaines basé sur la performance	Adopter un mode de management par objectif basé sur la base d'une contractualisation								Le système de management de la qualité demeure le garant d'une meilleure gouvernance au sein des agences
	Mettre en place le prix "Agence urbaine de l'année" avec l'organisation de deux journées par an pour la signature des contrats objectifs et pour l'évaluation des réalisations								
	Clarifier les missions de l'audit interne et du contrôle de gestion au niveau des Agences Urbaines et opérationnaliser les structures y afférentes avec normalisation de leur fonctionnement								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Evaluer l'action de la certification qualité au niveau des Agences Urbaines								
	Généraliser la certification qualité au niveau de l'ensemble des Agences Urbaines								
	Actualiser les dispositions de règlements des marchés propres aux Agences Urbaines								
	Etudier la possibilité de l'instauration d'un référentiel de classification des BET Chargés de la réalisation des études d'urbanisme								
	Améliorer la programmation des conseils d'administration des AU								
	Revaloriser le statut régissant le personnel des Agences Urbaines								
	Elaborer le REC type des agences urbaines et le généraliser								
	Elaborer une fiche Emploi/compétence type du directeur de l'AU de demain								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Lancer le projet de préparation de la relève au niveau des agences urbaines (bilan de compétences des chefs de département plus formation)								
	Encourager la mode de fonctionnement par réseau (club thématique) et la mutualisation et partage de bonnes pratiques entre agences urbaines et structures centrales du Ministère								
	Renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe intra agence et entre les structures du Ministère à travers l'organisation de rencontres et des teams building								
	Etudier la possibilité d'entreprendre une action de départ à la retraite anticipée pour les employés des AU								
	Appuyer les dix AU concernés par les projets de construction des sièges								
	Appuyer les AU intéressés par la construction de siège dans la négociation de leur projets avec la DB								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Evaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la FC au niveau des AU et recadrer leur PFC en fonction de leurs besoins réels.								
	Appuyer les AU dans leur processus d'amélioration de la gestion budgétaire et dans l'apurement des restes à payer.								
	Améliorer la programmation budgétaire dans les AU et les introduire dans le processus de réforme budgétaire basé sur la performance tel que stipulé par la LOF.								
	Etude de repositionnement des agences urbaines en tant que pôles d'ingénierie territoriale et leviers de développement local.								
	Etude de repositionnement des inspections régionales en tant que pôles de veille, de prospective et d'animation territoriale								
Adaptation du cadre juridique régissant les institutions relevant du Ministère	Projet de loi modifiant le dahir portant loi n° 1-93- 51 relative à la création des agences urbaines (refonte globale)							Créer des agences régionales qui seront chargées des missions stratégiques et études de planification urbaine et des agences	

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Projet de loi relative à la création et à l'organisation de la fondation des œuvres sociales au profit des fonctionnaires de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville							provinciales dédiés à la gestion urbaine	
Amélioration des outils de la gestion administrative et d'appui au support	Conception et Développement du site intranet du Ministère								
	Mise en place de la Solution de gestion des projets								
	Mise en place de la Téléphonie IP								
	Mise en place d'une solution de visio- conférence								
	Mise en place des applications de gestion de stock, gestion du parc auto et gestion des vignettes								
	Organisation des ateliers de formation et de sensibilisation autour des outils de support et de la bureautique								
	Conclusion des marchés cadres d'assistance à l'exploitation des logiciels et réseaux informatiques et de location des								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	logiciels Microsoft au profit du ministère								
	Acquisition de matériel informatique								
	Préparation de la plateforme serveurs et sécurité et accompagnement de la DU à la mise en place du Système d'Information de l'Urbanisme								
	Intégration des postes de travail à l'annuaire								
	informatique et Réplication d'annuaire informatique entre les différents sites du Ministère								
	Sécurisation et Interconnexion des entités régionales avec le central et mise en place de la Sécurité web								
	Mise en place d'une solution de supervision								
	Hébergement de la messagerie au niveau national								
	Acquisition des serveurs/services Cloud au niveau national								
Exécution des Projets SI issus du Schéma Directeur des Systèmes	Système d'Information Documentaire et archives							-Elaborer un guide référentiel pour l'établissement et le suivi du schéma Directeur des systèmes	L'agence lance au cours de l'exercice 2017 une étude relative à la mise en place d'un

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
d'Information								d'information	système d'archivage conformément à normes exigées
	Systeme d'Information Coopération et Partenariat								
	Systeme d'Information communication								
	Mise en place d'un Systeme d'Information Appui et Développement territorial								
	Systeme d'Information de l'Architecture								
	Systeme d'Information des Affaires Juridiques								
	Systeme d'Information Aménagement du Territoire								
	Systeme d'Information Décisionnel								
Participation à l'application de la stratégie nationale numérique (e- gov)	Gestion des réclamations en ligne								L'agence urbaine a pris en considération la mise en œuvre de la stratégie nationale numérique à travers des applications numériques à savoir : E- instruction, la mise en ligne des documents d'urbanisme, le site web et la délivrance de la note de
	Mise en place d'une application de gestion de courrier								
	Intégration du Portail fédérateur Open data du Maroc, du Gateway Gouvernemental ainsi que la plateforme Smart Cities								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
									renseignements en ligne
Promotion et valorisation des missions et des réalisations du Ministère	L'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le ministère								
	L'alimentation des réseaux sociaux des actions relatives au Ministère								
	La réalisation d'une revue du Ministère (un numéro par semestre)								
	La communication interactive à travers la mise en place de blogs/ Wikis								
	La mise en place d'un centre de documentation								
	L'affichage de l'information à travers des écrans dynamiques								
	L'édition d'une newsletter								
	L'incitation à l'utilisation du réseau social interne (Yammer) par le personnel								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Elaboration de la Stratégie de communication de l'Habitat et de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 en prenant en considération les grandes orientations stratégiques du Secteur de l'Habitat et de la Politique de la Ville								
	Réalisation d'un Film institutionnel								
	Actions de sensibilisation autour de l'Habitat et de la Politique de la Ville (réalisation de capsules TV de sensibilisation et d'information, réalisation d'émission à thème sur les grandes actions du Ministère)								
	Organisation de la participation du Ministère à 18ème édition du Salon International du Bâtiment								
	Organisation de la participation du Ministère à 20ème édition du Salon International du Bâtiment								
Utilisation optimale des TIC au service de la mise en œuvre des objectifs du Ministère	Elaboration du schéma directeur du système d'information du								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Ministère avec Assistance à Maîtrise d'Ouvrage								
	Elaboration du schéma directeur de la sécurité du système d'information 2017-2020 pour le compte du Ministère en 2017 et mise en œuvre de ses recommandations								
	Mise en place d'un système de visioconférence								
	Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) se basant sur le système existant de gestion et de suivi des projets subventionnés par le Ministère								
	Mise en place d'un système pour la gestion et le suivi des projets des logements conventionnés (140 000, 250 000 et classe moyenne) depuis le dépôt de la convention jusqu'à l'obtention du certificat de conformité								
	Certification ISO de la sécurité du réseau LAN/WAN du MATUHPV								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Moralisation de l'administration et de bonne gouvernance	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude sur la corruption								
	Suivre l'exécution de l'étude relative à la mise en place des indicateurs de performance du Ministère								
	Mettre en ligne le dispositif du traitement électronique des requêtes								
Elaboration de nouveaux projets de textes juridiques	Projet de loi relative à l'organisation des opérations de construction							L'élaboration des projets de lois doit être faite l'objet d'une concertation élargie entre les différents acteurs et intervenants concernées	
	Projet de loi relative aux villes nouvelles								
	Projet de loi relative à l'encadrement de l'habitat participatif et solidaire								
	Projet de loi d'orientation de la politique de la ville								
	Projet de loi relative à l'organisation de la profession de promoteur immobilier								
Adaptation des lois aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux (1/3) Adaptation des lois aux dispositions constitutionnelles	Projet de loi relative à l'organisation de la profession d'agent immobilier							-	-
	Projet de loi n°13.16 relative à la fondation des œuvres sociales au profit des fonctionnaires du								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
et aux engagements internationaux (2/3) Adaptation des lois aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux (3/3)	Ministère								
	Projet de loi de transfert des exonérations fiscales prévues par la loi 107.12 au code des impôts (mise à jour formelle)								
	Mise à jour et adaptation de la loi n°51.00 relative à la location-accession à la propriété immobilière								
	Projet de loi pour l'insertion des prestations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et la réhabilitation des								
	bâtiments menaçant ruine dans la loi des finances et le financement de ses projets par leur imputation aux des dépenses du compte spécifique relative au FSHIU.								
	Projet de décret relatif au règlement type de copropriété								
	Projet de décret d'application de la loi n°94.12 relatif aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	rénovation urbaine (mise en place de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine)								
	Projet de décret d'application de la loi n°107.12 relative à la vente d'immeuble en l'état futur d'achèvement								
	Deux projets de décrets relatifs à la création du conseil national de l'habitat et la détermination de ses attributions								
	Mise en œuvre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine, et élaboration de son règlement intérieur et de celui de ses employés.								
Suivi et accompagnement de la formation en architecture	Mettre en place un schéma stratégique pour la formation supérieure en architecture								
	Renforcer et diversifier l'offre de la formation (augmentation du nombre d'admis et création de nouvelles filières) et Mettre en place des écoles publiques à Tétouan,								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Marrakech, Fès, Oujda, Casablanca, Agadir								
	Elaborer un cahier de charge relatif à la création des filières d'architecture dans les universités privées de formation en architecture.								
	Mise en place un Réseau des Ecoles Nationales d'Architecture								
	Créer un Pôle de Formation et de Recherche Scientifique afin de fédérer les efforts dans le domaine de la recherche des Etablissements de Formation sous la tutelle du Ministère								
	renforcer le partenariat et la coopération avec les Universités et les centres de recherche aux niveaux Africain et Méditerranéen								
	Renforcer le partenariat avec les institutions de formation nationales et internationales : - Encourager les échanges d'étudiants, des professeurs, des chercheurs.								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Construire un amphi pour l'Ecole Nationale d'Architecture								
	Renforcer et mettre à niveau l'infrastructure et les équipements Pédagogiques des écoles								

Objectif stratégique 6 : Internationaliser l'expertise et renforcer le partenariat Sud-Sud

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
Renforcement de la coopération et du partenariat en tant qu'instrument de rayonnement institutionnel	La pérennisation de la coopération avec l'OCDE : -de l'achèvement du Dialogue Territorial à la mise en œuvre des recommandations des rapports finaux ; -l'accès au statut d'associé.								
	L'élaboration et l'exécution de l'UNDAF (Action de convergence des Politiques publiques).								
	Le renforcement de la								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Coopération avec le Ministère français de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales (Expertise et transfert du savoir-faire).								
	La diversification de la Coopération avec les pays européens en engageant une prospection horizontale pour entamer les procédures d'échange et de formulation d'accord : La Hongrie, La Tchéquie								
	Le renforcement de la Coopération avec la Corée du Sud : La mise en œuvre de la convention avec l'Institut Coréen de l'Education des technologies de construction(KICTE) L'organisation d'une journée Maroco- Coréenne La réalisation d'un cycle de formation au Maroc au titre de l'année 2017.								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	L'appui et l'accompagnement technique à la coopération SUD/SUD: le Togo, la Mauritanie, le Benin, l'Ouganda, l'Egypte, la Burkina-Faso, la Nouvelle Calédonie, le Madagascar, ...								
	Organisation du deuxième forum Ministériel arabe sur le logement et le développement urbain durable								
	Tenue de la 26ème session du Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT à Nairobi du 8 au 12 mai 2017								
	Organisation d'une rencontre avec les Institutions et les bailleurs de fonds internationaux autour de la coopération								
	Coopération pour l'appui à la mise en place de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine au Maroc								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	Atelier « Renforcement des capacités des Etats en vue de concevoir et d'appliquer des stratégies et des politiques en faveur de villes inclusives et durables en Afrique »								
Incitation au partenariat national pour une cohérence des interventions publiques.	Le suivi de la convention cadre pour la promotion des zones industrielles durables signée par : Ministère de l'Industrie, de L'investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, l'association du collectif des ZI, l'AMCA-Maroc, GIZ Maroc.								
	Le suivi de la convention relative à l'intégration des matériaux et des produits de l'artisanat dans la								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	construction, l'ameublement et la décoration des constructions et des œuvres architecturales signée par : CNOA, la Fédération des Chambres de l'Artisanat au Maroc, Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.								
	La négociation et la proposition d'actions de partenariat avec les départements aménageurs								
	La contribution à la mise en œuvre de la régionalisation avancée en partenariat avec les Collectivités Territoriales.								
	La mise en œuvre de la convention signée avec l'Université Mohamed V de Rabat.								

Objectifs spécifiques	Déclinaison des objectifs au niveau AUO							Propositions d'amélioration	Proposition d'accompagnement
	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Budget		
	L'élaboration d'un projet de convention avec la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Mohammed V (Département de Géographie).								
	Développement des partenariats Public-Privé.								
	L'ouverture aux composantes de la société civile.								
	L'élaboration d'un Guide sur les Fonds nationaux.								
	L'élaboration d'un répertoire des conventions signées.								
Renforcement de la coopération sud-sud	Organisation de la Première et de la Deuxième Caravane de coopération pour l'Afrique								
	Co organisation du 2ème Forum Ministériel Africain avec le Sénégal								
	Le Maroc, invité d'honneur au SEN Habitat Dakar – Sénégal								

**Service local de l'observatoire
Direction Régionale de Dakhla Oued Eddahab
Avenue Al Walae quartier Administratif B.P 72 Dakhla
Tél : +212528898925/Fax : +212528898926**